

Décembre 2012



Les cahiers de l'IBSA

N°3 • Décembre 2012

Évolution, caractéristiques et attentes de la classe moyenne bruxelloise

Équipe de réalisation

Auteurs

Magali Verdonck, Michèle Taymans et Nathalie Van Droogenbroeck du Centre d'Études Régionales Bruxelloises (CERB),
Facultés Universitaires Saint-Louis

Comité scientifique

Xavier Dehaibe, Amynah Gangji, Anne Henau, Astrid Romain

Coordination de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Astrid Romain

Mise en page et impression

IPM Printing

Traduction

Data Translations

Éditeur responsable

Christian Lamouline, Secrétaire général du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Xavier Dehaibe

Tél. 02/800 38 84 – Fax 02/800 38 23

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale

Boulevard du Jardin Botanique, 20 – 1035 Bruxelles

ibsa@mrbc.irisnet.be - www.ibsa.irisnet.be (la publication peut être téléchargée gratuitement en format pdf à cette adresse).

© 2012 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.

Toute reproduction totale, partielle, ou sous forme transformée est interdite, sauf autorisation écrite de la part de l'IBSA.

L'usage d'extraits de la présente publication est cependant autorisé moyennant une mention de la source.

Dépôt légal : Éditions IRIS – D/2012/6374/228

Table des matières

INTRODUCTION	2
1. DÉFINITION DE LA CLASSE MOYENNE	3
1.1 L'approche sociologique de la classe moyenne	3
1.2 L'approche subjective de la classe moyenne	3
1.3 L'approche économique de la classe moyenne	4
1.4 Choix de définition de la classe moyenne pour notre étude	5
1.5 Données utilisées	5
2. REVUE DE LA LITTÉRATURE	8
2.1 La littérature théorique	8
2.2 La littérature appliquée	10
3. ANALYSE DE LA CLASSE MOYENNE BRUXELLOISE AUJOURD'HUI	15
3.1 La dimension de la classe moyenne bruxelloise aujourd'hui	15
3.2 Les revenus et personnes échappant à notre analyse	16
3.3 Les caractéristiques de la classe moyenne bruxelloise aujourd'hui	18
4. ANALYSE SPATIO-TEMPORELLE DE LA CLASSE MOYENNE BRUXELLOISE	27
4.1 L'évolution dans le temps	27
4.2 Une comparaison interrégionale	28
4.3 Analyse des causes de cette évolution spatio-temporelle	32
5. LES ATTENTES DE LA CLASSE MOYENNE	41
5.1 Les motivations générales de l'exode urbain de la classe moyenne	41
5.2 Les enquêtes relatives à l'exode urbain de Bruxelles	45
6. ANALYSE ET PISTES DE RÉFLEXION SUR LES MESURES EXISTANTES D'ATTRACTION ET DE MAINTIEN DE LA CLASSE MOYENNE	47
6.1 Les mesures d'attraction et de maintien de la classe moyenne	47
6.2 L'adéquation des mesures existantes avec les caractéristiques ou attentes de la classe moyenne	47
6.3 Pistes de réflexion	51
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	53
LISTE DES TABLEAUX	55
LISTE DES GRAPHIQUES	55
LISTE DES CARTES	56
ANNEXE 1 : COMPARAISON DES DIFFÉRENTES SOURCES DE DONNÉES DISPONIBLES	57
ANNEXE 2 : RÉFORME DE L'IPP	59

Préface

Depuis la création de la Région en 1989, j'ai, comme la plupart des gestionnaires de villes, été attentif à l'évolution de la classe moyenne bruxelloise : la préservation d'une classe moyenne forte est en effet une expression de la diminution des inégalités, une garantie d'un bon fonctionnement de l'ascenseur social et d'une mixité sociale, et enfin une condition d'une assise fiscale permettant le financement de la ville et de la solidarité avec les ménages plus défavorisés.

L'étude que j'ai commandée vise à faire le point sur vingt ans d'évolution, et cela à partir d'une définition quantitative de la classe moyenne, soit les déclarations fiscales situées entre 75 % et 150 % du revenu médian belge, ou plus concrètement, entre 15 000 et 30 000 euros de revenus annuels totaux nets imposables. Cette approche comprend des limitations importantes, dont il faut tenir compte dans les conclusions : certains revenus échappent à l'enregistrement comme ceux des fonctionnaires internationaux, ceux des contribuables non-assujettis, en partie ceux des indépendants en société, les allocations familiales et sociales... De plus, la « décohabitation fiscale » aboutit à un nombre sensiblement plus élevé d'isolés fiscaux que de réels isolés. Il n'est malheureusement pas possible de quantifier ces phénomènes pour donner une image correspondant davantage à la réalité.

L'évolution des revenus fiscaux est préoccupante. En 10 ans, la classe moyenne est passée de 40 % à 34 % des déclarations alors qu'elle était restée stable de 1988 à 1998. Cette baisse s'est faite exclusivement au profit des revenus faibles, et n'est pas spécifique à Bruxelles : elle est de même ampleur en Wallonie, et plus faible en Flandre. Les causes sont multiples et complexes.

À Bruxelles comme dans d'autres villes, les flux migratoires jouent un rôle très important dans cette évolution, étant marqués par une forte différenciation entre les migrations entrantes provenant de pays riches (Europe des 15, USA, Japon soit 43 %) et les migrants issus de pays pauvres. Le solde migratoire interne (-13 000) est principalement le fait de ménages comptant deux revenus du travail, à la recherche d'un logement plus grand et accessible financièrement pour une famille agrandie. Un seuil de revenu est nécessaire pour déménager, et à une distance d'autant plus grande que les moyens disponibles sont modestes car les prix de l'immobilier ont également fortement augmenté en proche périphérie. L'accès à la propriété, la recherche d'un cadre de vie agréable, moins pollué et plus vert, sont les principaux motifs de départ, de même que le sentiment d'insécurité dans la ville.

L'étude constate que, depuis dix ans, les jeunes quittent la ville plus tard qu'avant (à partir de 35-39 ans) ce qui est significatif et encourageant. Il faut toutefois veiller, comme nous le faisons, à pouvoir offrir les services que les jeunes ménages attendent comme des crèches, des écoles de qualité, des lieux de loisir et de détente et une ville « enfants admis ».

L'étude se conclut par des recommandations afin d'attirer et de maintenir la classe moyenne, dont je retiens les éléments suivants.

Il est nécessaire de poursuivre les politiques de construction et d'aide à l'acquisition de logements moyens, mais en mettant aussi l'accent sur les aménités urbaines de qualité (jardins, terrasses, équipements de quartier, infrastructures sportives, qualité du patrimoine et des espaces publics) pour en faire un avantage comparatif par rapport à la périphérie.

La qualité du cadre de vie est fondamentale : il faut poursuivre les efforts et les investissements pour une ville agréable, sûre, verte, conviviale et propre.

Il convient de viser spécialement les jeunes, qui sont davantage sensibles aux atouts de la ville.

Enfin, des éléments sont de nature à décourager l'habitat pavillonnaire en zones périurbaines : l'augmentation du coût du pétrole et des déplacements, la tarification kilométrique et la réduction du stationnement, la possibilité d'inscrire ses enfants dans des écoles bruxelloises réputées. Si le RER constitue une menace d'accentuation de l'exode urbain, il est aussi une opportunité pour améliorer la qualité de vie en ville par une diminution de la pression automobile, et doit aussi être l'occasion de renforcer la coopération métropolitaine.

Charles Picqué,
Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale

Introduction

Entre exode urbain des ménages aisés et chute du revenu moyen des Bruxellois, qu'est devenue la classe moyenne depuis la création de la Région de Bruxelles-Capitale ?

Le présent cahier vise tout d'abord à définir la classe moyenne et à en objectiver l'évolution depuis 1989, en termes d'importance relative et de revenus.

Des mesures existent aujourd'hui pour maintenir et/ou attirer la classe moyenne car une classe moyenne solide i) garantit une certaine mixité sociale, ii) permet un bon fonctionnement de l'ascenseur social, iii) constitue le reflet d'une faible polarisation des revenus et iv) fournit un vivier de travailleurs pour les métiers cruciaux pour la ville. Enfin, une large classe moyenne implique une assise fiscale assurant la pérennité des investissements publics et de la solidarité avec les populations plus défavorisées.

Dans cette étude, il s'agit dès lors également d'analyser les caractéristiques de la classe moyenne bruxelloise afin de se pencher sur les mesures existantes et suggérer des mesures à prendre pour renforcer la présence de la classe moyenne dans la Capitale et accroître les bénéfices qui en découlent.

Ce cahier commence, au chapitre 1, par une définition de la classe moyenne, ce concept largement utilisé mais rarement précisé. Tourné essentiellement vers la définition quantitative, ce chapitre aborde aussi quelques aspects qualitatifs.

Le chapitre 2 présente un bref survol de la littérature économique relative à la classe moyenne, d'une part pour comprendre pourquoi la classe moyenne est si importante aux yeux de décideurs politiques et, d'autre part, pour voir

si les problèmes rencontrés à Bruxelles lui sont spécifiques ou si une tendance similaire est observée ailleurs.

Le chapitre 3 décrit la classe moyenne bruxelloise aujourd'hui, en tentant de la quantifier et de cerner ses principales caractéristiques en termes d'âge, de composition des revenus, de type de ménage ainsi qu'en termes de contributions fiscales.

Le chapitre 4 effectue une analyse de l'évolution de la classe moyenne bruxelloise dans le temps ainsi qu'une comparaison avec les autres régions. Ce chapitre cherche ensuite à comprendre les causes possibles de l'évolution spatio-temporelle observée. Cette étape est indispensable pour orienter correctement les mesures à prendre. Si les causes sont liées à la pyramide des âges, par exemple, il s'agit d'une donnée relativement exogène et les politiques publiques ne devront pas réagir de la même manière que si les causes sont liées à des migrations de population par exemple.

Le chapitre 5, sur la base de la cause principale observée, à savoir l'exode de la classe moyenne et des revenus supérieurs, s'intéresse aux motivations de cet exode afin d'identifier ce qui pourrait manquer à la classe moyenne pour qu'elle décide de s'établir durablement dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Le dernier chapitre recense les mesures existantes ayant pour objectif de maintenir la classe moyenne à Bruxelles, les examine à l'aune des caractéristiques et des attentes de la classe moyenne précédemment identifiées, et en tire une série de suggestions de mesures à prendre ou de modifications à apporter.

I. Définition de la classe moyenne

Le concept de classe moyenne est particulièrement flou. Souvent évoqué dans les médias ou dans les débats publics, ses contours sont rarement définis. L'image que chacun s'en fait est relativement subjective et influencée par sa situation personnelle, et donner une définition objective est nécessairement arbitraire.

Nous montrons dans ce chapitre les différentes approches existantes pour définir la classe moyenne : l'approche sociologique, l'approche subjective et enfin l'approche économique, que nous retenons pour la suite de cette étude.

I.1 L'approche sociologique de la classe moyenne¹

L'approche sociologique se fonde sur des critères tels que la profession, les valeurs et le mode de vie.

La profession est un critère de classement déterminant : la classe moyenne regroupe notamment les cadres, les indépendants, les enseignants, les fonctionnaires, les employés de bureau, etc.

La classe moyenne se caractérise également par un rapport particulier à l'éducation, qu'elle voit comme un ascenseur social, par une aspiration à une meilleure qualité de vie et par une attention accordée à l'espace public et urbain et aux équipements collectifs (écoles, crèches, cinémas, bibliothèques, musées, théâtres, centres sportifs, espaces

verts...), pouvant mener au phénomène de gentrification.

On utilise des indicateurs du capital culturel (niveau de diplôme) ou de capital économique (revenu et/ou patrimoine) mais aussi le statut de l'emploi (stable ou précaire/secteur public ou privé), la nationalité, la langue maternelle, la région d'habitation, le statut matrimonial ou la composition de foyer, la génération, etc. pour approcher ces différents critères.

Baser l'analyse de la classe moyenne sur cette approche est difficile, en raison de la multiplicité des combinaisons de ces critères.

I.2 L'approche subjective de la classe moyenne

Cette approche se fonde sur la perception des individus. Elle consiste à interroger les individus d'une population sur ce qu'est la classe moyenne et à leur demander où ils se situent sur l'échelle sociale.

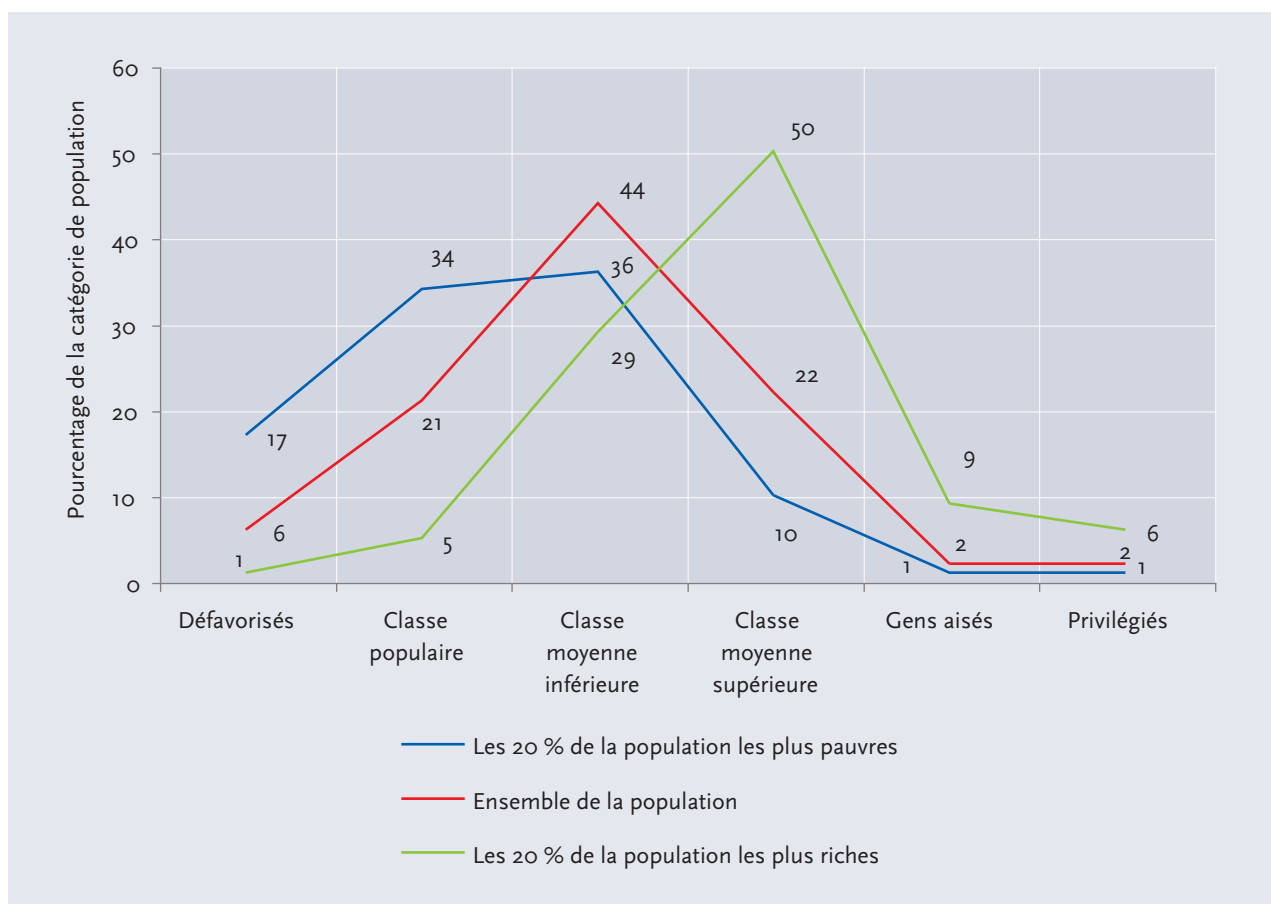
Le problème de cette approche est que presque chacun, modeste ou nanti, se considère comme faisant partie de la classe moyenne. Bigot R. (2008) l'illustre avec le graphique 1, sur la base des résultats d'une enquête menée en 2008

sur les conditions de vie et les aspirations des Français.

On voit que parmi les 20 % les plus pauvres de la population près de la moitié considère appartenir à la classe moyenne inférieure (36 %), la classe moyenne supérieure (10 %) ou même plus (2 %). Parmi les 20 % les plus riches, 35 % considèrent faire partie de la classe moyenne inférieure (29 %), de la classe populaire (5 %) ou même de la classe défavorisée (1 %).

¹ Bigot R. (2008) et Observatoire des inégalités, www.inegalites.fr.

GRAPHIQUE 1 : Perception des Français par rapport à leur situation sur l'échelle sociale (2008)



Source : Bigot R. (2008)

Selon la même enquête, il ressort que les Français estiment qu'en dessous de 4 660 euros bruts par mois « on n'est pas riche ». La classe moyenne pourrait donc aller jusqu'à ce revenu. Pourtant, cela correspond à un niveau de vie par unité

de consommation que seuls 3 % de la population atteignent.

Il n'existe, à notre connaissance, aucune enquête permettant d'approcher la classe moyenne à partir de cette définition en Belgique.

1.3 L'approche économique de la classe moyenne

L'approche économique, ou monétaire, se base sur le critère des revenus uniquement.

On peut déterminer les contours de la classe moyenne selon deux optiques : celle du revenu médian et celle des revenus situés au cœur de la courbe de distribution des revenus. L'unité d'analyse est généralement le ménage.

Suivant l'optique du revenu médian, on détermine la classe moyenne comme le groupe social dont les revenus se rapprochent le plus du revenu médian et sont compris dans une fourchette fixée a priori. On parlera alors, en termes statistiques, plutôt d'une classe médiane que d'une classe moyenne. L'ampleur de cette classe dépend de l'intervalle

choisi et varie suivant le pays, rendant les comparaisons difficiles. Pressman S. (2006) situe cet intervalle entre 75 % et 125 % du revenu médian. On retrouve régulièrement un intervalle de 75 % à 150 % du revenu médian, pour tenir compte du fait que le revenu moyen est généralement supérieur au revenu médian car les très hauts revenus tirent la moyenne vers le haut.

L'option des revenus situés au cœur de la courbe des revenus permet de déterminer un groupe social plus ou moins large selon les déciles choisis. Pour mesurer l'étendue de la classe moyenne, on peut choisir l'intervalle entre le 1er et le neuvième décile de la distribution des revenus, ce qui

correspond à une classe moyenne relativement large de 80 % de la population. Cette définition s'appuie essentiellement sur les revenus des personnes bénéficiant de revenus du travail et exclut les individus dont les ressources financières proviennent des transferts sociaux (classe défavorisée) ou des revenus du patrimoine (classe aisée). Elle est largement pratiquée en France. Une classification plus restreinte regroupe 40 % de la population (intervalle compris entre le 3ème et le 7ème décile) et renvoie à la notion anglo-saxonne de « middle classes ».

L'approche suivant le critère économique peut encore être complétée et affinée par la prise en compte de la composition des ménages ainsi que du pouvoir d'achat perçu (c'est-à-dire amputé des dépenses contraintes telles que le logement, les transports, l'énergie, les assurances obligatoires...) plutôt que du pouvoir d'achat mesuré. La structure familiale a

un impact non négligeable sur la situation des ménages et leurs revenus. Le poids des dépenses contraintes pèse plus chez les personnes isolées que dans un ménage à deux revenus. Ce cas est particulièrement représenté à Bruxelles dont la population est constituée à plus de 50 % par des personnes isolées, avec ou sans enfants².

La pondération du revenu recommandée par l'OCDE pour tenir compte de la composition du ménage est de 1 pour le premier adulte, 0,7 par adulte supplémentaire, et 0,5 par enfant.

Une échelle modifiée de l'OCDE, que l'on retrouve entre autres dans les enquêtes belges sur les conditions de vie des ménages (SILC) et sur le budget des ménages (EBM), se base sur la pondération suivante : 1 pour le premier adulte, 0,5 par adulte suivant et par enfant de plus de 13 ans et 0,3 par enfant de moins de 13 ans.

1.4 Choix de définition de la classe moyenne pour notre étude

Comme toutes les analyses quantitatives que nous avons recensées sur la classe moyenne, nous optons dans cette étude pour la définition économique. Elle manque certainement d'une certaine finesse, mais, contrairement aux deux autres approches, elle a l'avantage d'être plus objective et de permettre des comparaisons dans le temps et dans l'espace. Cependant, quand les seules données relatives aux revenus sont basées sur les statistiques fiscales, comme c'est le cas dans notre analyse, les comparaisons dans le temps doivent parfois neutraliser des changements de législation. Par ailleurs, les comparaisons internationales sont impossibles.

Comme l'objet de l'étude est, entre autres, l'évolution de la classe moyenne bruxelloise et de ses caractéristiques par rapport à celle des autres régions, l'optique du revenu médian a notre préférence. En effet, définir la classe moyenne comme la population appartenant aux 4, 5 ou

6 déciles situés au cœur de la courbe des revenus ne permet pas de faire ressortir une évolution de la taille relative puisque celle-ci est toujours la même par définition.

Nous optons pour la définition la plus large de la classe moyenne entre 75 % et 150 % du revenu médian. Un socle plus large pour la classe moyenne nous permet notamment d'avoir un échantillon plus important à analyser quand nous nous penchons sur les caractéristiques de la classe moyenne bruxelloise.

Nous choisissons de prendre le revenu médian du Royaume (20 142 euros par an³) comme référence, et non le revenu médian bruxellois (16 959 euros par an), en raison de la petite taille de la Région bruxelloise et de son interaction forte avec l'extérieur de la Région et en particulier sa périphérie, tant en termes économiques que sociaux.

1.5 Données utilisées

Après analyse des différentes sources de données statistiques permettant de se pencher sur la question de la classe moyenne bruxelloise (cf. annexe 1), il ressort que les revenus fiscaux sont les plus pertinents pour notre étude. Ces données, fournies par le SPF Économie reprennent

notamment le Revenu Total Net Imposable (RTNI – voir encadré) de chaque déclaration établie dans le système belge. L'échantillon est donc étendu à tous les contribuables à l'impôt des personnes physiques et toutes les années sont disponibles.

² SPF Économie, Statistiques Population, 2008.

³ Calculé selon le RTNI (Revenu Total Net Imposable), voir explications au point suivant.

Encadré 1 : Le RTNI**Qu'est-ce que le Revenu Total Net Imposable ?****En quoi est-il différent du revenu « réel », c'est-à-dire du revenu disponible ?**

¹ Net est à comprendre au sens fiscal, c'est-à-dire net de charges.

Le principal avantage de cette source de données est que son échantillon est large et que les données sont régulières et remontent loin dans le temps.

Les inconvénients sont cependant nombreux :

- le RTNI ne tient pas compte d'une partie des revenus des indépendants en société ainsi que du revenu du travail des personnes exonérées d'impôt (les fonctionnaires internationaux par exemple) ;
- seuls les revenus enrôlés sont pris en compte ce qui signifie que ne sont pas pris en compte :
 - les contribuables non-assujettis à l'impôt ;
 - les revenus exonérés d'impôts (ex : allocations familiales et les allocations sociales) ;
 - les déductions (ex : charges professionnelles) ;
 - certains revenus mobiliers ;
 - la fraude fiscale.
- il s'agit du revenu avant impôt et non du revenu disponible ;
- la base de données ne permet que certaines analyses croisées agrégées (ex : le revenu moyen par tranche d'âge) ;

- elle tient compte des ménages fiscaux (isolés ou époux et cohabitants légaux) mais pas des ménages ordinaires sans lien officiel ;
- elle est tributaire de changements administratifs et législatifs (ex : l'obligation ou non d'enrôler certains revenus ne générant pas d'impôt).

L'échantillon SIRE sera utilisé pour les analyses croisées quand les revenus fiscaux de l'ensemble des contribuables ne les permettent pas. Cet échantillon est tiré de la base de données des revenus fiscaux et concerne 30 000 ménages belges dont 3 694 ménages bruxellois. Il est disponible pour toutes les années, jusque l'exercice 2011 (revenus 2010) que nous utilisons, et a fait l'objet de tests de représentativité. Son avantage majeur est que cet échantillon donne accès aux données individuelles et permet de réaliser certaines analyses croisées plus fines. Il est aussi possible de connaître le détail des sources de revenus imposables. Les inconvénients sont les mêmes que ceux des revenus fiscaux. À cela s'ajoute que l'échantillon ne représente qu'une petite partie de la population concernée (30 000 ménages belges dont 3 694 ménages bruxellois).

2. Revue de la littérature

Notre revue de la littérature cherche à répondre à quatre questions. Premièrement, pourquoi la classe moyenne est-elle importante ? Deuxièmement, quels sont les facteurs théoriques expliquant son évolution dans le temps ? Troisièmement, comment évolue-t-elle de par le monde ?

Quatrièmement, les facteurs théoriques d'évolution sont-ils observés empiriquement ? Nous examinons la littérature théorique pour répondre aux deux premières questions. Nous avons recours à la littérature empirique pour trouver des réponses aux deux dernières.

2.1 La littérature théorique

La disparition de la classe moyenne est une préoccupation d'actualité, assez généralisée dans les pays occidentaux. Des journaux récents titraient par exemple « Can the middle class be saved ? »⁴, « How the middle class became the

underclass »⁵, « Is the British middle class an endangered species ? »⁶, ou encore « La peur du déclin de la classe moyenne »⁷. Un livre intitulé « Le chagrin de la classe moyenne »⁸ est sorti en 2011.

• Pourquoi la préservation de la classe moyenne constitue-t-elle une telle préoccupation ?

Quelle est son utilité dans la société ? Plusieurs réponses peuvent être trouvées dans la littérature.

Premièrement, une classe moyenne en croissance est l'expression de la diminution des inégalités. Chercher à limiter la chute de la classe moyenne revient à lutter contre celles-ci.

Deuxièmement, une importante classe moyenne assure la stabilité sociale et politique en atténuant les conflits entre les classes. Les choses n'ont pas beaucoup changé depuis Aristote⁹ qui observa que des entités politiques dotées d'une large classe moyenne sont probablement bien gérées car non dominées par l'un ou l'autre extrême de la distribution des revenus. Plus récemment, Thurow L.C. (1984) a avancé que la classe moyenne est nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie car l'instabilité sociale augmente généralement avec la polarisation des revenus.

Troisièmement, la classe moyenne consomme une grande partie de son revenu et celui-ci est substantiel. Elle constitue donc le moteur de la demande, qui est elle-même le moteur

de la croissance et du développement économique (si la consommation ne passe pas majoritairement par les importations).

Quatrièmement, étant donné que le bien-être individuel est généralement une perception relative, avoir une population constituée en majorité de personnes de condition sociale comparable assure le plus grand sentiment de bien-être agrégé¹⁰.

Cinquièmement, la classe moyenne est indispensable pour permettre à l'ascenseur social de fonctionner¹¹. Sans elle, il est très difficile pour les plus pauvres d'intégrer un jour les classes de revenus élevés car en termes de scolarisation, de logement, de loisirs, etc., les cloisons risquent d'être trop étanches.

Sixièmement, une population aux revenus très polarisés va voir l'offre des biens et services se polariser en parallèle avec, pour paraphraser Berube¹² du Brookings Institute, uniquement des magasins Aldi et Delhaize sans enseignes concurrentes entre les deux, ce qui n'est pas sain pour la concurrence et la croissance modérée des prix.

4 « La classe moyenne peut-elle être sauvée ? », The Atlantic Magazine, Septembre 2011.

5 « Comment la classe moyenne est devenue la classe inférieure ? », CNN Money, février 2011.

6 « La classe moyenne britannique est-elle une espèce en danger ? », The Guardian, juillet 2010.

7 La Dépêche, France, mai 2011.

8 Bouzou N. (2011).

9 La politique, Livre VI, chapitre IX, 4^e siècle avant JC.

10 Voir Frank R. (1999) et Layard R. (2005), cités par Pressman S. (2006).

11 Booza J. *et al.* (2006).

12 Dans « Cities Shed Middle Class, and Are Richer and Poorer for It », by J. Scott, New York Times, July, 23, 2006.

Septièmement, et ceci est plus spécifique aux villes, si la classe moyenne, qui occupe plus généralement certains métiers tels que l'enseignement ou la police, fuit les zones urbaines, ces emplois très importants pour le développement de la ville seront occupés par des personnes moins concernées par le contexte urbain ne fût-ce qu'en raison d'une moindre connaissance personnelle de celui-ci. Dans le même ordre d'idée, des commerçants n'habitant pas la ville où ils travaillent risquent de moins s'impliquer dans des projets d'action locale.

Enfin, la classe moyenne est la plus grande contributrice en termes fiscaux car elle combine à la fois des contributions moyennes et une grande masse de contribuables. Ainsi, la Région de Bruxelles-Capitale, qui fait face à un afflux et une

forte croissance de populations défavorisées, doit veiller à préserver les moyens budgétaires provenant des classes de revenus les plus contributrices. Sans cela, la solidarité devra se mettre en place entre pauvres ce qui limite évidemment les effets redistributifs.

Cet argument est d'autant plus vrai que se profile la réforme de l'État qui octroie une plus large autonomie fiscale aux Régions et qui ne compense plus que partiellement le handicap financier en matière de recettes d'impôt des personnes physiques par habitant. Si un mécanisme de transition est prévu pour amortir le choc pendant les dix premières années¹³ d'entrée en vigueur de la nouvelle loi de financement, la Région bruxelloise doit être prête à compter, plus qu'aujourd'hui, sur elle-même après cela.

• Quels sont les facteurs influençant la taille de la classe moyenne?

1. les facteurs socio-démographiques parmi lesquels on peut retrouver la tendance croissante des divorces accompagnée d'une augmentation du nombre de familles monoparentales fragilisées, le rajeunissement ou le vieillissement de la population ou encore la croissance du nombre de ménages à deux salaires. L'impact des facteurs socio-démographiques sur la taille de la classe moyenne est ambigu. Dans le cas de nos exemples, les deux premiers ont tendance à détériorer les conditions de vie et les deux derniers à les améliorer.

2. les facteurs liés à la structure économique. Le développement de certains secteurs, tels que le secteur financier par exemple, où les métiers à forte qualification sont relativement plus nombreux, au détriment du secteur secondaire, en particulier l'industrie manufacturière, où l'on retrouve une plus large proportion de travailleurs moins qualifiés, aurait creusé l'écart entre les premiers qui ont vu leurs salaires augmenter sensiblement et les seconds qui éprouvent plus de difficultés à trouver du travail.

3. les facteurs macroéconomiques tels que les conséquences des récessions. L'évolution de la classe moyenne serait ainsi parallèle à la conjoncture économique car les travailleurs

contraints à chômer en période de récession quitteraient la classe moyenne pour la classe défavorisée.

4. l'impact des politiques publiques plus ou moins redistributives. Les politiques publiques ont évolué dans le temps et diffèrent entre états. Après la deuxième guerre mondiale, dans un contexte de forte croissance de l'activité économique, des politiques plus redistributives ont été mises en place, ce qui a favorisé le développement de la classe moyenne durant les « trente glorieuses ». Depuis les premières crises pétrolières, les politiques keynésiennes ont perdu de leur crédibilité, le libéralisme a pris le dessus et les revenus du travail après impôts ont augmenté nettement moins vite que les revenus des capitaux, creusant ainsi l'écart entre riches et pauvres¹⁴. Cette évolution a été plus marquée dans les pays anglo-saxons ce qui peut expliquer des différences en termes d'évolution de la dimension de la classe moyenne dans ceux-ci.

5. les migrations de populations. Sur de petits territoires, comme celui d'une ville ou d'une petite région, les migrations peuvent avoir un impact significatif sur la composition de la population en termes de classes sociales.

¹³ Le mécanisme de transition se poursuit au-delà des 10 ans, mais en diminuant progressivement de façon à disparaître dans 20 ans.

¹⁴ Cassiers I. (2000 et 2005).

2.2 La littérature appliquée

Nous avons examiné la littérature appliquée pour connaître l'évolution de la classe moyenne dans le monde et en Europe

occidentale ces dernières décennies, d'une part au niveau national, et d'autre part au niveau des zones urbaines.

• Approche nationale

Pressman S. (2006) a étudié l'évolution de la taille de la classe moyenne dans 11 pays, entre 1980 et 2000, sur la base de chiffres du Luxembourg Income Study¹⁵. La définition de classe moyenne retenue par Pressman est la part des ménages dont les revenus *ajustés*¹⁶ se situent entre

75 % et 125 % du revenu médian ajusté du pays. Le tableau 1 présente les résultats de son analyse. Il apparaît que la diminution de la classe moyenne n'est pas un phénomène généralisé, même si c'est la tendance majoritaire.

TABLEAU 1 : Évolution de la part de la classe moyenne entre 1980 et 2000 dans 11 pays (en %)

En % des ménages	Données historiques*	1980	1990	2000	Différence 2000-1980
Suède	32,5	54,0	47,8	46,9	-7,1
Norvège	n.a.	41,4	45,7	46,3	4,9
Allemagne**	40,5	41,5	51,4	42,6	1,1
Pays-Bas	n.a.	41,0	39,0	39,7	-1,3
Suisse	n.a.	36,9	37,9	37,8	1,5
Canada	28,1	33,0	36,3	37,0	4,0
Taiwan	n.a.	41,1	39,9	36,6	-4,5
Espagne	n.a.	35,5	37,7	33,3	-3,2
Royaume-Uni	35,2	36,5	29,6	32,0	-4,5
États-Unis	31,5	31,7	29,7	29,3	-2,4
Israël	n.a.	28,6	32,1	27,9	-0,7
Moyenne	33,6	38,3	38,8	37,1	-1,1
Moyenne pondérée par la population	33,6	35,5	35,5	33,5	-1,8

*Fin des années 1960 ou début des années 1970

** Jusqu'en 1990 compris, les chiffres allemands concernent uniquement l'Allemagne de l'Ouest

Source : Pressman S. (2006)

Ce tableau montre des tailles de classe moyenne très différentes selon les pays, variant en 1980 de 28,6 % de ménages en Israël à 54,0 % en Suède. En 2000, l'écart reste important mais en diminution, avec les mêmes pays aux extrêmes : Israël avec 27,9 % et la Suède avec 46,9 %.

En moyenne, l'importance de la classe moyenne a diminué de 1,1 point de pourcentage (1,8 point de pourcentage pour la moyenne pondérée par la population) entre 1980 et 2000. Au Canada et en Norvège, la classe moyenne a augmenté substantiellement, et en Suisse plus légèrement. Au Royaume-Uni, à Taiwan et en Suède, la chute a été

importante. Ailleurs, la part de la classe moyenne a connu une perte située entre 0,7 et 4,5 points de pourcentage.

Pressman S. (2006) a examiné où était passée la classe moyenne. Avait-elle gonflé les rangs des ménages aisés ou au contraire les rangs des moins lotis ? Il ressort des statistiques que la part de la population aisée a augmenté, mais que celle de la population plus pauvre également, et de façon deux fois plus importante. Au total, la distribution des revenus a donc glissé vers le bas. Au souci de la diminution de la classe moyenne s'ajoute donc ceux d'une réduction du niveau de vie relatif de la population et de la polarisation des revenus.

¹⁵ Voir le site internet www.lisproject.org pour plus d'informations sur la base de données.

¹⁶ Les revenus sont ajustés pour tenir compte de la taille des ménages.

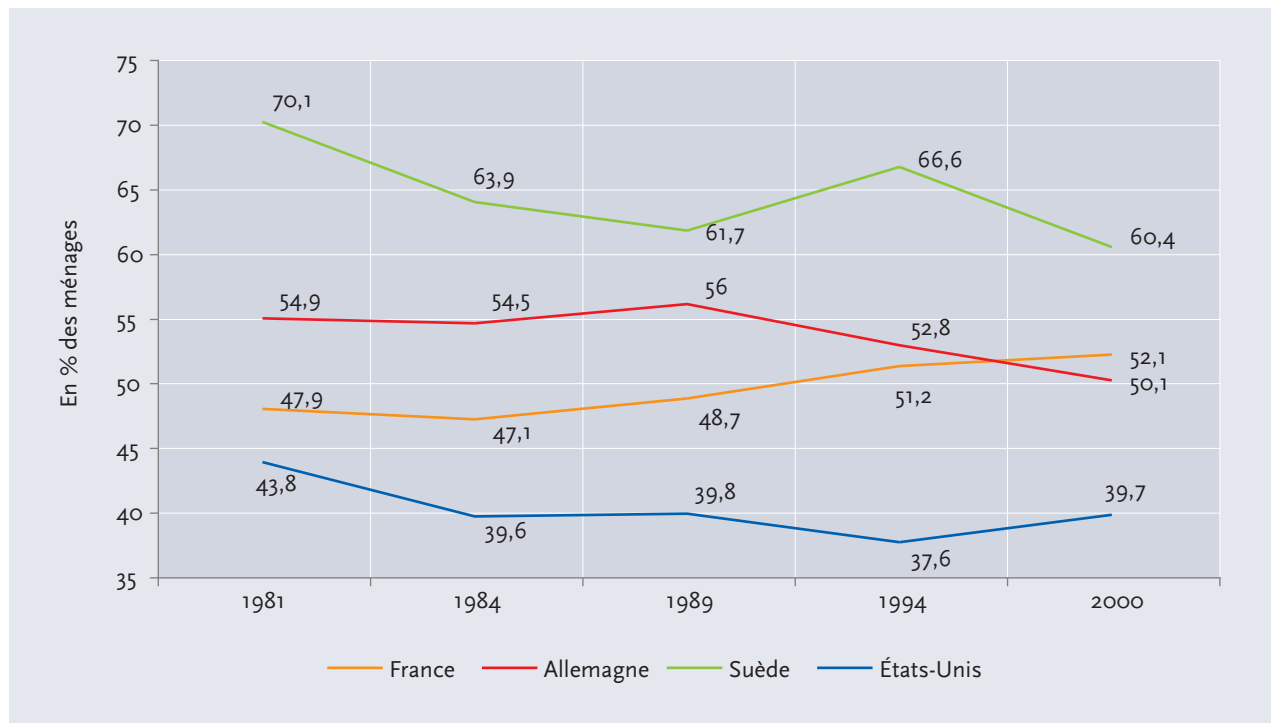
Pressman S. (2006) a également analysé les causes possibles des divergences observées entre pays en matière d'évolution de la taille de la classe moyenne. Les facteurs socio-démographiques (âge et composition des ménages) n'ont pas d'impact significatif. Au contraire, l'évolution de la pyramide des âges aurait plutôt atténué la chute de la classe moyenne. Plus surprenant, les facteurs macroéconomiques, traduits par le taux de chômage, n'ont pas d'effet non plus. L'évolution du taux de chômage et de la taille de la classe moyenne est même parfois parallèle, ce qui est contre-intuitif.

Finalement, c'est la politique sociale et fiscale qui joue le rôle déterminant. Pour tester cela, Pressman S. (2006) observe la distribution des revenus avant impôts et transferts sociaux et la compare avec la distribution après impôts et transferts. Il ressort tout d'abord clairement que la classe moyenne aurait été beaucoup plus petite en l'absence de politique sociale et fiscale, ce qui démontre le caractère redistributif de celle-ci. La classe moyenne représenterait en moyenne 20 % de la population avant intervention de l'État et près de

50 % après¹⁷ (à comportement inchangé, ce qui constitue une hypothèse forte). Par ailleurs, la chute de la classe moyenne aurait été bien plus importante sans la politique sociale et fiscale, de l'ordre de 4 % au lieu d'environ 1 % pour les 11 pays agrégés. L'analyse montre enfin que les différentiels de variation de la taille de la classe moyenne entre pays entre 1980 et 2000 est due aux politiques plus ou moins redistributives qui y sont mises en œuvre.

Une autre analyse, effectuée par Bigot R. (2008), se penche en détail sur la situation française. Sur la base des mêmes données que celles utilisées par Pressman S. (2006), mais en définissant la classe moyenne comme la part de la population ayant un niveau de vie¹⁸ situé entre 75 % et 150 % du revenu médian, Bigot R. (2008) montre que la classe moyenne française a pris de l'ampleur. Le graphique 2 illustre ce résultat. On voit également la chute de la classe moyenne dans les autres pays étudiés. La tendance est la même que dans le tableau 1 de Pressman S. (2006). Les chiffres sont différents parce que la définition de la classe moyenne n'est pas la même.

GRAPHIQUE 2 : Évolution de la classe moyenne dans quelques pays de l'OCDE en pourcentage des ménages (1981-2000)



Source : Bigot R. (2008)

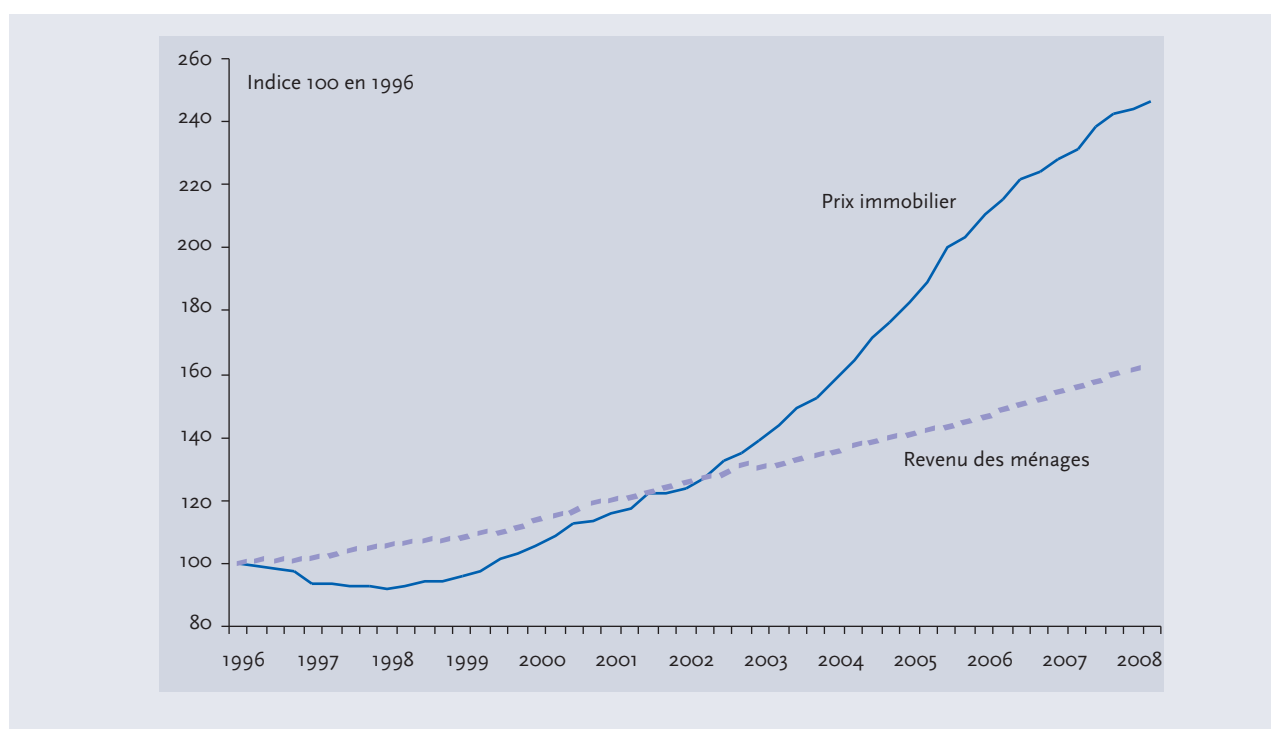
17 Pressman S. (2006).

18 Revenu disponible par ménage rapporté au nombre d'unités de consommation de ce foyer (échelle modifiée de l'OCDE).

Bigot R. (2008) infirme deux croyances populaires en France en mettant en avant le fait que non seulement la taille relative de la classe moyenne française a augmenté,

mais aussi son niveau de vie, le revenu médian français ayant quasiment doublé en euros constants en l'espace d'une génération.

GRAPHIQUE 3 : Évolution des revenus français et des prix de l'immobilier en Île-de-France (1996 - 2008)*



Source : Bigot R. (2008)

* Les revenus concernent l'ensemble de la population française alors que les prix de l'immobilier se rapportent à l'Île de France. Notons que les conclusions sont assez similaires si l'on compare l'évolution du revenu des Français avec celle des prix des logements anciens en Province. Ceux-ci ont en effet plus que doublé entre 2000 et 2008.

Il attribue la perception d'une réduction des conditions de vie de la classe moyenne à trois éléments. Premièrement, le rythme plus lent de croissance des revenus de la classe moyenne par rapport à la croissance des revenus élevés (l'écart se creuse entre le revenu médian et le revenu moyen). Deuxièmement, l'instabilité professionnelle grandissante. Enfin, les dépenses contraintes (énergie, alimentation et logement) dont le niveau évolue plus vite que celui des salaires et dont le poids est plus difficile à porter pour la

classe moyenne et les bas revenus (cf. graphique 3).

Pour conclure, ces deux études tendent à montrer que la taille de la classe moyenne ailleurs dans le monde occidental aurait plutôt tendance à se contracter mais que cette tendance peut être réduite, voire inversée, grâce à un degré élevé de redistribution des revenus. La France fait ainsi partie des pays où l'on observe une croissance de la taille de la classe moyenne.

• Approche urbaine

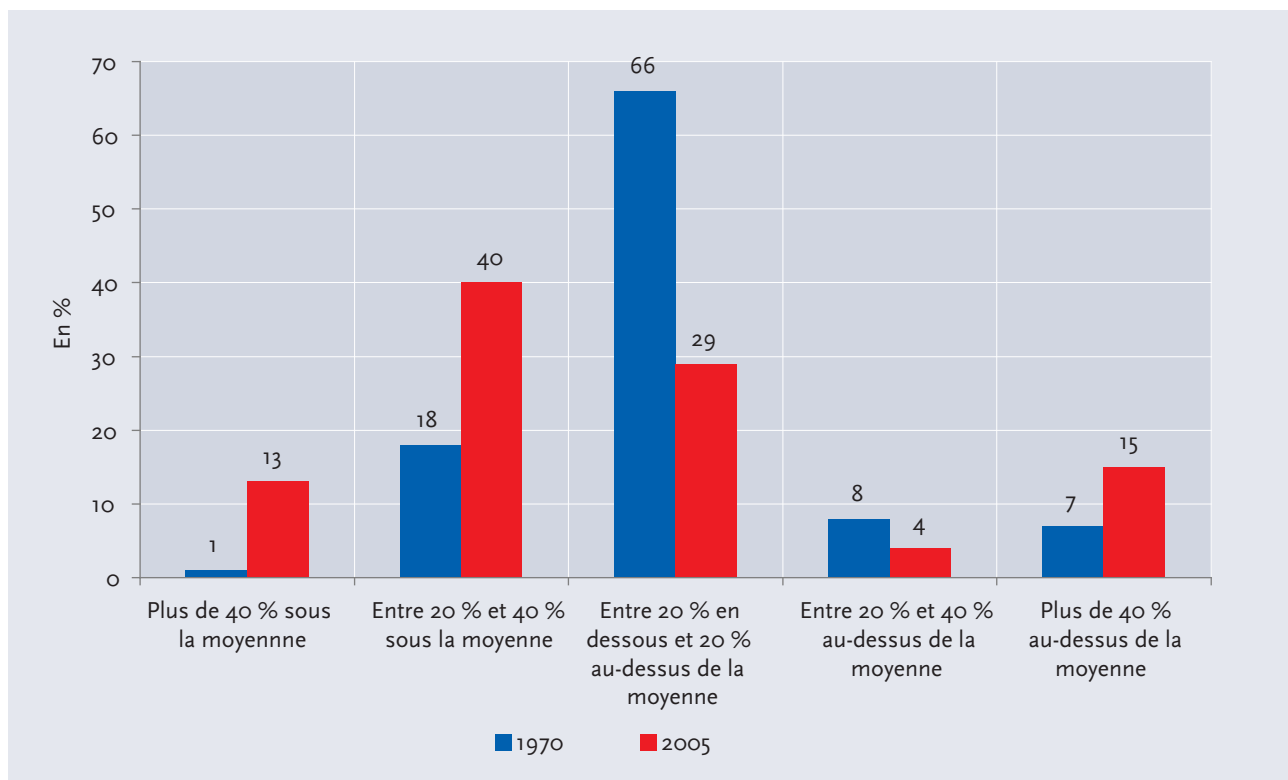
Si on s'intéresse à un plus petit territoire, comme celui d'une ville ou d'une région urbaine par exemple, un autre facteur entre en compte dans l'explication de l'évolution de la taille de la classe moyenne : la mobilité des ménages entre la ville et sa périphérie. Cette cause additionnelle peut entraîner une évolution de la classe moyenne différente dans la capitale ou les grandes villes par rapport au reste du pays.

La revue de la littérature empirique dans ce domaine est loin d'être exhaustive. De plus, les informations collectées sont rarement issues de milieux scientifiques et sont souvent imprégnées de positionnements politiques. Nous avons

cependant épinglé quelques références qui permettent de mettre les spécificités bruxelloises en exergue. Le point commun de ces références est d'identifier les coûts du logement et la disparition de certains types d'emplois comme principales causes de la diminution de la classe moyenne dans les villes.

Hulchanski D. (2010) a étudié l'évolution de la structure de la population de Toronto entre 1970 et 2005. Il observe que la classe moyenne a fondu en trente ans, de 66 % à 29 %, et note une polarisation des revenus avec surtout une hausse de la population pauvre, comme l'indique le graphique 4.

GRAPHIQUE 4 : Évolution de la population de la ville de Toronto, par catégorie de revenus, en pourcentage des réponses au recensement (1970-2005)



Source : Hulchanski D. (2010)

Hulchanski D. (2010) s'interroge sur le sort de la classe moyenne urbaine et examine l'évolution de la population dans la zone périurbaine de Toronto. Il observe une dégradation de la taille de la classe moyenne également, mais dans une moindre mesure. Si l'exode urbain de la classe moyenne ne semble pas être la cause principale de la diminution de la taille de la classe moyenne, il reste que la contraction de la classe moyenne urbaine est plus forte. Et la question du coût du logement est principalement mise en avant.

Booza J. *et al.* (2006) ont suivi l'évolution des quartiers habités par la classe moyenne dans douze aires métropolitaines des États-Unis. Ils constatent que la proportion de ces quartiers est passée de 58 % en 1970 à 41 % en 2000, en parallèle à une polarisation des revenus.

Siegel F. (2011) analyse plus en détail le cas de New York et décrit le processus suivant : à la fin des années 1960, les investisseurs se sont désintéressés du secteur manufacturier pour se tourner vers le secteur tertiaire. Ceci a réduit le nombre d'emplois généralement occupés par la

classe moyenne, à la faveur d'emplois pour des travailleurs plus qualifiés. Un certain nombre de personnes ont alors glissé de la classe moyenne vers les bas revenus. Face à cette situation, les pouvoirs publics ont augmenté les taxes ainsi que l'aide sociale, et la tendance à la perte d'emplois manufacturiers s'en serait trouvée exacerbée.

De nombreuses prises de position¹⁹ existent en France à propos de la disparition de la classe moyenne à Paris. Nous n'avons pas trouvé d'analyse scientifique permettant de le confirmer, mais la cause unique avancée et l'objet de toutes les préoccupations est le coût du logement, poussé à la hausse par les hauts revenus, les investissements étrangers et le tourisme.

Pour conclure, il est intéressant de noter que l'évolution de la classe moyenne dans les grandes villes peut être à l'opposé de l'évolution observée au niveau du pays, comme l'indique en tout cas l'exemple canadien.

L'analyse effectuée dans les chapitres suivants permettra de juger si la situation bruxelloise est comparable à celle des villes évoquées dans ce rapide survol.

19 <http://www.le-buzz-immobilier.com/2010/04/paris-la-capitale-qui-chasse-ses-classes-moyennes-au-profit-des-speculateurs-et-des-touristes-0030184>
<http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/immobilier/201012/19/01-4353830-paris-la-folie-immobiliere-chasse-les-classes-moyennes.php>
<http://magimmo.seloger.com/a-la-une/marche-de-l-immobilier/les-classes-moyennes-sont-les-plus-mal-logees-t218569>
http://www.paris.fr/viewPDFServlet?file_id=13629 « Les classes moyennes ont leur place dans Paris », 2007.

3. Analyse de la classe moyenne bruxelloise aujourd'hui

Ce chapitre décrit la classe moyenne bruxelloise sur la base des chiffres relatifs à la statistique fiscale. Les sections 3.1 et 3.2 se penchent sur la dimension de cette classe et la section 3.3 sur ses caractéristiques. Précisons que dans ce chapitre et les suivants, quand nous parlons de « revenu » il

s'agit du Revenu Total Net Imposable (RTNI), quand nous parlons de « classe moyenne » il s'agit des déclarations situées entre 75 % et 150 % du revenu médian belge des déclarations et quand nous parlons de revenus de l'année n il s'agit des déclarations de l'exercice $n+1$ (revenus n).

3.1 La dimension de la classe moyenne bruxelloise aujourd'hui

Comme l'indique le tableau 2, la dimension relative de la classe moyenne est de 34,2 % des déclarations fiscales²⁰. Nous voyons également que la proportion de déclarations sous la classe moyenne est deux fois supérieure à la proportion de déclarations au-dessus de celle-ci.

Notons qu'il s'agit du pourcentage des déclarations et non du pourcentage de la population. Nous ne pouvons parler de la population dans son ensemble car certaines catégories de personnes sont absentes des statistiques fiscales (cf. section 3.2). Malgré cette lacune, nous sommes contraints d'utiliser ces dernières.

TABLEAU 2 : Répartition des déclarations en Région de Bruxelles-Capitale (2008) – après neutralisation

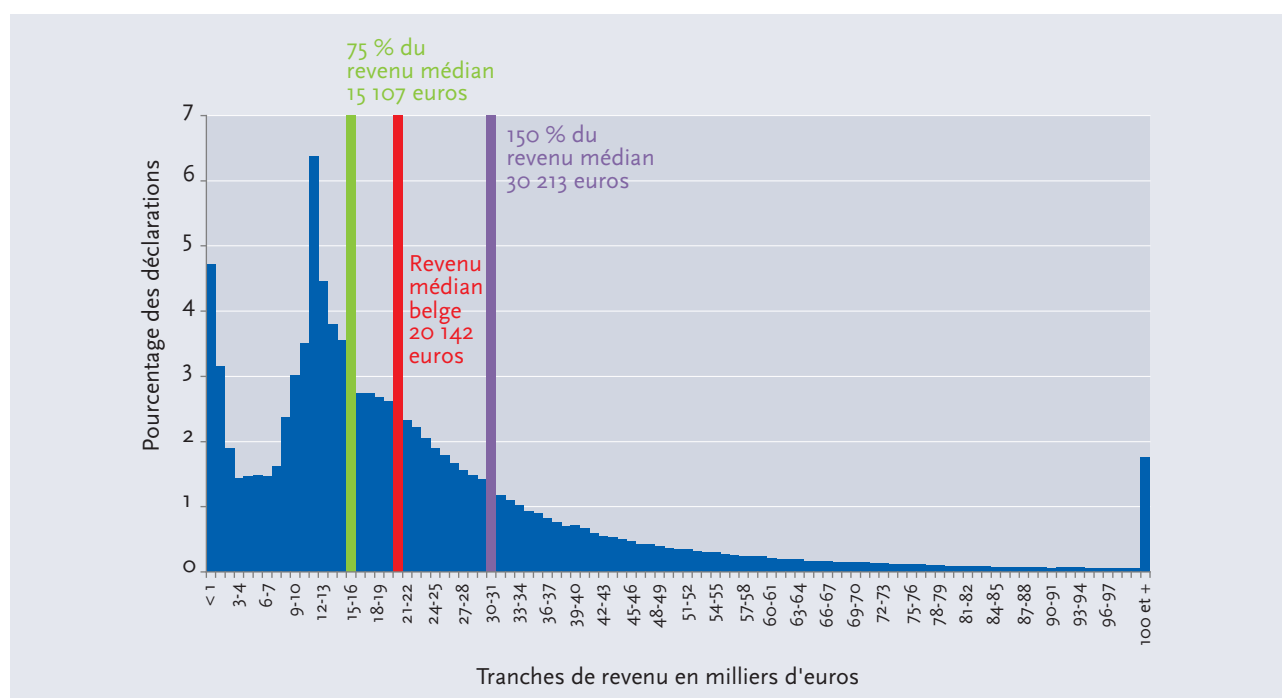
Part des déclarations au-dessus de la classe moyenne	23,8 %
Part de la classe moyenne dans le total des déclarations fiscales (entre 75 % à 150 % du revenu médian belge)	34,2 %
Part des déclarations en dessous de la classe moyenne	42,0 %

Source : SPF Économie, DGSIE, Revenus fiscaux - calculs CERB

Outre la taille de la classe moyenne, une information intéressante est celle du niveau de revenus associés à celle-ci. Le graphique 5 fournit la distribution des revenus des

déclarations fiscales de la population bruxelloise et montre le niveau du revenu médian ainsi que les fourchettes inférieure et supérieure de la classe moyenne.

GRAPHIQUE 5 : Distribution des revenus annuels en Région bruxelloise en milliers d'euros (revenus 2008)



Source : SPF Économie, DGSIE, Revenus fiscaux - calculs CERB

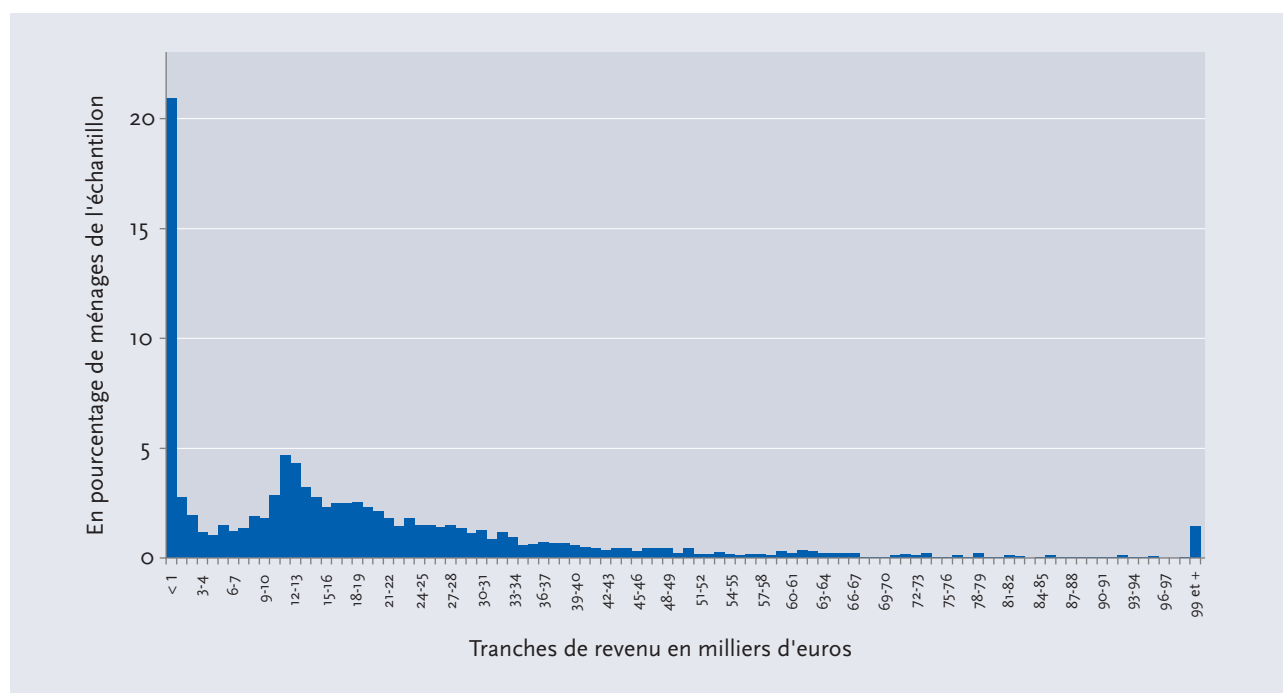
20 Après neutralisation, voir annexe 2.

La distribution des revenus annuels belges en 2008 indique que le revenu annuel médian des déclarations est de 20 142 euros et le revenu annuel moyen par déclaration de 26 722 euros. Les revenus²¹ de la classe moyenne bruxelloise se situent entre 75 % du revenu médian, soit 15 107 euros, et 150 % du revenu médian, soit 30 213 euros, selon la définition quantitative retenue.

Puisque nous utilisons régulièrement ci-après l'échantillon

de 3 694 déclarations bruxelloises de 2010, appelé l'échantillon SIRE²², nous traçons également la courbe de distribution des revenus de ces déclarations (graphique 6). Nous voyons que les grandes tendances sont semblables à celles observées dans le graphique 5. Les très faibles revenus sont cependant surreprésentés tandis que la pointe en dessous du revenu médian est moins accentuée que celle de la population bruxelloise totale en 2008.

GRAPHIQUE 6 : Distribution des revenus annuels en Région bruxelloise en milliers d'euros sur la base de l'échantillon SIRE (revenu total net imposable par ménage fiscal, 2010)



Source : SPF Finances, Échantillon SIRE - calculs CERB

3.2 Les revenus et personnes échappant à notre analyse

Les statistiques de revenus dont nous disposons se basent sur les données récoltées par l'administration de l'impôt des personnes physiques (IPP). Il en résulte que ces statistiques sous-estiment une partie des revenus dont bénéficient les résidents bruxellois. La prise en compte ou non des différentes sources de revenus dépend en effet de leur traitement fiscal. Certains revenus ne sont pas soumis à l'IPP, soit parce qu'ils sont exemptés, soit parce qu'ils dépendent d'un autre régime de taxation des revenus individuels, soit parce qu'ils ont le statut de revenu de société et sont soumis à l'impôt sur les sociétés²³.

La présente section décrit les principaux revenus échappant aux statistiques fiscales. Pour estimer l'importance de cette lacune de notre base de données principale, certains ordres de grandeur sont proposés quand ils sont disponibles. À titre de comparaison, le « Revenu Total Net Imposable » de la Région bruxelloise en 2008 s'élevait à 13 613 millions d'euros tandis que le « Revenu disponible²⁴ » tel que calculé dans la comptabilité régionale, atteignait un montant de 18 848 millions d'euros la même année.

Dans la suite de l'étude, aucune correction n'est apportée à nos statistiques. Il convient donc de garder en tête ce que recouvrent et ne recouvrent pas les chiffres.

21 Toujours estimés selon le Revenu Total Net Imposable (RTNI).

22 Voir l'annexe 1 pour de plus amples informations.

23 Notons que jusqu'à l'année fiscale 2005 (revenus 2004) les très faibles revenus n'étaient pas enrôlés. Depuis lors ils le sont et sont dès lors repris dans nos statistiques. Nos comparaisons dans le temps neutralisent ce changement de législation.

24 Revenu primaire – impôts – cotisations sociales + prestations sociales.

• Les revenus exemptés

Les principaux revenus récurrents exemptés sont le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) et les allocations familiales. À ceux-là s'ajoutent les indemnités versées aux personnes handicapées ainsi que certaines primes, de naissance ou d'adoption, que nous n'examinons pas plus avant.

Nous savons que 22 936 Bruxellois bénéficiaient du RIS en 2008 et que les montants annuels versés étaient de 5 692 euros, 8 538 euros et 11 384 euros respectivement pour les cohabitants, les isolés et les bénéficiaires ayant au moins un enfant mineur à leur charge²⁵. Au total, 171,4 millions d'euros ont été perçus par les bénéficiaires du RIS en 2008, ce qui équivaut à 1,26 % du RTNI total de la Région bruxelloise cette année-là.

Il est intéressant de noter que le RTNI total du premier

décile de la population, dans lequel se situent selon toute vraisemblance les bénéficiaires du RIS, s'élève à 69 708 495 euros. Les RIS versés valent plus du double de ce montant. La sous-estimation des revenus réels de la part la plus démunie de la population est donc, on le voit, très importante.

Les allocations familiales ne sont pas taxées non plus. Dans l'échantillon SIRE, elles peuvent représenter près de 21 % du RTNI annuel des trois premiers déciles et elles atteignent au moins²⁶ 2,97 % des RTNI bruxellois de l'échantillon SIRE en 2010. Nous savons par ailleurs que 308,6 millions d'euros ont été versés au titre d'allocations familiales en Région bruxelloise en 2008²⁷ ce qui équivaut à 2,27 % du RTNI total de la Région cette année-là.

• Les revenus des fonctionnaires internationaux

La Région bruxelloise est le siège de nombreuses institutions internationales dont l'Union européenne et l'OTAN sont les principales. Le personnel de ces institutions est exonéré des impôts belges sur les revenus et n'apparaît dès lors pas dans les statistiques fiscales. Pour l'Union européenne, nous estimons à 24 569 le nombre de fonctionnaires²⁸ domiciliés en Région bruxelloise et pour l'OTAN 1 856 employés²⁹ en 2009.

Même si leurs revenus annuels bruts ne correspondent pas exactement aux RTNI (revenu total net imposable)

qui sert de base aux calculs issus des statistiques fiscales dans ce rapport, les informations concernant les barèmes en vigueur³⁰ dans ces institutions nous apprennent que tous les fonctionnaires européens bénéficient de revenus supérieurs à 150 % du revenu médian belge qui se situe à 20 142 euros et que près de 45 % des employés de l'OTAN bénéficient également de revenus supérieurs à cette limite. Rappelons par ailleurs que ces revenus sont nettement moins taxés que les revenus soumis à l'impôt des personnes physiques.

• Les revenus des indépendants en société

Être soumis à l'IPP ne signifie pas que l'ensemble des revenus sont pris en compte dans les statistiques fiscales dont nous disposons. Ainsi, les indépendants en société se versent généralement un revenu soumis à l'IPP mais une partie de leurs revenus est logée dans leur société. Une série de dépenses en sont déduites et le bénéfice restant est soumis à l'impôt des sociétés. Cette partie des revenus échappe aux statistiques fiscales de l'IPP.

Il ne nous est pas possible de connaître le montant de ces revenus non soumis à l'IPP. Tout au plus pouvons nous observer que parmi les 83 243 entreprises bruxelloises assujetties à la TVA en 2010, 62 519 n'ont pas de salariés³¹. Il y aurait donc plus de 62 500 indépendants en société en Région bruxelloise, soit l'équivalent de 11 % du nombre de déclarations fiscales (en 2008).

25 SPP Intégration sociale, <http://www.mi-is.be>.

26 Nous n'avons pris en compte que les allocations familiales de base, à l'exclusion des suppléments sociaux, suppléments d'âge, supplément annuel ou supplément pour familles monoparentales modestes.

27 Statistiques de l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés http://www.rkw.be/Fr/PortalStat/Expenditure/stato4_04_01_01.php.

28 Sources : IRIS Consulting, « Bruxelles-Europe en chiffres », Étude du Bureau de liaison Bruxelles-Europe, 2008 et 2009 et calculs CERB.

29 Source : Secrétariat international de l'OTAN + calculs CERB.

30 IRIS Consulting, « Bruxelles-Europe en chiffres », Étude du Bureau de liaison Bruxelles-Europe, 2008 et 2009, Secrétariat international de l'OTAN et calculs CERB.

31 Source : Statbel et INASTI.

• Les personnes non inscrites au Registre national

Au moins trois catégories de personnes ne se trouvent pas inscrites au Registre national et n'entrent dès lors pas en ligne de compte dans nos statistiques : les candidats réfugiés, les personnes ayant un statut diplomatique et les personnes en situation irrégulière en Belgique. D'après

le Baromètre social 2011, on dénombrait en Région bruxelloise au premier janvier 2011 11 200 personnes à statut diplomatique et la majorité des 100 000 personnes en situation irrégulière en Belgique. Selon l'IBSA, 17 606 candidats réfugiés étaient recensés au même moment.

3.3 Les caractéristiques de la classe moyenne bruxelloise aujourd'hui

Dans cette section, nous mettons en avant les caractéristiques de la classe moyenne bruxelloise en examinant si certaines catégories de la population ou certaines particularités sont sous- ou surreprésentées dans cette classe. Les données

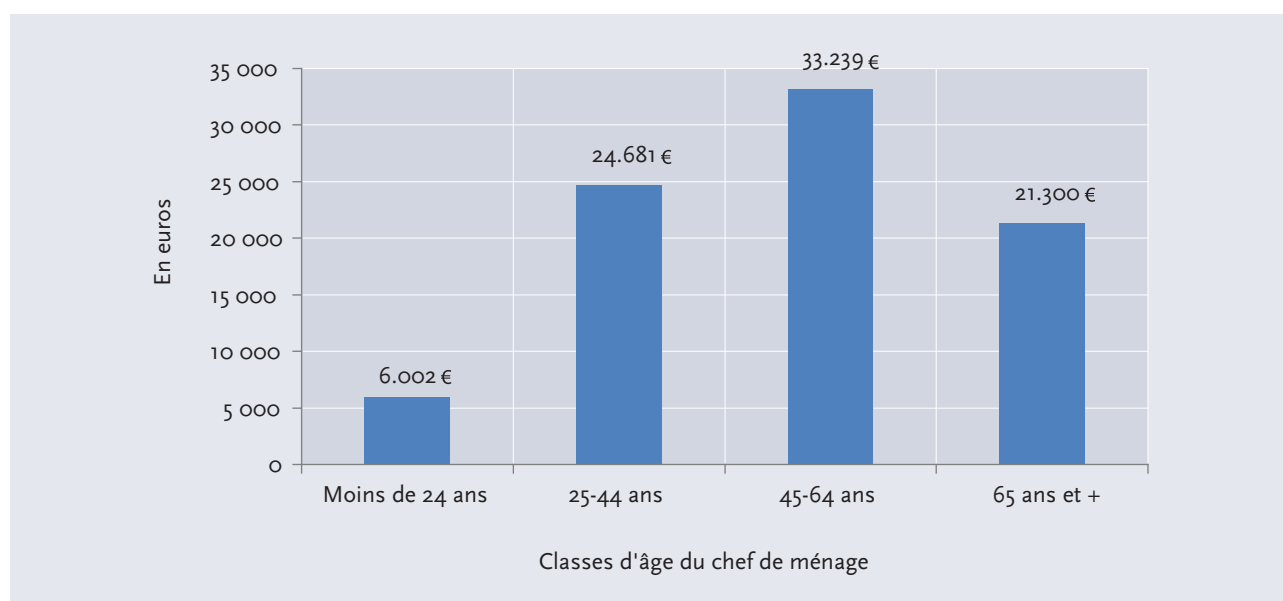
disponibles nous permettent d'effectuer cet exercice en fonction de l'âge, de la composition des revenus, du type de ménage et des contributions fiscales.

• Classe moyenne et âge

Les revenus professionnels sont notamment liés à l'expérience, à l'ancienneté. Par ailleurs, le cycle de vie des individus influence les revenus des ménages car la vie en couple, et donc la possibilité de bénéficier de deux revenus, est plus fréquente au-delà de 25 ans et moins fréquente en

fin de vie. Ces deux éléments se reflètent dans le RTNI. Le graphique 7 montre nettement que les revenus augmentent avec l'âge du chef de ménage, et ce jusqu'à l'âge de la pension, où ils connaissent un repli.

GRAPHIQUE 7 : Revenu moyen par classe d'âge du chef de ménage en Région bruxelloise en euros (2008)



Source : SPF Économie, DGSIE, Revenus fiscaux - calculs CERB

Étant donnée cette structure des revenus en fonction de l'âge, et sachant que la classe moyenne se situe autour d'un revenu médian de 20 142 euros, on s'attend à observer une représentation plus importante de la classe des 25-44 ans dans les tranches de revenus associées à la classe moyenne.

L'échantillon SIRE nous permettant de croiser les données individuelles relatives à l'âge du chef de ménage et au revenu du ménage, nous pouvons tracer un graphique où la classe de revenu correspondant à la classe moyenne est indiquée par un contour rouge (graphique 8).

Le premier histogramme montre la répartition des catégories d'âge dans l'échantillon total. En le comparant à la répartition par âge dans la classe de revenus de la classe moyenne, nous apprenons que les moins de 25 ans y sont sous-représentés, que les chefs de ménages entre 25 et 34 ans sont surreprésentés, tout comme les pensionnés.

Une surreprésentation des catégories de 35 à 64 ans commence au-delà de la classe moyenne, à partir de 50 000 euros de RTNI annuel.

GRAPHIQUE 8 : Catégories d'âge du chef de ménage par tranche de revenu en Région bruxelloise (2010)



Source : SPF Finances, Échantillon SIRE - calculs CERB
Note : L'encadré rouge entoure la classe moyenne

• Classe moyenne et composition des revenus

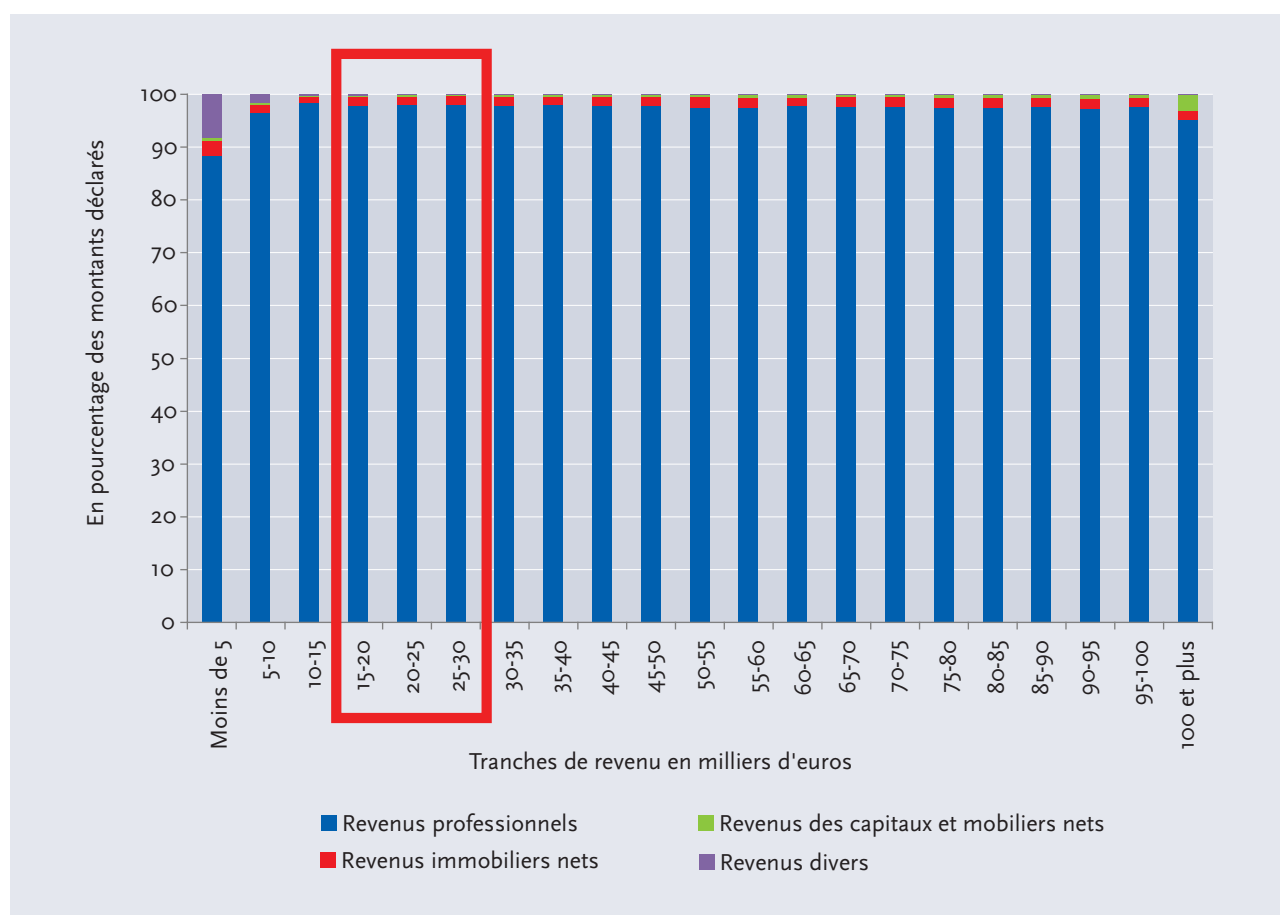
Nous nous intéressons également à la composition des revenus³² selon la classe de revenu. Nous constatons que mis à part les extrêmes des classes de revenu, la composition des revenus en termes de montants déclarés est remarquablement uniforme (graphique 9).

Sans surprise, les revenus professionnels (parmi lesquels les revenus du travail et les revenus de remplacement tels que les allocations de chômage ou les pensions) constituent la majeure partie des revenus, de l'ordre de 98 % des montants déclarés. Viennent ensuite les revenus immobiliers³³ dont la part est très stable entre les classes de

revenu. Les revenus des capitaux (déclarés et imposables) n'ont une part significative que dans les tranches très élevées de revenu. Pour les plus faibles revenus, la part des revenus divers (essentiellement des pensions alimentaires) représente une portion non négligeable. Rappelons que les revenus non imposables tels que les allocations familiales et le Revenu d'Intégration Sociale ne sont pas pris en compte dans ces statistiques.

La classe moyenne, dont les tranches de revenu sont indiquées par un contour rouge, ne se distingue pas en termes de composition des revenus.

GRAPHIQUE 9 : Composition des revenus par tranche de revenu en Région bruxelloise (2008)



Source : SPF Économie, DGSIE, Revenus fiscaux - calculs CERB
Note : L'encadré rouge entoure la classe moyenne

³² Pour le détail du contenu des différentes catégories de revenus, voir la « Méthodologie des statistiques fiscales » du SPF Économie.

³³ Dont le revenu cadastral du bien immobilier occupé par le contribuable-propriétaire.

• Classe moyenne et type de ménage

Cette section examine si l'on peut associer un profil de ménage type à la classe moyenne. Trois techniques sont utilisées pour obtenir cette information. Premièrement, sur la base de l'ensemble des revenus fiscaux de la Région bruxelloise en 2008, nous observons la répartition des ménages isolés ou en couple³⁴ selon le nombre de personnes à charge (enfants ou non) et par classe de revenu. Deuxièmement, sur la base de l'échantillon SIRE de la Région bruxelloise en 2010, nous observons la répartition du nombre d'enfants à charge par classe de revenu, sans distinction entre isolés et couples.

Ces deux premières sources d'information ne sont pas entièrement satisfaisantes car il n'y a pas moyen de distinguer les vrais et les « faux »³⁵ isolés. Or, les chiffres relatifs au nombre d'isolés fiscaux sont clairement supérieurs aux chiffres de réels isolés. Ainsi par exemple, selon les déclarations fiscales, on aurait 63,7 % d'isolés sans enfants à charge en 2008 en Région de Bruxelles-Capitale. Le Registre national, quant à lui, comptabilise 50,9 % d'isolés sans enfants à charge pour la même année. Il y aurait donc plus ou moins 13 % de « faux » isolés sans enfants, si l'on fait l'hypothèse que la part des isolés dans la population totale est la même que dans la population soumise à l'impôt des personnes physiques.

C'est pourquoi notre troisième approche consiste à utiliser les données de l'enquête sur les conditions de vie des ménages (enquête SILC), où la réalité du ménage est connue et peut être croisée avec le revenu. L'échantillon de cette enquête est cependant relativement petit (voir annexe pour la description des différentes sources de données). Les trois approches sont dès lors à considérer comme complémentaires.

Notre première approche nous apprend qu'environ 16 % des chefs de ménage isolés fiscaux (graphique 10) appartenant à la classe moyenne (la moitié du décile 5 et les déciles 6 à 8, indiqués par un contour rouge) ont une ou plusieurs personnes à charge. Un peu moins de 50 % des couples fiscaux (graphique 11) appartenant à la classe moyenne ont une ou plusieurs personnes à charge.

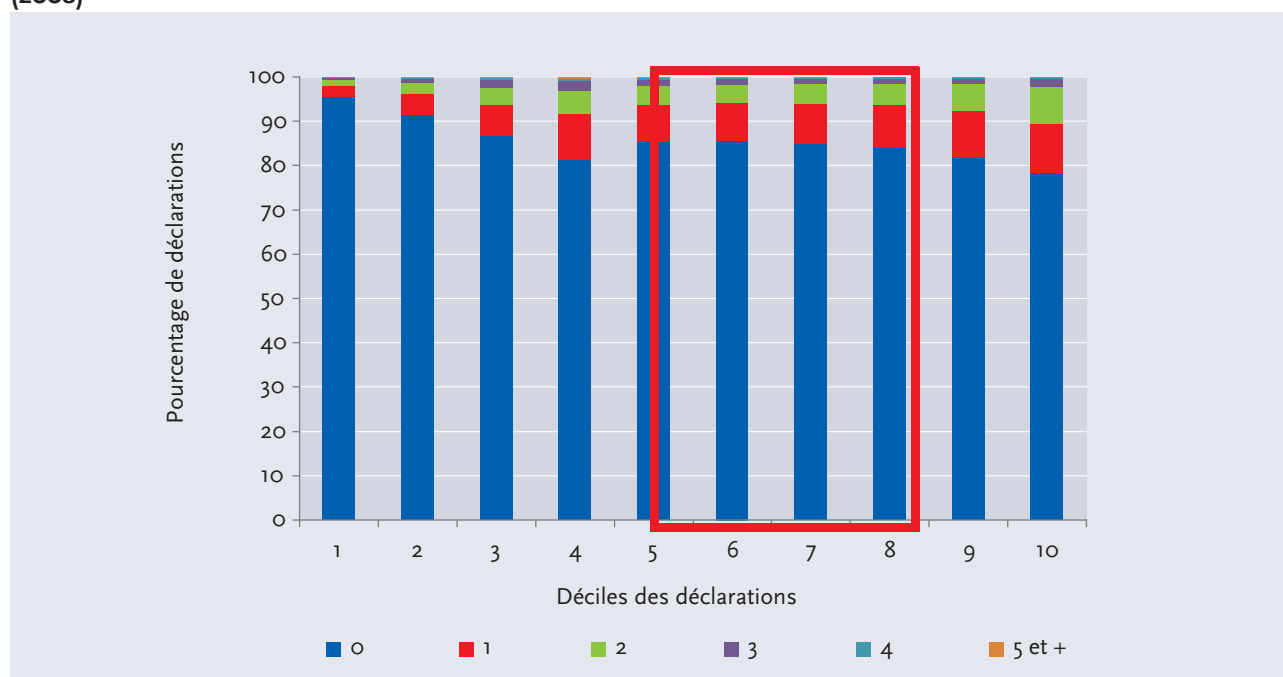
Cette première approche met également en évidence le fait que pour les isolés, les déciles de revenus correspondant à la classe moyenne sont ceux où le nombre de personnes à charge³⁶ est le plus faible par rapport aux déciles juste en dessous et au-dessus. L'effet est encore plus marqué pour les ménages en couple (graphique 11). En effet, aucun autre décile ne présente un plus petit nombre de personnes à charge que ceux des quatre déciles de la classe moyenne.

34 Le RTNI par déclaration n'a pas été adapté en fonction de la composition du ménage. Il en résulte qu'à RTNI égal les conditions de vie des isolés de la classe moyenne sont en réalité meilleures que les conditions de vie des couples de la classe moyenne car ceux-ci doivent se partager les revenus dont les isolés bénéficient seuls.

35 Si l'on vit en couple sans être mariés ou cohabitants légaux, il est légal et obligatoire de remplir deux déclarations au titre d'isolés.

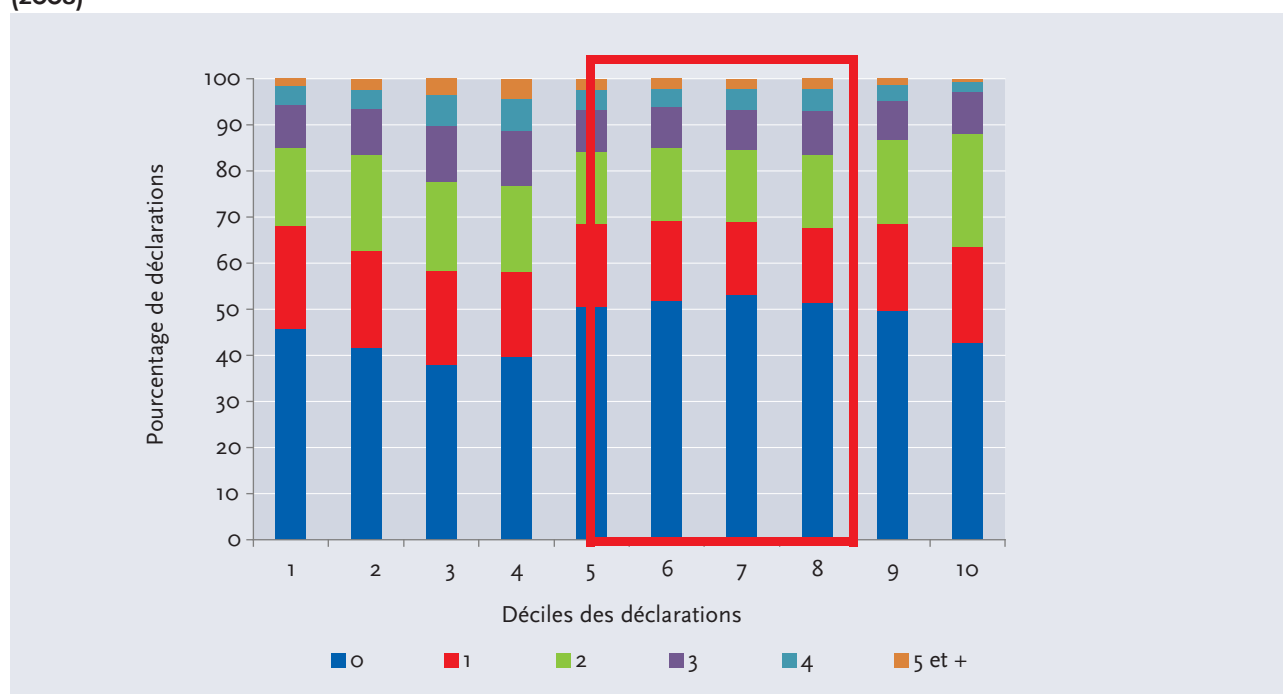
36 Quand nous utilisons la base de données de l'ensemble des revenus fiscaux bruxellois, nous ne pouvons pas distinguer le type de personne charge (enfants ou autre).

GRAPHIQUE 10 : Nombre de personnes à charge par décile des déclarations d'isolés fiscaux en Région bruxelloise (2008)



Source : SPF Économie, DGSIE, Revenus fiscaux - calculs CERB
Note : L'encadré rouge entoure la classe moyenne

GRAPHIQUE 11 : Nombre de personnes à charge par décile des déclarations communes en Région bruxelloise (2008)



Source : SPF Économie, DGSIE, Revenus fiscaux - calculs CERB
Note : L'encadré rouge entoure la classe moyenne

Nous proposons les deux interprétations suivantes pour expliquer au moins partiellement ce phénomène.

Premièrement nous partons de l'hypothèse que des personnes

à charge entraînent un coût en argent et/ou un coût en temps. Pour qu'un ménage de la classe moyenne puisse assumer un plus grand nombre de personnes à charge, soit il lui faut plus

de moyens financiers, par exemple pour payer les frais de garde (il ferait alors partie de revenus supérieurs), soit consacrer plus de temps à ces personnes (il faut alors renoncer à une partie du temps de travail du ménage³⁷ et au revenu qui y est lié, et dès lors glisser sous le niveau de la classe moyenne). De ce fait, il n'y a pas de relation linéaire entre le revenu et le nombre de personnes à charge.

Deuxièmement, mais uniquement pour les déclarations communes, quand le conjoint passe du statut de personne à charge à celui de personne apportant un revenu au ménage, le revenu du ménage augmente en même temps que le nombre de personnes à charge diminue. Ceci explique la forme des histogrammes des graphiques 10 et 11 et indique qu'il vaut mieux être deux à travailler pour accéder à la classe moyenne. À partir d'un certain revenu du chef de ménage, il redevient possible pour le conjoint de renoncer à ses revenus du travail et d'être une personne à charge. Cette deuxième interprétation explique que l'effet observé dans les deux graphiques soit plus accentué dans celui concernant les déclarations communes.

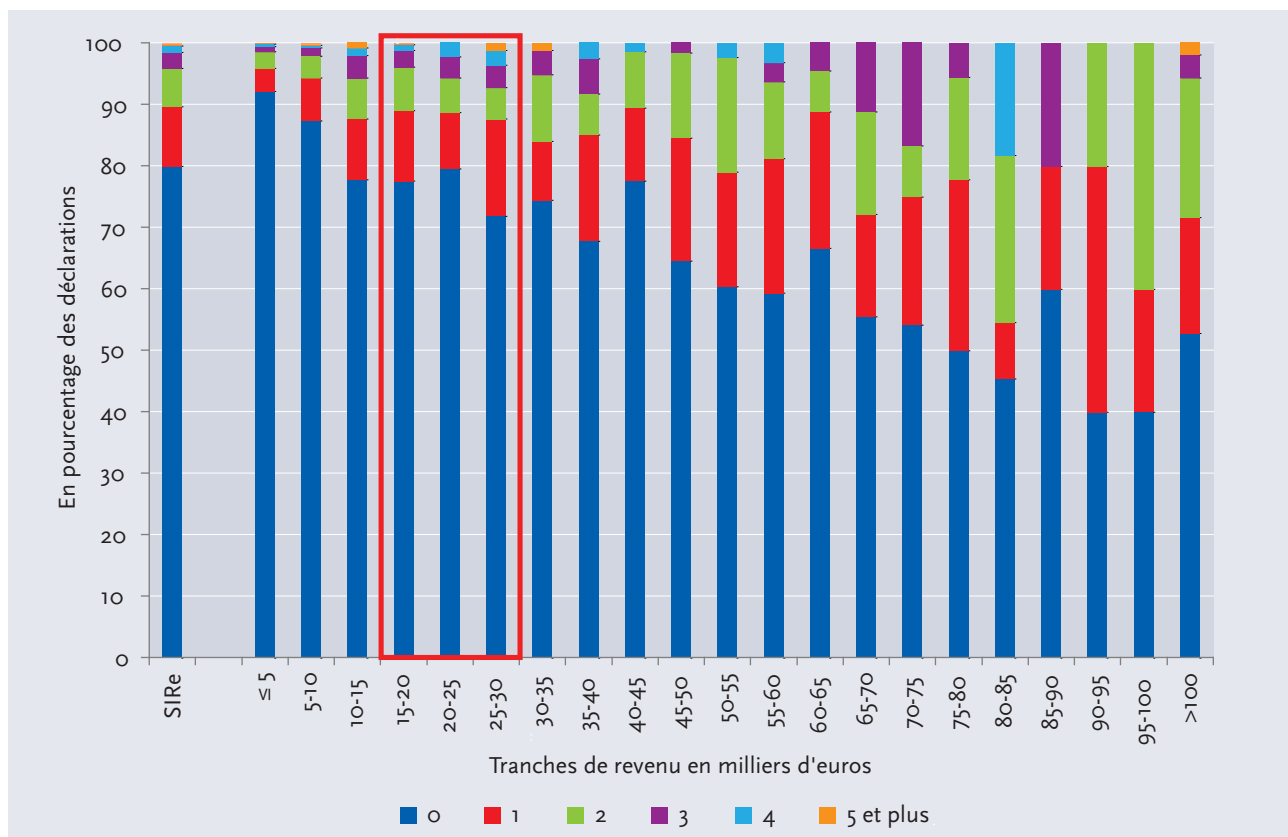
Notre deuxième approche est basée sur l'échantillon SIRE reprenant les revenus de 3 694 ménages bruxellois en 2010. Tous les ménages, isolés et couples, sont agrégés et il s'agit d'observer la répartition du nombre d'enfants. Les autres personnes à charge (conjoint sans revenu, parent âgé, etc.) ne sont pas prises en compte. Nous pouvons ici analyser les classes de revenus, plus fines que les déciles de déclarations.

Dans le graphique 12, la relation entre le revenu et le nombre d'enfants semble plus linéaire, même si la tranche de 20 000 à 25 000 euros montre le même effet que celui décrit ci-dessus. Ceci confirmerait notre deuxième interprétation développée ci-dessus puisque dans le graphique 12 il ne s'agit que d'enfants et non plus de personnes à charge. L'effet lié aux conjoints sans revenus a donc disparu.

Le plus frappant, dans ce nouveau graphique, est la façon dont la proportion de ménages avec enfants augmente fortement dans les classes de revenu les plus élevées.

Dans cet échantillon, 25 % des ménages de la classe moyenne (indiqués par un contour rouge) ont un ou plusieurs enfants, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de l'échantillon.

GRAPHIQUE 12 : Nombre d'enfants par tranche de revenu en Région bruxelloise (2010)



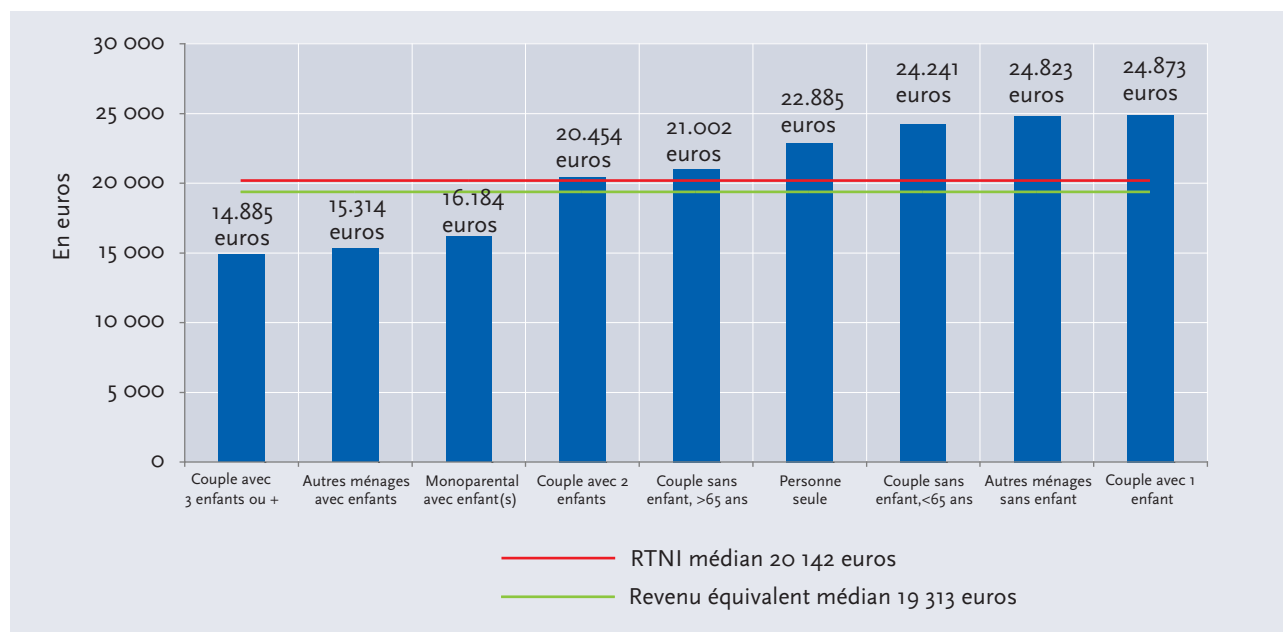
Source : SPF Finances, Échantillon SIRE - calculs CERB
Note : L'encadré rouge entoure la classe moyenne

37 Ce sont principalement les mères qui renoncent partiellement ou totalement à leur temps de travail, comme le montrent Maron et Meulders (2008).

La troisième approche pour l'analyse du type de ménages constituant la classe moyenne est basée sur l'enquête sur les conditions de vie des ménages, l'enquête SILC, réalisée annuellement par le SPF Économie³⁸.

Le graphique 13 utilise comme unité de compte le revenu équivalent moyen par type de ménage. Il place les différents types de ménages par ordre croissant de revenu équivalent moyen et permet de voir quels types de ménages sont en moyenne sous le revenu équivalent médian.

GRAPHIQUE 13 : Type de ménage et revenu équivalent moyen à Bruxelles (2009)



Source : SPF Économie, Enquête SILC 2009 - calculs CERB

De cet exercice il ressort que les couples sans enfants ont un niveau de vie relativement plus élevé. Dans le cas de la présence d'enfant(s), un meilleur niveau de vie sera assuré si l'on vit en couple et qu'on ne se trouve pas dans le cas d'une famille nombreuse. En effet, les familles monoparentales ou les familles nombreuses sont en

moyenne largement sous la médiane dans cet échantillon. Notons que ce dernier élément est en contradiction avec les résultats obtenus dans le graphique précédent. Ceci est à attribuer aux hypothèses prises pour ajuster le revenu en fonction de la taille du ménage (voir le tableau de l'annexe 1 pour les détails).

• Classe moyenne et contributions fiscales

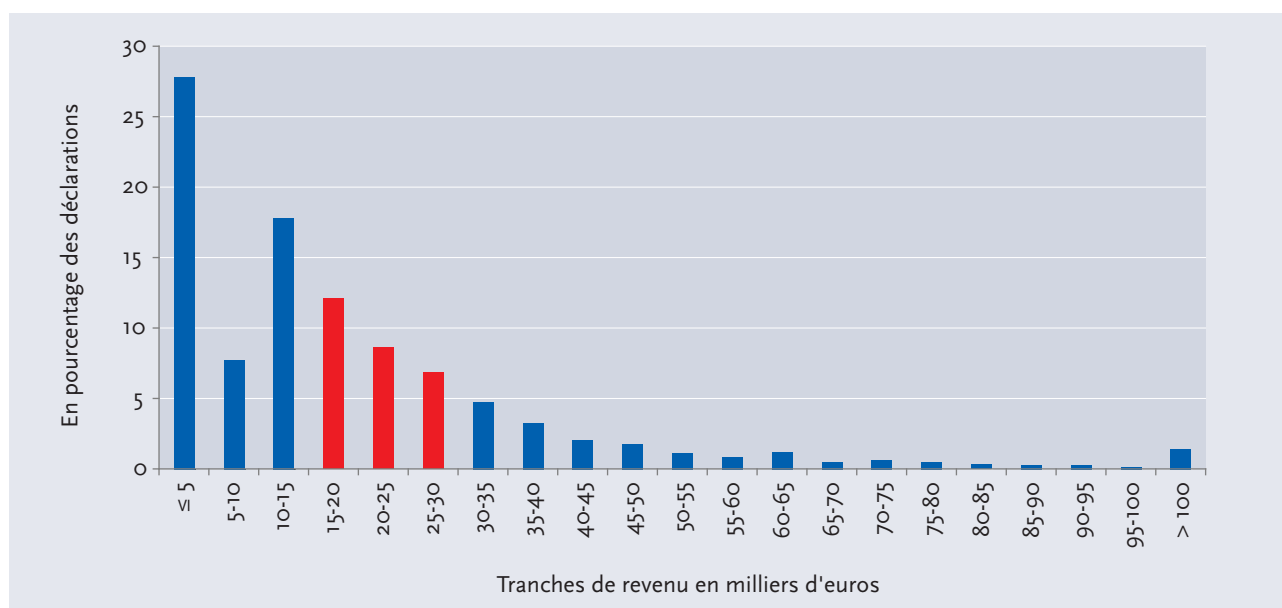
On perçoit généralement la classe moyenne comme la classe contribuant le plus fiscalement. Nous disposons des données concernant les contributions fiscales à l'impôt des personnes physiques et permettant de vérifier la pertinence de cette perception³⁹.

Sur la base de l'échantillon SIRE, nous calculons la distribution des déclarations par classe de revenu ainsi que l'impôt d'État fédéral moyen payé par chacune d'elles, et en déduisons l'impôt d'État fédéral global par classe.

³⁸ Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que, pour la seule fois dans ce rapport, le revenu dont il est question n'est pas le Revenu Total Net Imposable (RTNI), mais la somme de tous les revenus effectivement perçus en net par les ménages. Les allocations sociales et familiales sont donc incluses. Par contre, le revenu cadastral des propriétaires occupants n'est pas comptabilisé. De plus, le revenu est ajusté pour tenir compte de la taille des ménages et pour obtenir une approximation du niveau de vie. Le résultat est appelé le revenu équivalent.

³⁹ Cet impôt est fédéral. Cependant, des centimes additionnels communaux et régionaux (plus précisément l'Agglomération, absorbée dans le budget régional) s'appliquent à l'impôt fédéral. De plus, la dotation IPP aux Régions est partagée entre celles-ci au pro rata des recettes perçues sur leur territoire. Une contribution à l'État fédéral implique donc une contribution proportionnelle pour les communes et pour la Région. Les conclusions relatives aux contributions fiscales de la classe moyenne peuvent dès lors être transposées directement aux Régions et communes.

GRAPHIQUE 14 : Distribution des déclarations par tranche de revenu en Région bruxelloise (2010)



Source : SPF Finances, Échantillon SIRE - calculs CERB

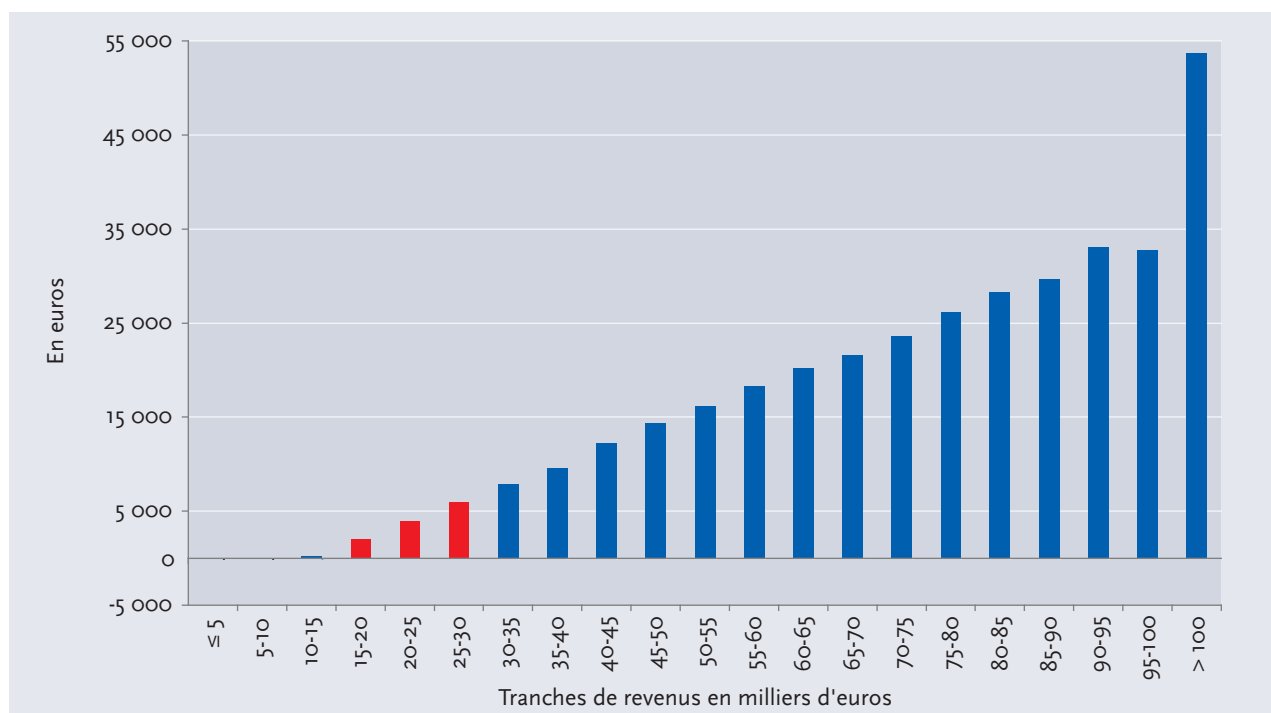
Note : Les barres rouges signalent la classe moyenne

Le graphique 14 nous montre qu'en Région bruxelloise, et selon l'échantillon que nous utilisons, la majorité (53,3 %) des déclarations se situe dans les trois premières tranches de revenus (RTNI). La première tranche concerne les contribuables quasiment sans revenus imposables, tels que les étudiants ou les personnes bénéficiant exclusivement

d'allocations sociales et familiales.

La classe moyenne se trouve presque précisément dans les classes de revenus indiquées en rouge, soit entre 15 000 et 30 000 euros⁴⁰ de RTNI. Cela représente dans notre échantillon 27,5 % des déclarations.

GRAPHIQUE 15 : Impôt d'État fédéral moyen par tranche de revenu en Région bruxelloise (2010)



Source : SPF Finances, Échantillon SIRE - calculs CERB

Note : Les barres rouges signalent la classe moyenne

⁴⁰ La fourchette de revenus de la classe moyenne, calculés à la section 3.1. est située précisément entre 15 107 euros et 30 213 euros, soit respectivement 75 % et 150 % du revenu médian par déclaration.

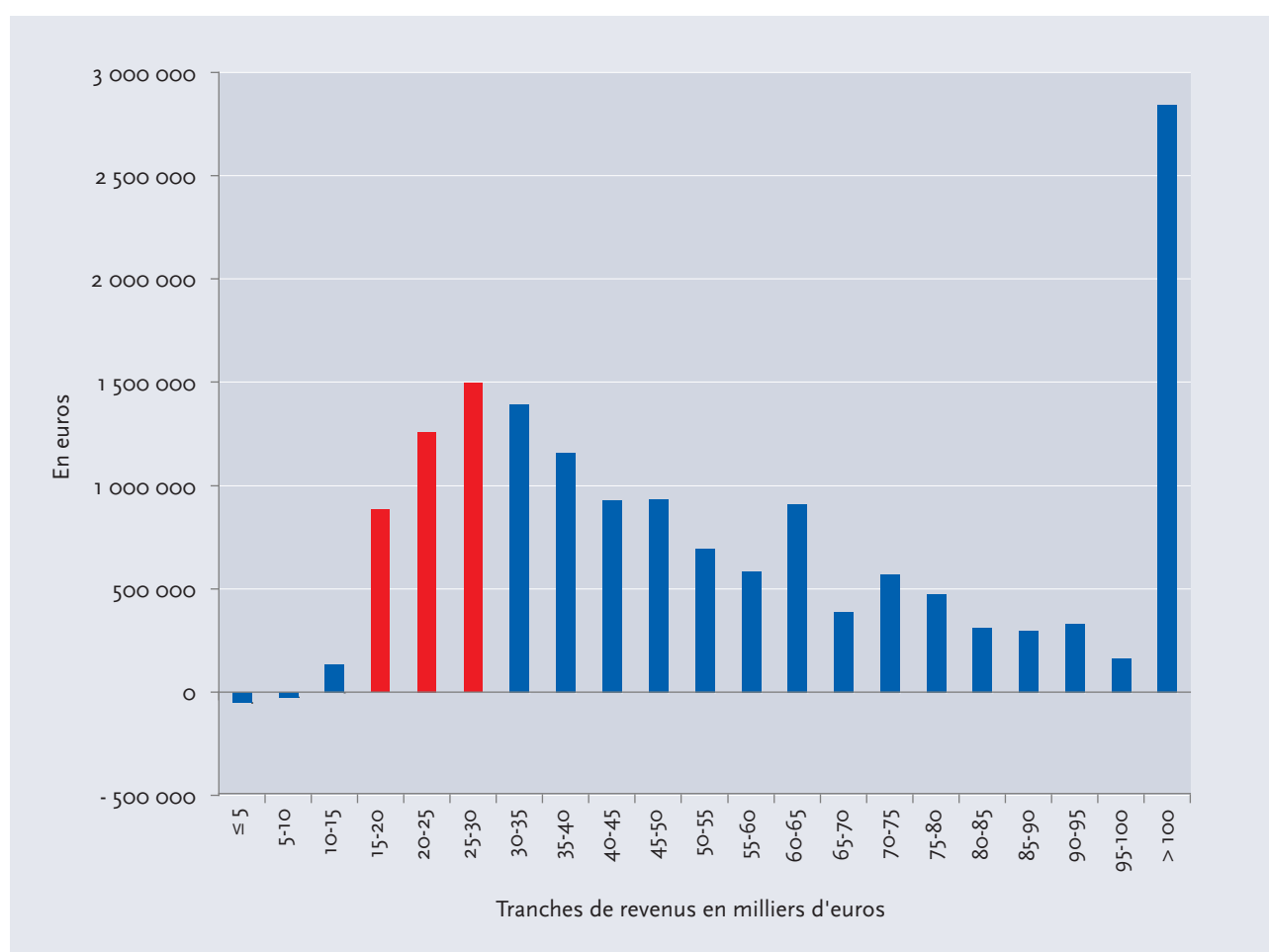
Le graphique 15 montre que l'impôt d'État dû pour chaque déclaration augmente avec le revenu. Ceci est le résultat de la progressivité de l'impôt des personnes physiques (IPP) assurant une certaine équité entre les contribuables.

Les trois premières classes de revenu ne contribuent pas fiscalement en termes d'IPP. Plus précisément, les deux premières bénéficient de crédits d'impôt, respectivement de 46 et 78 euros en moyenne annuelle. Leur impôt est donc négatif. La troisième classe de revenu contribue à peine, de l'ordre de 197 euros par an en moyenne.

Les contributions ne deviennent significativement positives qu'à partir de 15 000 euros de revenu, soit exactement le seuil inférieur de la classe moyenne. La classe moyenne est donc effectivement contributrice.

Il faut combiner les résultats obtenus ci-dessus, c'est-à-dire l'impôt moyen par classe de revenu et le nombre de déclarations par classe de revenu, pour vérifier si la classe moyenne apporte réellement la plus grande part des contributions fiscales. Le graphique 16 montre l'impôt d'État agrégé payé par chaque tranche de revenu de notre échantillon.

GRAPHIQUE 16 : Impôt d'Etat fédéral agrégé par tranche de revenu en Région bruxelloise (2010)



Source : SPF Finances, Échantillon SIRE - calculs CERB
Note : Les barres rouges signalent la classe moyenne

Si la classe moyenne fait effectivement partie de la « pointe » de la distribution, elle en constitue le « versant » inférieur et ne contribue qu'à 23,2 % de l'impôt d'État global payé par les contribuables de notre échantillon. Il faut ajouter

les classes de revenu jusque 50 000 euros pour englober l'ensemble de la « pointe » et obtenir une part d'impôt d'État de plus de 50 %.

4. Analyse spatio-temporelle de la classe moyenne bruxelloise

La dimension et les caractéristiques de la classe moyenne telles que décrites dans le chapitre 3 sont des données d'autant plus utiles qu'elles sont mises en perspectives. Ce chapitre 4 propose une analyse de l'évolution de la

taille de la classe moyenne dans le temps (section 4.1.) et dans l'espace, via une comparaison interrégionale (section 4.2.). Les causes possibles des évolutions et divergences observées sont testées dans la section 4.3.

4.1 L'évolution dans le temps

La comparaison dans le temps requiert quelque attention. Une modification législative est entrée en vigueur en 2004 avec pour conséquence une augmentation importante du nombre d'enrôlements de déclarations fiscales avec un RTNI très faible voire nul. Nous avons donc tenté de neutraliser cet effet pour obtenir une vision plus juste de l'évolution réelle de la classe moyenne. Pour plus d'information sur le changement de législation et la méthodologie adoptée pour corriger le biais, voir l'annexe 2.

Selon un discours ambiant, la taille de la classe moyenne diminuerait un peu partout dans le monde, et à Bruxelles encore plus sensiblement. Les chiffres que nous avons collectés confirment cette impression. La diminution de la classe moyenne bruxelloise est particulièrement rapide et marquée sur les dix dernières années étudiées. Elle était de plus de 40 en 1988 et 1998 mais a fondu à quelque 34 % en 2008 (tableau 3).

TABEAU 3 : Évolution de la taille de la classe moyenne bruxelloise entre 1988 et 2008

Définition de la classe moyenne	Pourcentage des ménages fiscaux en 1988	Pourcentage des ménages fiscaux en 1998	Pourcentage des ménages fiscaux en 2008
75 % à 150 % du revenu médian belge	40,1 %	40,2 %	34,2 %

Source : SPF Économie, DGSIE, Revenus fiscaux - calculs CERB

Cette réduction de l'importance de la classe moyenne entre 1998 et 2008 s'est faite exclusivement à l'avantage de la part de la classe de revenus faibles. Ce mouvement entraîne

une inversion de l'importance relative de ces deux classes, ce qui traduit un appauvrissement général de la population bruxelloise.

4.2 Une comparaison interrégionale

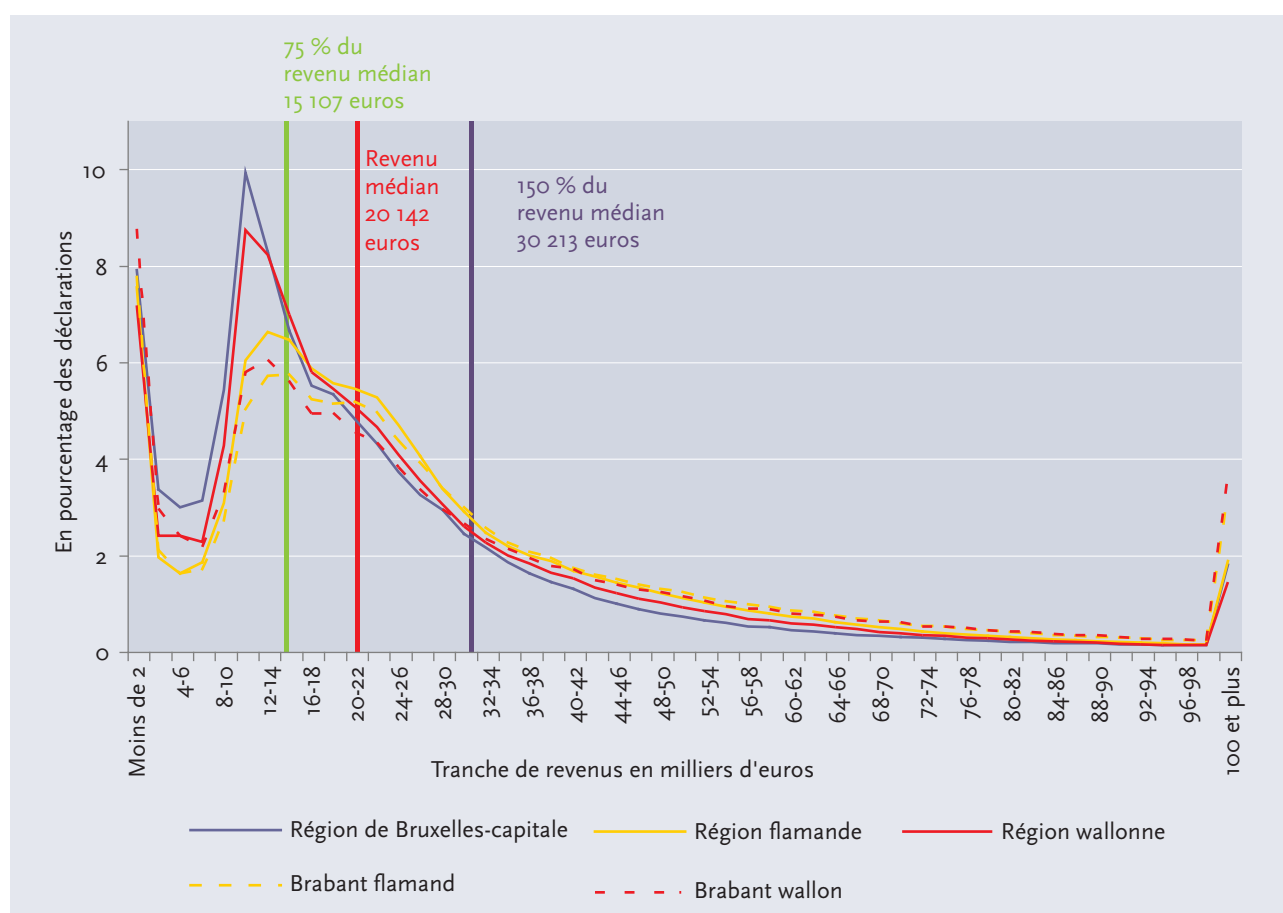
Pour savoir si la situation bruxelloise est spécifique à cette région ou si elle est généralisée, nous la comparons aux régions flamande et wallonne.

Nous commençons par observer la distribution des revenus dans les trois régions et dans les deux Brabant en 2008 et constatons que les distributions wallonne et bruxelloise sont comparables tandis que la distribution des revenus en Flandre est caractérisée par des revenus globalement plus élevés et surtout par une moindre polarisation. Les deux

Brabant présentent des profils relativement semblables à celui de la Région flamande (graphique 17).

Par rapport à la Région wallonne, la Région bruxelloise observe une plus grande fréquence de revenus en dessous de 10 000 euros et une plus petite fréquence de revenus au-dessus de 17 000 euros. Par contre, la pointe de fréquence de revenus entre 10 000 et 16 000 euros est assez similaire, surtout en comparaison avec les autres entités.

GRAPHIQUE 17 : Distribution des revenus dans cinq entités belges (2008)



Source : SPF Économie, DGSIE, Revenus fiscaux - calculs CERB

Les plus faibles disparités en Flandre se reflètent dans une dimension plus importante de la classe moyenne dans cette Région, de l'ordre de 4,25 points de pourcentage de plus

qu'en Région bruxelloise (voir tableau 4) et dans un rapport systématiquement plus élevé entre revenu *médian* régional et revenu *moyen* régional (voir graphique 18).

TABLEAU 4 : Évolution de la dimension de la classe moyenne 1988-1998-2008

Pourcentage des déclarations dans l'intervalle 75 % – 150 % du revenu médian du Royaume	1988	1998	2008 après neutralisation*
Région bruxelloise	40,1 %	40,2 %	34,2 %
Région flamande	42,3 %	40,7 %	38,4 %
Région wallonne	43,0 %	41,4 %	36,0 %
Royaume	42,3 %	40,9 %	37,3 %
Brabant flamand	39,3 %	38,6 %	36,3 %
Brabant wallon	36,0 %	36,5 %	33,1 %

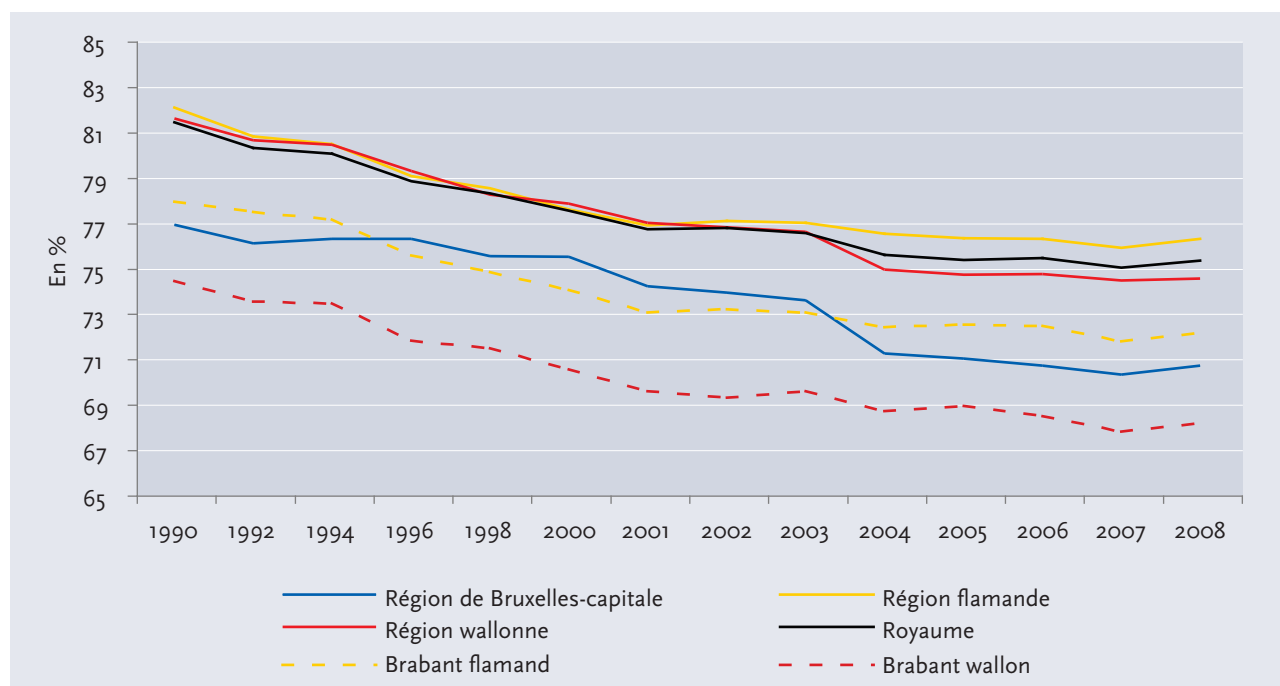
* Voir explications à la section 4.1.

Source : SPF Économie, DGSIE - Revenus fiscaux - calculs CERB

C'est en Région flamande et en Brabant flamand que la taille de la classe moyenne a proportionnellement le moins diminué entre 1988 et 2008⁴¹. On observe aussi que, mise à part la Région bruxelloise, la taille de la classe moyenne est significativement plus faible en Brabant wallon. La polarisation des revenus constitue la principale explication.

Comparer l'évolution, entre 1990 et 2008, des trois régions et des deux Brabant est également intéressant. Le graphique 18 indique que tous observent un écart croissant entre revenu médian et revenu moyen et subissent l'effet du changement de législation en 2004, mais l'on voit que la Région bruxelloise est plus concernée, révélant ainsi l'importance de la part de la population paupérisée dans la Capitale.

GRAPHIQUE 18 : Évolution du rapport entre revenu médian et revenu moyen dans six entités belges (1990-2008)



Source : SPF Économie, DGSIE, Revenus fiscaux - calculs CERB

41 Les chiffres fournis ici ne sont pas neutralisés pour le changement de législation.

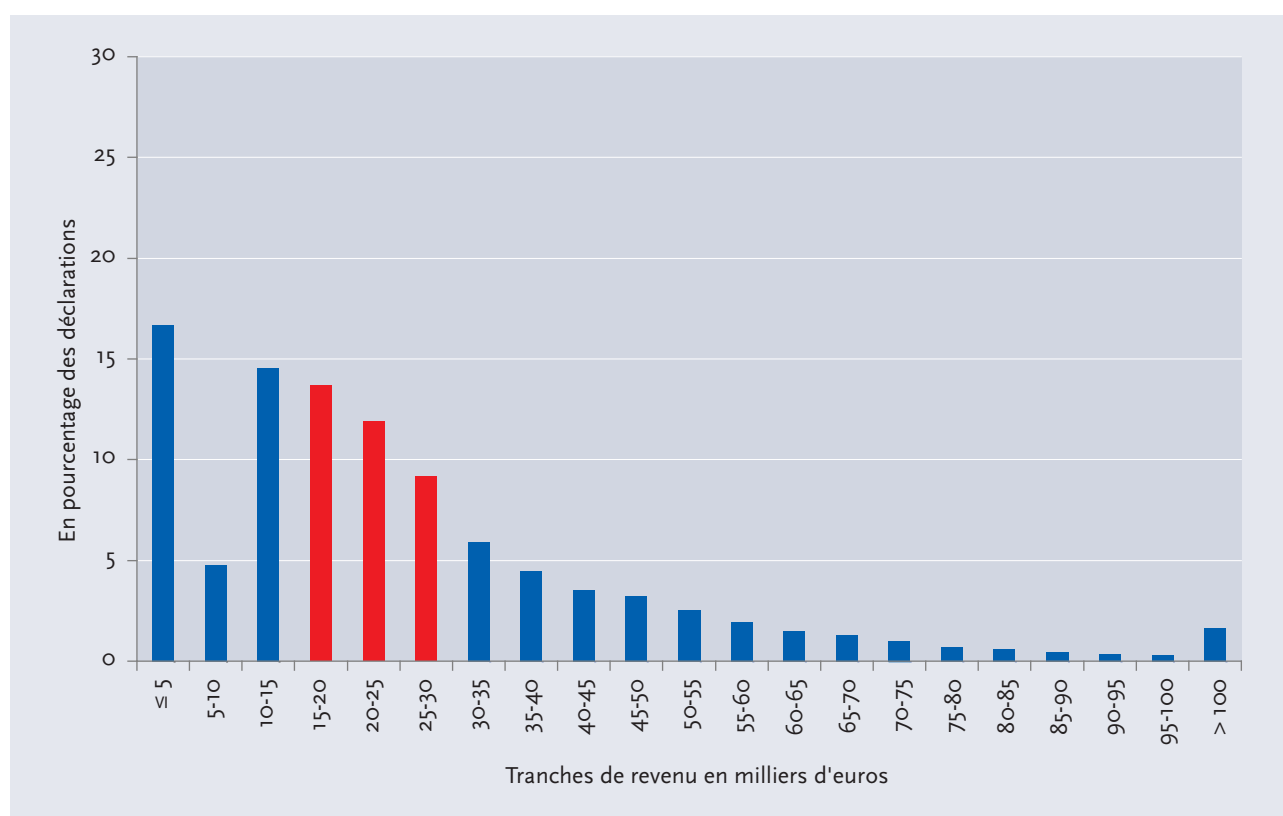
Un dernier volet comparatif concerne la distribution des déclarations d'impôt et les contributions fiscales totales par tranches de revenu (les graphiques relatifs à la Région bruxelloise ont été présentés dans le chapitre 3, cf. graphiques 14 et 16).

Les quatre graphiques suivants reflètent la distribution des revenus observée en Région flamande et en Région wallonne. En Région flamande, où les revenus sont distribués de manière plus uniforme, la distribution des déclarations fiscales par niveau de RTNI est également plus uniforme (graphique 19). La Région wallonne, dont la distribution des revenus est très similaire à celle de la Région bruxelloise, la distribution des déclarations est quasiment identique à la distribution bruxelloise, mise à part la moindre importance de la classe de revenus inférieurs à 5 000 euros (graphique 21). Celle-ci est de 20,4 % en Wallonie contre 27,8 % à Bruxelles.

La distribution de l'impôt d'État payé par les différentes tranches de revenus est à nouveau très comparable en Région bruxelloise et en Région wallonne, avec un sommet net autour de la tranche de revenu de 25 000 euros à 30 000 euros (graphique 22). Si le sommet se situe à hauteur de la même tranche de revenu en Région flamande, le sommet est moins marqué (graphique 20). On observe plutôt une distribution en paliers, bien plus uniforme que dans les autres régions.

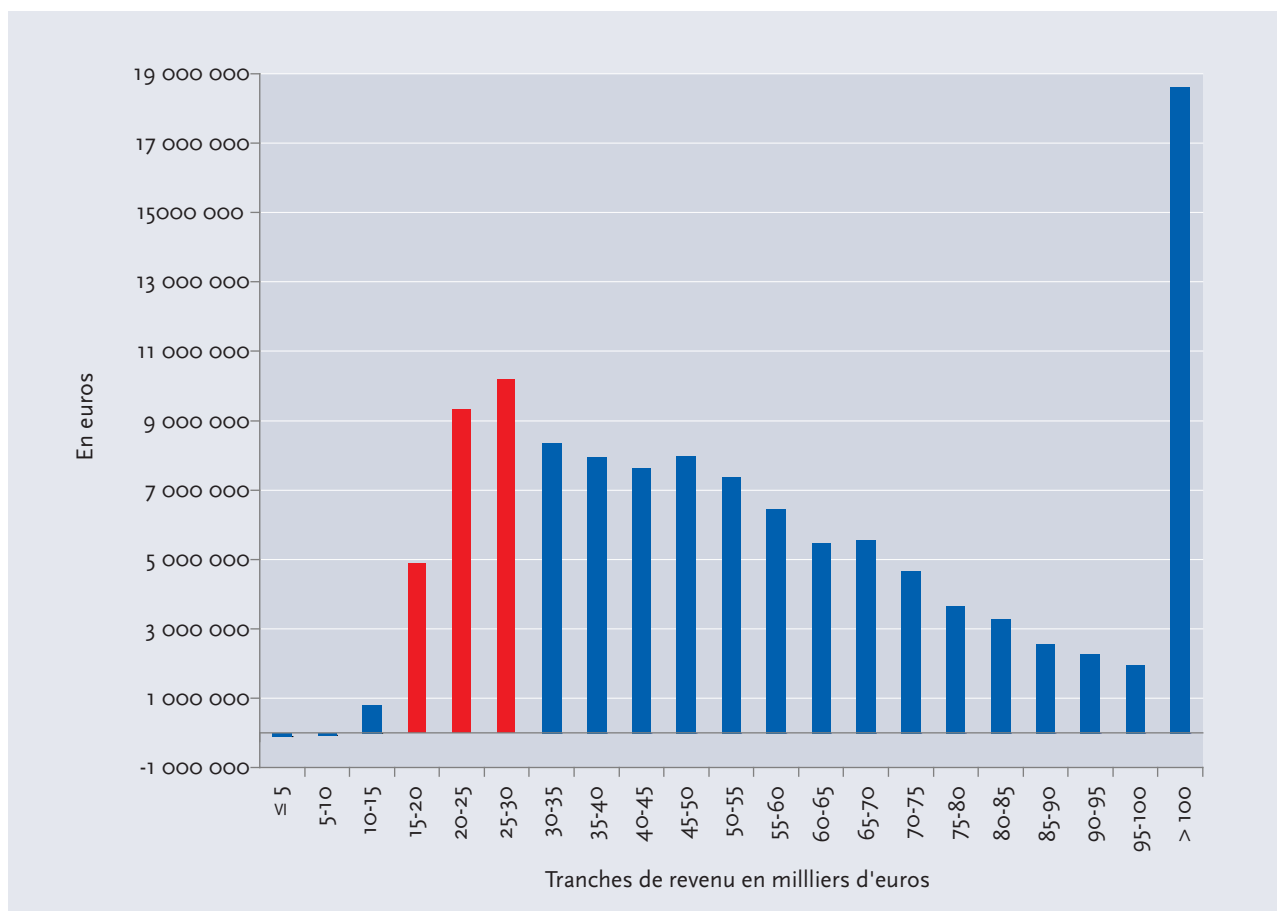
Les contributions de la classe moyenne totalisent 20,5 % de l'impôt d'État global prélevé en Région flamande et 21,66 % en Région wallonne contre 23,2 % en Région bruxelloise. La classe moyenne contribue donc relativement plus dans la Capitale malgré sa taille plus petite, en raison de l'importance des tranches de RTNI ne contribuant pas ou très peu, et de la plus faible importance des tranches de RTNI supérieurs en RBC.

GRAPHIQUE 19 : Distribution des déclarations par tranche de revenu en Région flamande (2010)



Source : SPF Finances, Échantillon SIRe - calculs CERB
Note : Les barres rouges signalent la classe moyenne

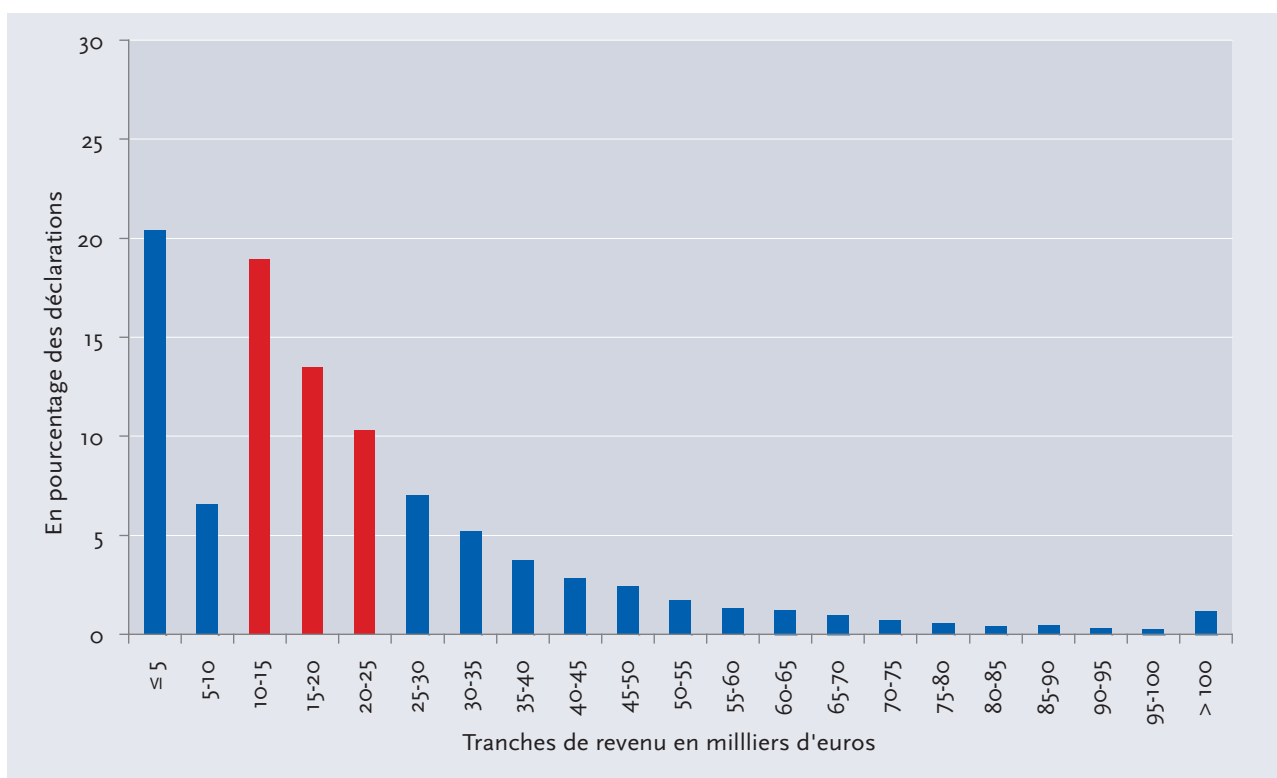
GRAPHIQUE 20 : Impôt d'État fédéral agrégé par tranche de revenu en Région flamande (2010)



Source : SPF Finances, Échantillon SIRE - calculs CERB

Note : Les barres rouges signalent la classe moyenne

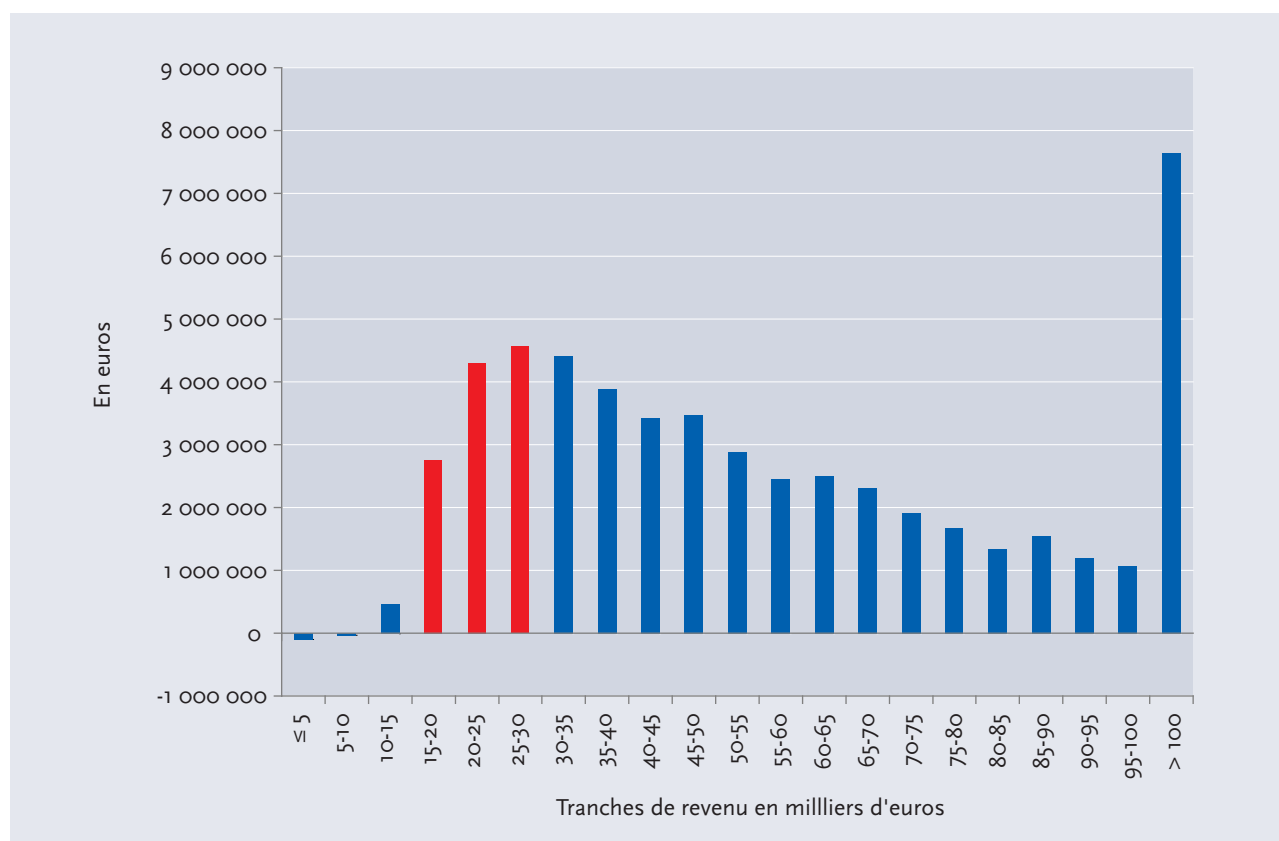
GRAPHIQUE 21 : Distribution des déclarations par tranche de revenu en Région wallonne (2010)



Source : SPF Finances, Échantillon SIRE - calculs CERB

Note : Les barres rouges signalent la classe moyenne

GRAPHIQUE 22 : Impôt d'État fédéral agrégé par tranche de revenu en Région wallonne (2010)



Source : SPF Finances, Échantillon SIRe - calculs CERB

Note : Les barres rouges signalent la classe moyenne

4.3 Analyse des causes de cette évolution spatio-temporelle

Si l'on souhaite analyser les mesures permettant de garder ou d'attirer la classe moyenne en Région bruxelloise, il est indispensable de comprendre préalablement pourquoi la classe moyenne a perdu de son importance ces dernières années. La réaction des pouvoirs publics ne pourrait être la même selon que l'évolution de la classe moyenne est le résultat de l'évolution de la pyramide des âges ou le résultat de la politique sociale et fiscale. Afin de ne pas se

tromper de mesure, la présente section se penche sur cinq hypothèses pouvant expliquer une diminution de la taille de la classe moyenne : le rôle de l'économie bruxelloise, l'évolution de la pyramide des âges, l'évolution du type de ménages, la politique sociale et fiscale et les migrations. Les conclusions qui en résultent sont utiles pour la formulation de recommandations dans le chapitre 6.

• Rôle de l'économie de la Région de Bruxelles-Capitale

L'objectif est ici de tester si l'évolution de la taille de la classe moyenne est liée, premièrement, à celle du taux de chômage ou, deuxièmement, à la modification de la structure sectorielle de la Région.

Le tableau 5 réfute la première hypothèse. En effet, nous voyons que le taux de chômage suit une évolution divergente

par rapport à l'évolution de la classe moyenne. Malgré une forte croissance de taux de chômage entre 1988 et 1998, la taille de la classe moyenne est restée très stable. Entre 1998 et 2008, par contre, la taille de la classe moyenne a chuté malgré une stabilité au niveau du taux de chômage.

TABLEAU 5 : Évolution de la taille de la classe moyenne et taux de chômage en Région bruxelloise (1988-2008)

	1988	1998	2008 après neutralisation*
Taille de la classe moyenne (en % des déclarations)	40,1 %	40,2 %	34,2 %
Taux de chômage (en % de la population active)	11,5 %	16,4 %	16,0 %

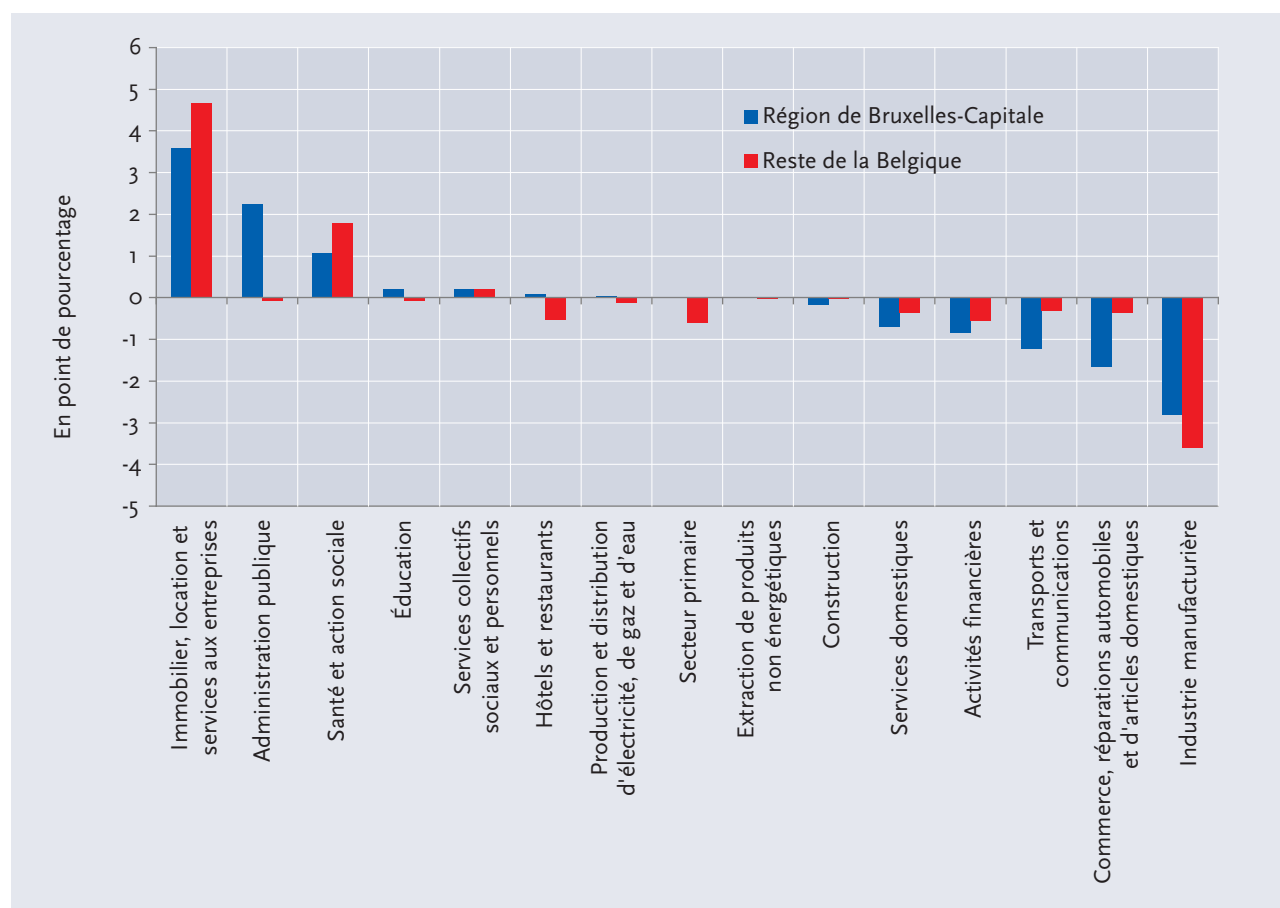
* Voir explications à la section 4.1.

Sources : Actiris, SPF Économie, DGSIE, Revenus fiscaux - calculs CERB

La deuxième hypothèse est que l'évolution de la structure économique de la Région de Bruxelles-Capitale, et donc le type d'emplois qu'elle offre, a une influence sur l'évolution de la taille de la classe moyenne. Ainsi, une augmentation de la part de certains secteurs pourrait augmenter le

nombre d'emplois pour les personnes hautement qualifiées et à revenus élevés et réduire le nombre d'emplois pour les personnes faiblement ou moyennement qualifiées, diminuant ainsi la part de la classe moyenne.

GRAPHIQUE 23 : Écart de part d'emploi au lieu de travail 1998-2008 (en points de pourcentage)



Source : ICN - Calculs IBSA

Le graphique 23 trace l'écart de part d'emploi en Belgique et en Région bruxelloise (lieu de travail) entre 1998 et 2008 par secteur économique. Nous voyons que les secteurs responsables des trois plus grandes évolutions à la hausse à Bruxelles sont : l'immobilier et les services fournis aux entreprises, l'administration publique ainsi que la santé et l'action sociale.

Les secteurs responsables des trois plus grandes évolutions à la baisse sont : l'industrie manufacturière, le commerce et la réparation automobile ainsi que le secteur du transport et de la communication.

Il est difficile de tirer une conclusion générale de cette rapide analyse, mais il semble que l'on retrouve plus de professions

intellectuelles, a priori mieux rémunérées, dans la première catégorie et plus de professions manuelles dans la deuxième catégorie. L'analyse par secteurs tendrait donc à indiquer un rôle au moins partiel, mais non quantifiable, de la structure économique de la Région bruxelloise dans l'évolution des revenus des Bruxellois.

Pour confirmer cela, trois éléments complémentaires seraient à examiner : i) une analyse du type de qualifications et de revenus par sous-secteur, ii) l'étude de la répartition des Bruxellois dans les différentes branches d'activités car rien ne dit que la répartition est uniforme entre les travailleurs provenant des différentes régions et iii) les secteurs dans lesquels exercent les 15,5%⁴² des travailleurs bruxellois occupés dans les autres régions.

• Rôle de la pyramide des âges

L'analyse des données croisées entre les revenus et la catégorie d'âge met en évidence le fait qu'un individu voit sa rémunération augmenter au fil de sa carrière et que, en conséquence, le revenu moyen de la population plus jeune est inférieur au revenu moyen de la partie plus âgée de la population (voir chapitre 3, section 3.3.).

Une évolution de la taille de la classe moyenne dans le temps pourrait donc être due à une structure changeante de la pyramide des âges.

Afin d'examiner si l'évolution de la pyramide des âges peut expliquer l'évolution observée de la taille de la classe moyenne, nous calculons comment celle-ci aurait évolué en l'absence de changements démographiques sur la période analysée⁴³.

Il est pour cela nécessaire de considérer que la taille totale de la classe moyenne aujourd'hui est une moyenne pondérée de la taille de chaque groupe démographique multipliée par

le pourcentage de la classe moyenne dans chacun d'eux.

Le tableau 6 illustre cet exercice avec les chiffres de 2008.

On observe une progression constante du nombre de déclarations isolées, déjà majoritaires (et donc une tendance inverse pour les déclarations communes), la part relative du nombre de déclarants isolés passant de 67 en 2000 à 74 en 2008 (graphique 24).

À pyramide des âges inchangée, la taille de la classe moyenne aurait évolué de 36,0 % en 1988 à 36,2 % en 2008. L'interprétation de ceci est que l'évolution de la pyramide des âges aurait plutôt eu tendance à mitiger la diminution de la taille de la classe moyenne. Mais étant donné ce très petit différentiel et les limites de l'exercice, dues à l'absence de disponibilité de certaines données, nous estimons prudent de considérer que la pyramide des âges n'a pas eu d'effet significatif sur l'évolution de la classe moyenne.

TABEAU 6 : Analyse « shift-share » du rôle de la pyramide des âges sur la taille de la classe moyenne (1988-2008)

	Groupe d'âge des déclarants				
	20-24	25-44	45-64	≥ 65	Total
Proportion de cette classe d'âge dans la population totale en 2008	6,6 %	44,7 %	29,8 %	18,9 %	100,0 %
Proportion de classe moyenne dans cette classe d'âge en 2008 (sans neutralisation)	13 %	40 %	32 %	42 %	
Part de la classe moyenne totale	0,9 %	17,9 %	9,5 %	7,9 %	36,2%*
	20-24	25-44	45-65	≥ 65	Total
Proportion de cette classe d'âge dans la population totale en 1988	7,6 %	40,2 %	29,5 %	22,7 %	100,0 %
Proportion de classe moyenne dans cette classe d'âge en 2008 (sans neutralisation)	13 %	40 %	32 %	42 %	
Part de la classe moyenne totale	1,0 %	16,1 %	9,4 %	9,6 %	36,0 %

Sources : SPF Économie, IBSA - Calculs CERB

* La part de la classe moyenne utilisée dans ce tableau diffère de celle que nous obtenons au chapitre 4 car nous utilisons les chiffres relatifs aux différentes classes d'âge dans la population totale et non uniquement dans celle des déclarants (ces données ne sont en effet pas disponibles pour 1988).

42 Enquête sur les forces de travail, Statbel (2012)

43 Cette méthode est appelée « shift-share analysis ».

• Rôle de la composition des ménages

On observe une progression constante du nombre de déclarations isolées, déjà majoritaires (et donc une tendance inverse pour les déclarations communes), la part relative

du nombre de déclarants isolés passant de 67 % en 2000 à 74 % en 2008 (graphique 24).

GRAPHIQUE 24 : Évolution de la part relative des déclarations d'isolés dans le total des déclarations en Région bruxelloise (2000-2008)



Sources : IBSA et SPF Économie, DGSIE - calculs CERB

Deux éléments peuvent lier l'importance de la taille de la classe moyenne et cette tendance à la hausse de la part des déclarations d'isolés.

On peut s'attendre à ce que les jeunes en début de carrière ou les personnes âgées veuves et pensionnées soient relativement plus représentées dans la catégorie des isolés. Or, leurs revenus sont généralement plus faibles dans cette période de vie, comme l'a montré le graphique 7. Une augmentation de ce type d'isolés peut donc accroître la part de la population à faibles revenus et diminuer en conséquence l'importance relative de la classe moyenne.

À cela s'ajoute la tendance à l'éclatement des structures familiales, reflétée dans la fragmentation des ménages fiscaux, et qui peut également entraîner une diminution de la classe moyenne, par exemple quand deux membres d'un couple de la classe moyenne se retrouvent individuellement dans la catégorie des faibles revenus après une séparation (le même effet peut résulter d'une tendance à moins se marier ou à moins déclarer sa cohabitation).

Pour tester l'impact de l'évolution de la composition des ménages, nous utilisons à nouveau la méthode de « shift-share analysis » et regardons comment la classe moyenne aurait évolué en l'absence de changements en termes de composition de ménages fiscaux sur la période analysée.

Il est pour cela nécessaire de considérer que la taille totale de la classe moyenne aujourd'hui est une moyenne pondérée de la taille de chaque groupe de type de ménage multipliée par le pourcentage de la classe moyenne dans chacun d'eux. Le tableau 7 ci-dessous illustre cet exercice avec les chiffres de 2008.

L'exercice révèle qu'à structure identique de la population en termes de type de ménage, la taille de la classe moyenne aurait été de 35,8 % en 2008 au lieu des 35,3 % observés en réalité. Cela signifie que l'évolution de la composition des ménages n'a quasiment pas influencé la taille de la classe moyenne. Elle n'est donc pas la cause de l'évolution constatée et il convient de tester les autres hypothèses.

TABLEAU 7 : Analyse « shift-share » du rôle de la modification de la structure des ménages fiscaux sur la taille de la classe moyenne (1988-2008)

Type de ménage	Isolés sans personne à charge	Isolés avec personnes à charge	Couples sans personne à charge	Couples avec personnes à charge	Total
Proportion de ce type de ménage dans le total des ménages en 2008	55,0%	15,0%	12,0%	18,0%	100,0%
Proportion de classe moyenne dans ce type de ménage en 2008	32,7%	37,0%	43,5%	36,3%	
Part de la classe moyenne totale	18,0%	5,0%	5,2%	6,5%	35,3%*
Type de ménage	Isolés sans personne à charge	Isolés avec personnes à charge	Couples sans personne à charge	Couples avec personnes à charge	Total
Proportion ce type de ménage dans le total des ménages en 1988	51,0%	11,0%	17,0%	21,0%	100,0%
Proportion de classe moyenne dans ce type de ménage en 2008	32,7%	37,0%	43,5%	36,3%	
Part de la classe moyenne totale	16,7%	4,1%	7,4%	7,6%	35,8%

Sources : SPF Économie, DGSIE et IBSA - Calculs CERB

* La part de la classe moyenne utilisée dans ce tableau diffère de celle que nous obtenons au chapitre 4 car nous utilisons les chiffres relatifs aux différents types de ménage dans la population totale et non uniquement dans celle des déclarants (ces données ne sont en effet pas disponibles pour 1988).

• Rôle de la politique socio-fiscale

L'évolution de la taille de la classe moyenne peut, en théorie, résulter de la politique menée par les pouvoirs publics en matière de fiscalité, sécurité sociale et aide sociale. Tester l'impact de la politique socio-fiscale nous paraît une piste intéressante. Elle a par exemple permis de démontrer qu'aux États-Unis la politique fiscale a aggravé la condition économique de la classe moyenne ces vingt dernières années, le gouvernement ayant pris plus aux ménages de la classe moyenne sous forme de taxes que ce qu'il leur a donné sous la forme d'avantages financiers⁴⁴. De même en France, la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et de la Statistique) a démontré que le système socio-fiscal contribue à redistribuer 3 559 euros par an et par enfant aux 30 % de ménages les plus riches, contre seulement 2 846 euros pour les 5 % les plus pauvres et 2 090 euros pour les revenus entre 25 % et 30 % de la distribution des revenus⁴⁵. La raison est que les ménages moyens perçoivent moins d'aide au logement ou moins d'allocations familiales, et les économies d'impôts liées à la présence d'enfant sont beaucoup plus faibles que pour les revenus élevés.

Une analyse similaire à celle menée en France et aux États-

Unis ne peut pas être menée avec les données disponibles car celles-ci ne comprennent pas le Revenu d'Intégration Sociale ni les allocations familiales⁴⁶. Une réponse partielle peut cependant nous être fournie par une analyse de la Direction générale Statistique et Information Économique (DGSIE) qui teste l'impact de la fiscalité sur l'inégalité des revenus. En Région bruxelloise, le coefficient de Gini passe en 2008 de 0,444 à 0,365 grâce à la fiscalité, ce qui signifie une réduction de l'inégalité. Il ressort également de l'exercice que tant les revenus avant impôts que les revenus après impôts ont connu une progression vers plus d'inégalité depuis 1990. Mais le coefficient de Gini avant impôt n'a augmenté que de 21,8 % tandis qu'il a augmenté de 27,4 % après impôt⁴⁷. Cela signifie que la politique fiscale est de moins en moins redistributive et qu'une diminution de la classe moyenne pourrait être influencée par la politique fiscale, mais sans que nous puissions quantifier l'effet.

Notons que la majeure partie des politiques redistributives relève à ce jour de la compétence de l'État fédéral. La Région bruxelloise n'est donc pas en mesure d'y apporter une correction directement.

44 Pressman S. (2006), p.22.

45 Bigot R. (2008), p.18.

46 La seule piste serait une analyse des données individuelles des enquêtes SILC menées annuellement depuis 2004 mais il n'a pas été possible d'accéder à ces données au moment de l'étude.

47 http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/fisc/inegalite_de_revenu/.

• Rôle des flux migratoires

Pour une petite région comme la Région de Bruxelles-Capitale, les flux migratoires, relativement plus importants que dans les autres régions, peuvent influencer significativement les statistiques relatives aux revenus des habitants.

La Région bruxelloise est caractérisée par un solde annuel positif de migrations internationales (flux entrants depuis l'étranger - flux sortants vers l'étranger). Ce solde positif est en constante augmentation et a atteint +24 265 personnes en 2009⁴⁸. Il est le résultat de la croissance du solde positif belge, passé de +15 000 personnes annuellement dans les années 1990 à +55 357 personnes en 2007, et de la concentration de près de 40 % des immigrés internationaux dans les 19 communes bruxelloises⁴⁹ alors que celles-ci comptent pour 10 % de la population belge.

La Région bruxelloise est par ailleurs caractérisée également

par un solde de migrations internes négatif (flux entrants depuis les Régions flamande et wallonne - flux sortants vers les régions flamande et wallonne) : - 12 041 en 2009⁵⁰ et au moins -10 000 personnes par an depuis 2003⁵¹.

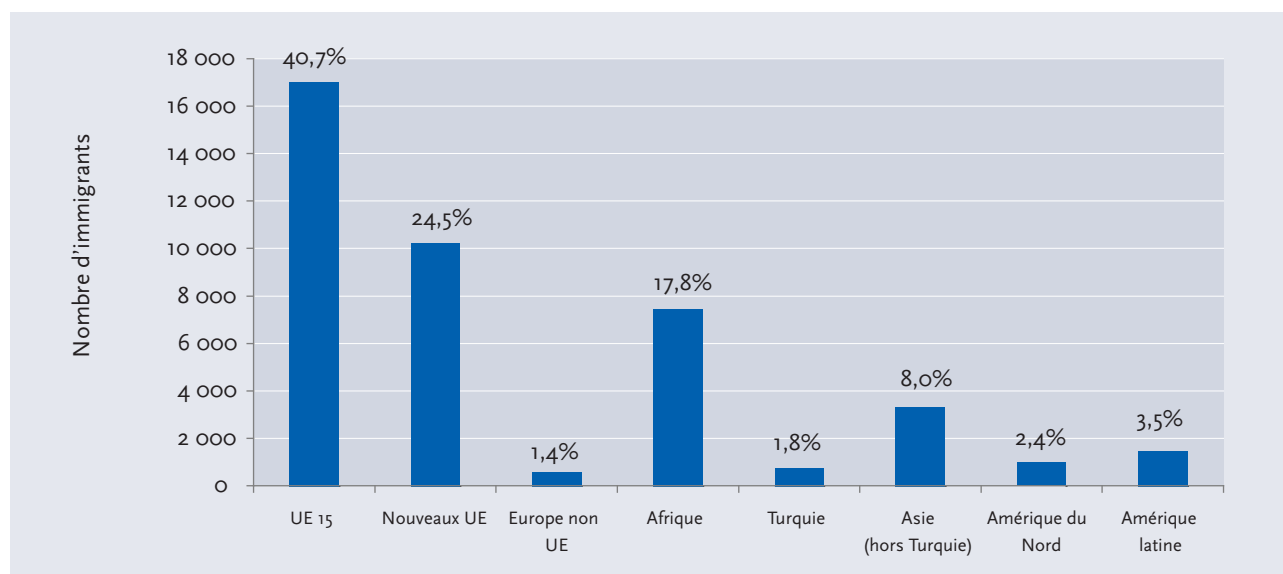
Étudier la distribution des revenus des populations « entrantes » et des populations « sortantes » nous permettrait d'estimer l'impact des flux migratoires sur l'évolution observée des revenus des Bruxellois.

Il n'existe pas de sources statistiques permettant de croiser les données sur les revenus et les données sur les adresses successives d'un ménage. Nous adoptons dès lors une approche indirecte, basée sur des études et enquêtes existantes.

a) Les caractéristiques de revenu des ménages « entrants »

Le graphique 25 montre la décomposition selon les nationalités des flux entrants depuis l'étranger

GRAPHIQUE 25 : Migrations internationales entrantes en Région bruxelloise selon la nationalité (2009)



Source : DGSIE

48 SPF Économie- Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) - calculs IBSA.

49 Willaert D. (2010).

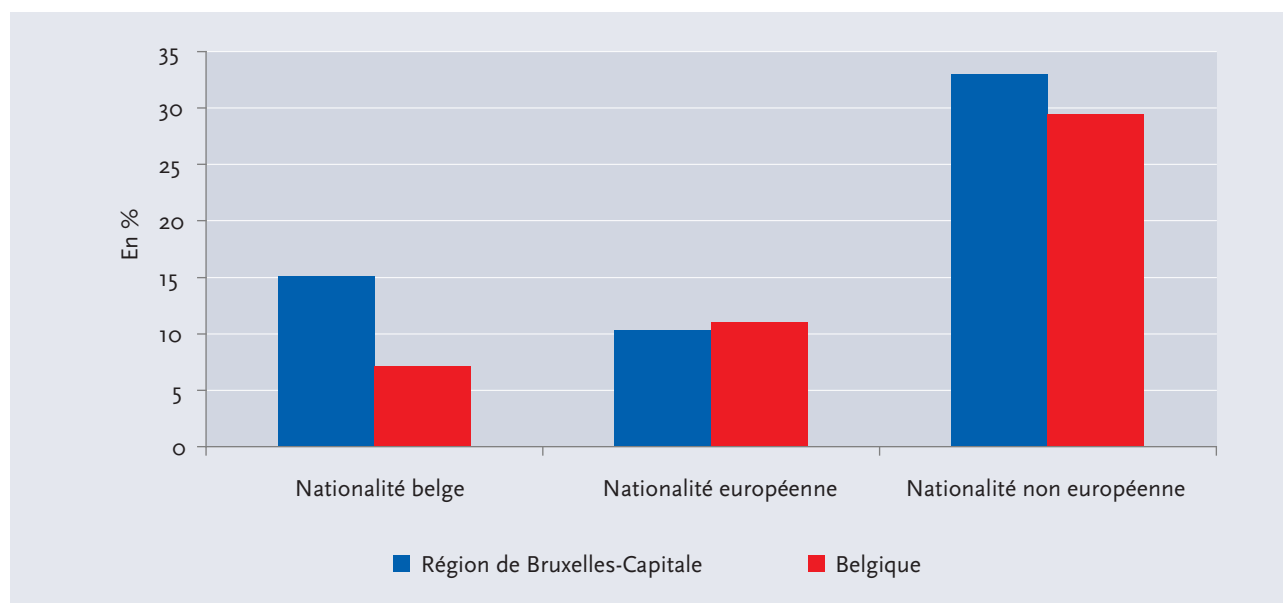
50 Observatoire de la Santé et du Social-Baromètre social (2011).

51 SPF Économie- DGSIE - calculs IBSA.

Bruxelles est la principale voie d'entrée de l'immigration internationale en Belgique. Comme le montre le graphique 25, l'immigration internationale à Bruxelles est principalement européenne. Au cours des dernières années, les pays d'origine des migrants se sont fortement diversifiés avec une part de plus en plus importante des pays d'Europe de l'Est ou de l'Afrique sub-saharienne⁵².

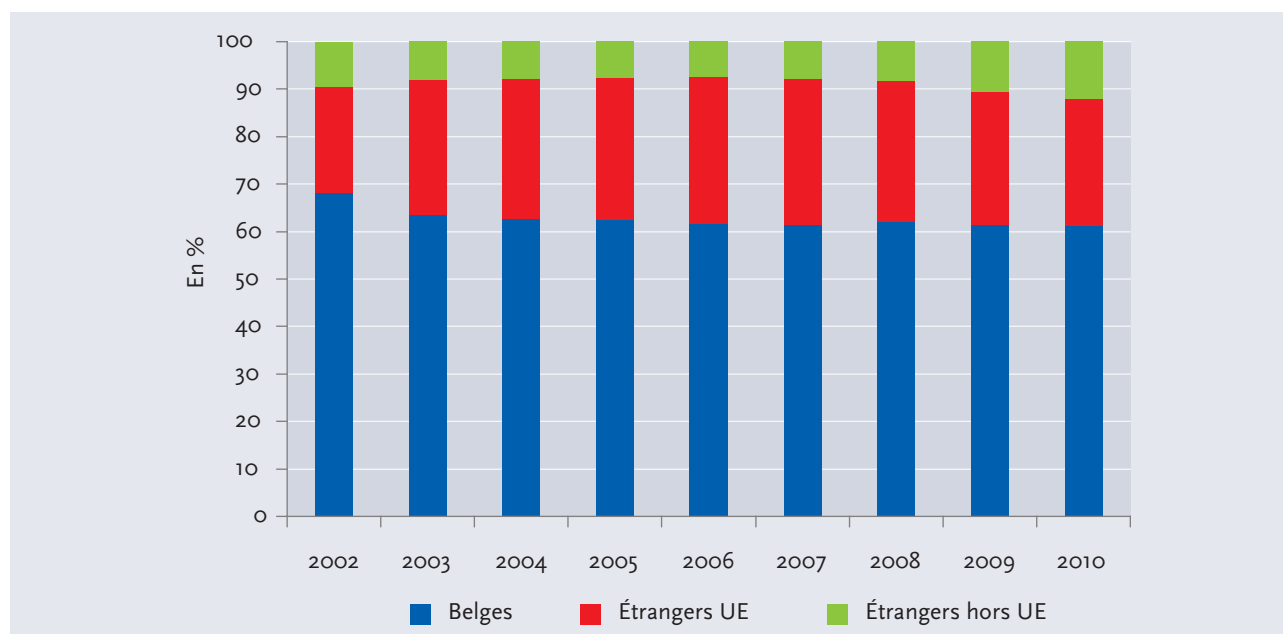
L'immigration internationale à Bruxelles est donc répartie entre, d'une part, des migrants issus de pays plus favorisés disposant fréquemment d'un niveau de vie plus élevé et arrivant avec, pour certains, l'assurance d'un emploi mais qui ne contribuent pas toujours à l'impôt en Belgique⁵³ et, d'autre part, des migrants issus de pays plus pauvres, plus en difficulté par rapport au marché du travail.

GRAPHIQUE 26 : Taux de chômage de la population âgée de 15 à 64 ans par nationalité en 2009 (%)



Source : Steunpunt WSE, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi

GRAPHIQUE 27 : Évolution de la répartition des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale par nationalité en Région bruxelloise (2002-2010)



Source : SPF Intégration Sociale - calculs CERB

⁵² De Boosere *et al.* (2009).

⁵³ Voir le point 3.2 pour plus d'explications.

Comme l'indiquent les graphiques 26 et 27, les populations étrangères (31,5 % de la population régionale au 1^{er} janvier 2011⁵⁴) sont surreprésentées dans les chiffres du chômage et de l'intégration sociale.

Le phénomène d'immigration internationale de population pauvre en Région bruxelloise est confirmé par les extraits suivants :

« Ce sont les ménages à un seul revenu de remplacement qui sont attirés vers le centre » (Willaert, 2000)

« Les contrastes socio-spatiaux démontrent une structuration concentrique partant d'une zone périphérique aisée vers une zone plus défavorisée au centre, qui accueille un flux continu de groupes de population plus pauvre, venant surtout de l'étranger, avec ou sans papiers. » (Baromètre conjoncturel de la RBC, 2010)

« (...) nous savons que les étrangers «pauvres» s'établissent surtout dans les quartiers pauvres de centre de la ville alors que les étrangers «riches» s'installent dans la partie sud-est. (...) En résumé, cela signifie que les quartiers pauvres de la Région bruxelloise connaissent un afflux continu de personnes pauvres, dont une partie continue d'y résider temporairement pour ensuite, lorsqu'ils disposent de ressources suffisantes, déménager vers des quartiers plus favorisés, ou même à l'extérieur de la Région bruxelloise. » (Baromètre social, 2010)

Si nous n'avons pas de statistiques sur le revenu des populations composant l'immigration internationale, nous avons cependant de sérieuses indications que le niveau de vie d'une bonne part d'entre elles n'est pas très élevé et que ces immigrés ne font pas partie, au moment de leur arrivée, de la classe moyenne. Les migrations en provenance de l'Union européenne (UE 15) ou d'Amérique

du Nord concernent, elles, probablement plus de personnes à revenus plus élevés, mais elles ne représentent que 43 % des migrations entrantes (voir graphique 25) ; auxquelles il convient d'ajouter les ressortissants des nouveaux pays européens qui travaillent de près ou de loin pour les institutions européennes et les ressortissants de pays plus favorisés provenant d'autres régions du monde (notamment le Japon).

b) Les caractéristiques de revenu des ménages « sortants »

Pour connaître les caractéristiques des ménages ayant quitté la Région bruxelloise, nous nous penchons sur des études démographiques existantes.

Une première série d'études a été réalisée par Willaert D. et al. (2010) Elles concernent la périphérie flamande de la Capitale et sont effectuées à partir du croisement de données du recensement et de données du Registre National.

Il ressort de ces études que les ménages quittant la Région bruxelloise pour la périphérie flamande sont principalement des ménages comptant deux revenus du travail, ce qui en fait presque automatiquement des ménages à revenus moyens ou supérieurs.

Une deuxième série d'études a été réalisée par Hermia J.-P. et al. (2007) et concerne le Brabant wallon. Pour ces dernières, les résultats se basent sur une enquête menée en 2002 auprès de 350 ménages ayant quitté la Région bruxelloise pour le Brabant wallon entre 1993 et 1998.

Selon cette enquête, les ménages quittant la Région bruxelloise pour le Brabant wallon présentent une grande proportion de ménages dont le chef a un diplôme d'études supérieures. Le lien entre niveau d'instruction et revenu est assez direct, comme l'indique le tableau 8.

TABEAU 8 : Revenu annuel moyen équivalent disponible suivant le niveau d'études du chef de ménage (2009)

	Niveau d'études		
	Maximum primaire	Secondaire	Supérieur
Région de Bruxelles-capitale	14 606	17 416	30 234
Région flamande	17 421	21 696	26 739
Région wallonne	16 448	19 697	24 850
Royaume	16 811	20 744	26 598

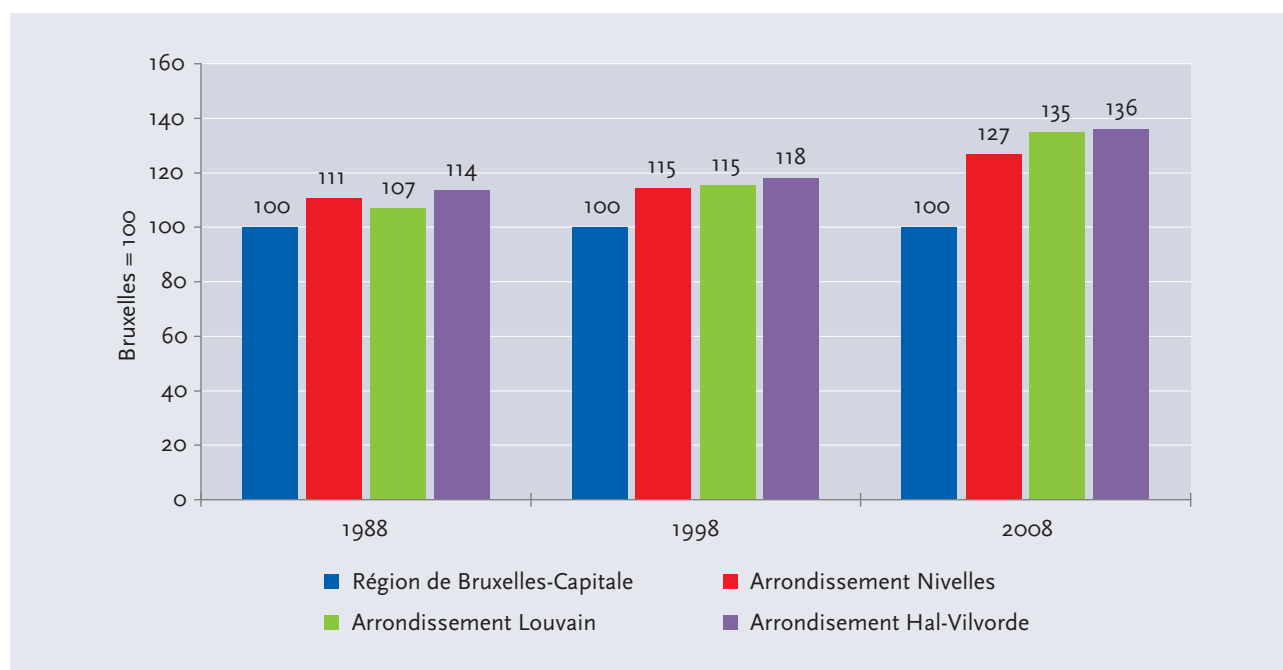
Source : Enquête SILC 2009

54 Statbel.

Il en résulte que les revenus des ménages dont le chef a un diplôme d'études supérieures sont plus élevés que la moyenne nationale. On peut donc supposer que la Région bruxelloise se vide d'habitants aux revenus supérieurs à la moyenne au profit de populations aux revenus inférieurs à la moyenne.

Le résultat de ces flux migratoires différenciés selon les revenus se voit clairement dans le graphique 28. Nous y observons que l'écart entre le revenu médian de la Région bruxelloise et le revenu médian des arrondissements voisins ne fait que croître au fil du temps, au détriment de la Région capitale.

GRAPHIQUE 28 : Évolution du revenu médian par arrondissement de 1988 à 2008 (en indice 100 pour Bruxelles)



Source : SPF Économie, DGSIE, Revenus fiscaux - calculs CERB

• Synthèse des causes possibles de la diminution de la classe moyenne

Si nous récapitulons l'exploration des causes possibles de la diminution de la taille de la classe moyenne, nous pouvons dire que :

- 1 l'impact de l'évolution de la structure de l'économie bruxelloise et de la politique sociale et fiscale n'a pas pu être estimé précisément, mais les indications que nous avons nous permettent de dire que si impact il y a eu, c'est plutôt une influence à la baisse sur la taille de la classe moyenne ;
- 2 l'évolution des types de ménages et de la pyramide des âges n'ont pas participé significativement à l'évolution défavorable de la taille de la classe moyenne ;
- 3 même si leur impact n'a pas pu être isolé, les flux migratoires se dessinent comme la cause principale de l'évolution de la distribution des revenus en Région bruxelloise.

5. Les attentes de la classe moyenne

L'analyse réalisée dans le chapitre 4 a montré que la baisse de la base imposable relative de la Région bruxelloise s'explique en partie par l'exode des ménages à revenus confortables vers la périphérie bruxelloise. Le présent chapitre se penche dès lors plus particulièrement sur ces ménages ayant migré vers la zone périurbaine. Nous y examinons les motivations de l'exode urbain pour en déduire, dans le chapitre 6, ce qui pourrait retenir dans la Capitale les ménages candidats à l'exode de la classe moyenne et en particulier de la « classe

moyenne supérieure », telle que nous la définissons à la section 6.2.

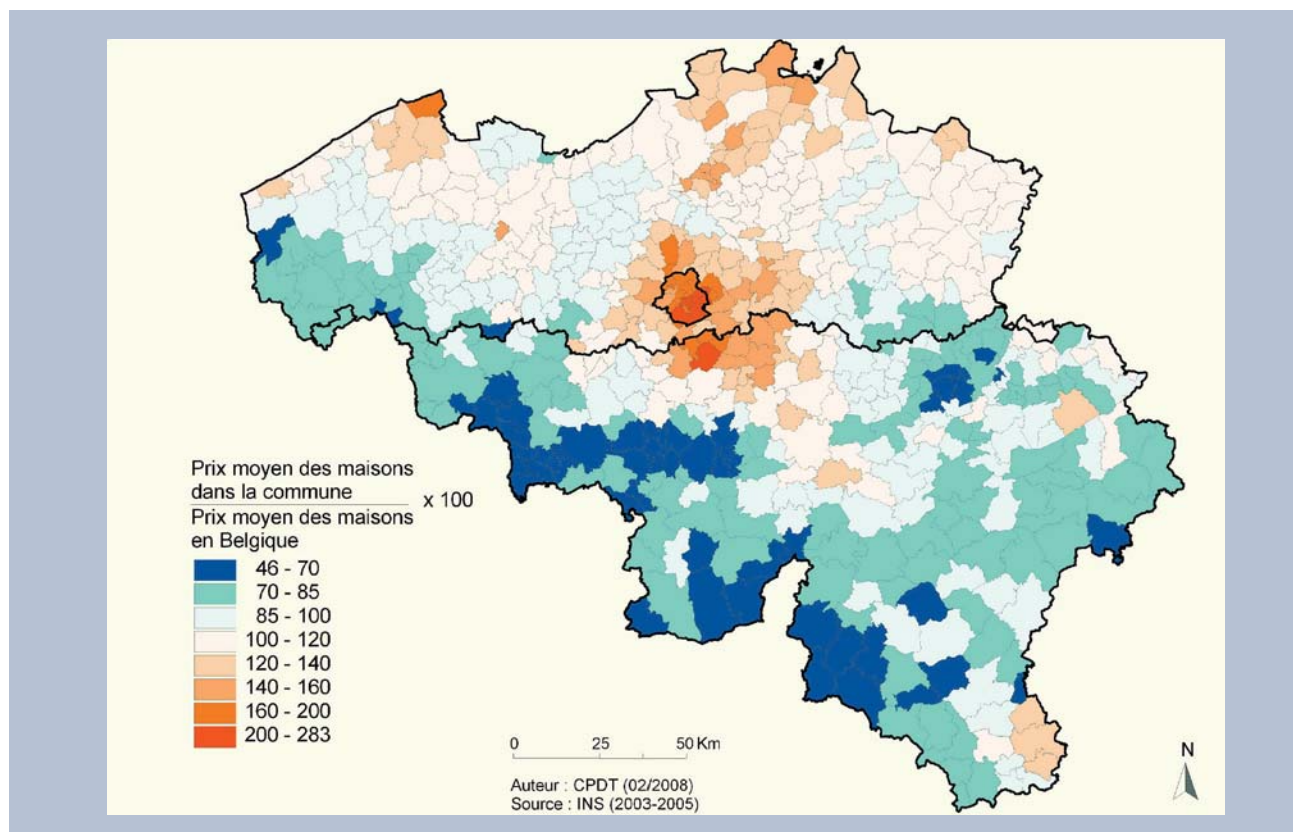
En partant d'une réflexion sur le cycle de vie des ménages, nous tentons tout d'abord de cerner les attentes de la classe moyenne supérieure par rapport à un contexte urbain général et théorique (section 5.1.) pour ensuite nous tourner vers une approche plus spécifique à Bruxelles, basée sur des enquêtes (section 5.2.).

5.1 Les motivations générales de l'exode urbain de la classe moyenne

Commençons par rappeler que les motivations de migrations sont souvent liées au cycle de vie : on vit en ville quand on est jeune, pour bénéficier des transports publics, des activités culturelles et des pôles de formation, puis quand la famille s'agrandit et que les moyens financiers

augmentent, on cherche à acheter un logement plus grand, d'autant plus abordable que l'on s'éloigne de la ville. La carte 1 montre ainsi comment le prix de maisons unifamiliales diminue en fonction de la distance au centre de la Capitale.

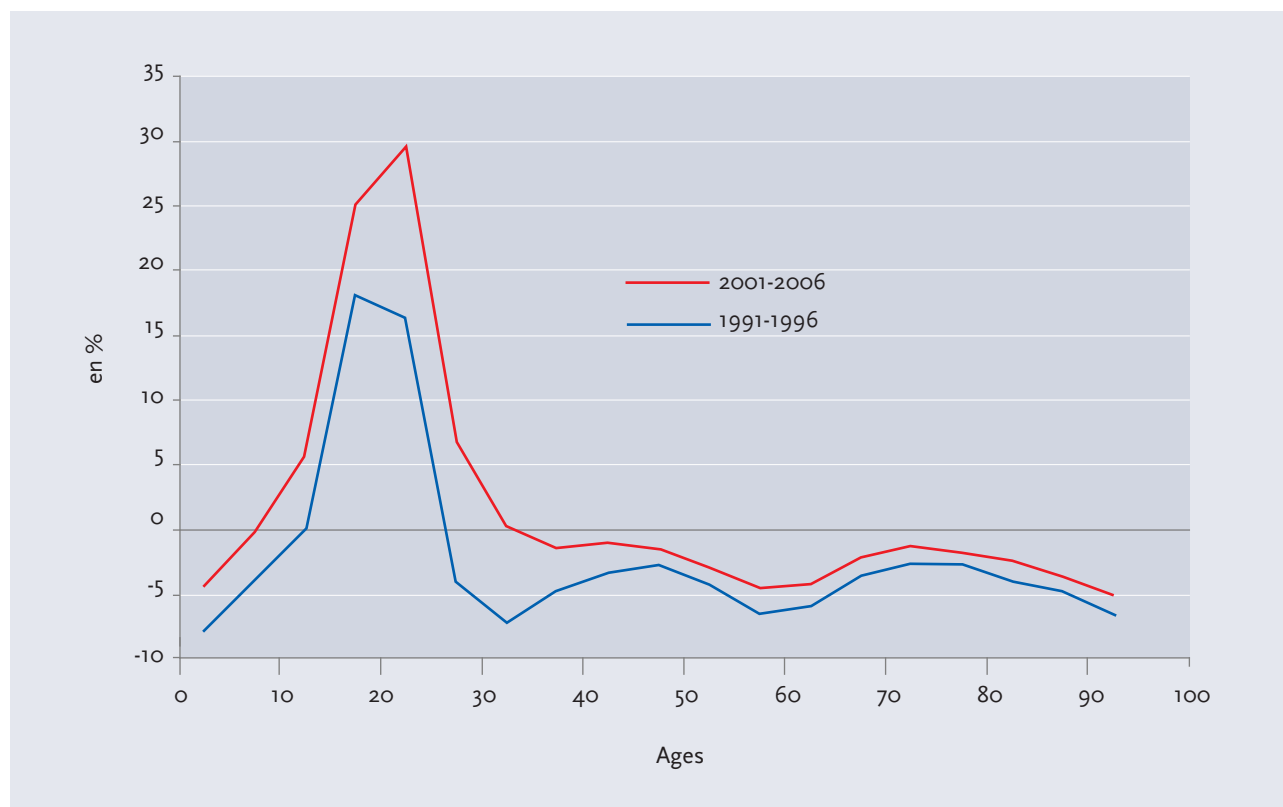
CARTE 1 : Prix moyen des maisons unifamiliales par commune en Belgique, 2003-2005



Source : Conférence Permanente du Développement Territorial (2008)

Durant cette période d'agrandissement de la famille, certains des avantages associés à la ville sont par ailleurs, et en tout cas temporairement, moins valorisés.

GRAPHIQUE 29 : Évolution des bilans migratoires (en %) par classe d'âge de cinq ans entre 1991-1996 et 2001-2006



Source : Monitoring des quartiers (2012)

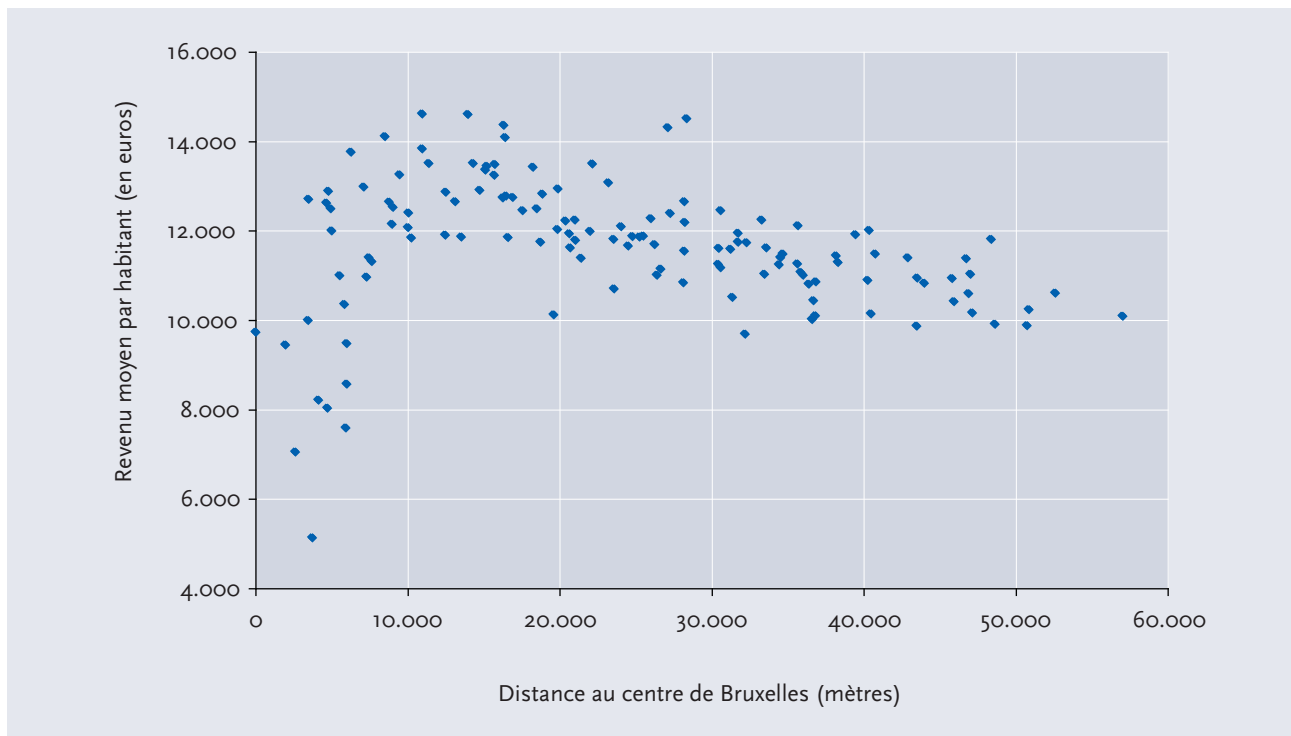
Le graphique 29 reprend l'évolution des bilans migratoires par classe d'âge en Région bruxelloise. On observe un solde positif aux alentours des classes d'âge correspondant aux études et au début de la vie active. Pour la période 2001-2006, le solde devient négatif à partir de la classe d'âge 35-39 ans. La comparaison avec la période 1991-1996 montre que l'âge à partir duquel le solde devient négatif a reculé. Aujourd'hui, les jeunes adultes quittent la Capitale plus tard qu'avant.

L'exode est donc relativement naturel, dans le sens où il s'inscrit dans le cycle de vie et ne dépend pas exclusivement des politiques menées en ville et dans le sens où il est

valable pour tout centre urbain bénéficiant des moyens de communications actuels.

Cet exode est d'autant plus lointain que les moyens financiers des ménages diminuent. C'est ainsi que la localisation des ménages par rapport au centre-ville dépend fortement de leurs revenus comme l'indique le graphique 30, basé sur les RTNI moyens par habitant et par commune. Pour mieux apprécier l'information contenue dans ce nuage de points, notons que la distance entre le centre de Bruxelles et la frontière régionale varie entre 4 km (vers l'Ouest) et 10 km (vers le Sud-Est).

GRAPHIQUE 30 : Revenu moyen par habitant et par commune en fonction de l'éloignement au centre de Bruxelles - Communes wallonnes, flamandes et bruxelloises de la Région métropolitaine de Bruxelles en euros (1999)



Source : Dubois et Halleux (2003)

Le graphique 30 montre également un effet de seuil intéressant. En partant de l'hypothèse qu'une part importante des ménages souhaite occuper un logement de qualité dans un cadre de vie qui correspond à leurs attentes, il semble qu'en dessous d'un certain niveau de revenus, les ménages n'ayant pas les moyens d'en trouver en Région bruxelloise, ni de déménager et de financer les coûts de mobilité inévitablement liés à une installation en zone périurbaine restent au centre et doivent se contenter, face à la hausse des prix de l'immobilier et des loyers, de logements plus petits et/ou de moindre qualité. Au-dessus de ce seuil de revenus, mais sans atteindre des niveaux élevés, les logements urbains de qualité ne sont toujours pas accessibles pour une partie des ménages, mais certains logements de la périphérie le deviennent, à une distance d'autant plus grande que les moyens disponibles sont modestes. Ceci pourrait expliquer partiellement la forme particulière, et non linéaire, du nuage de points présenté dans le graphique 30. Bien entendu, il convient de rappeler que le coût du logement n'est pas le seul critère de choix du lieu de résidence (voir plus loin pour le développement de ce point).

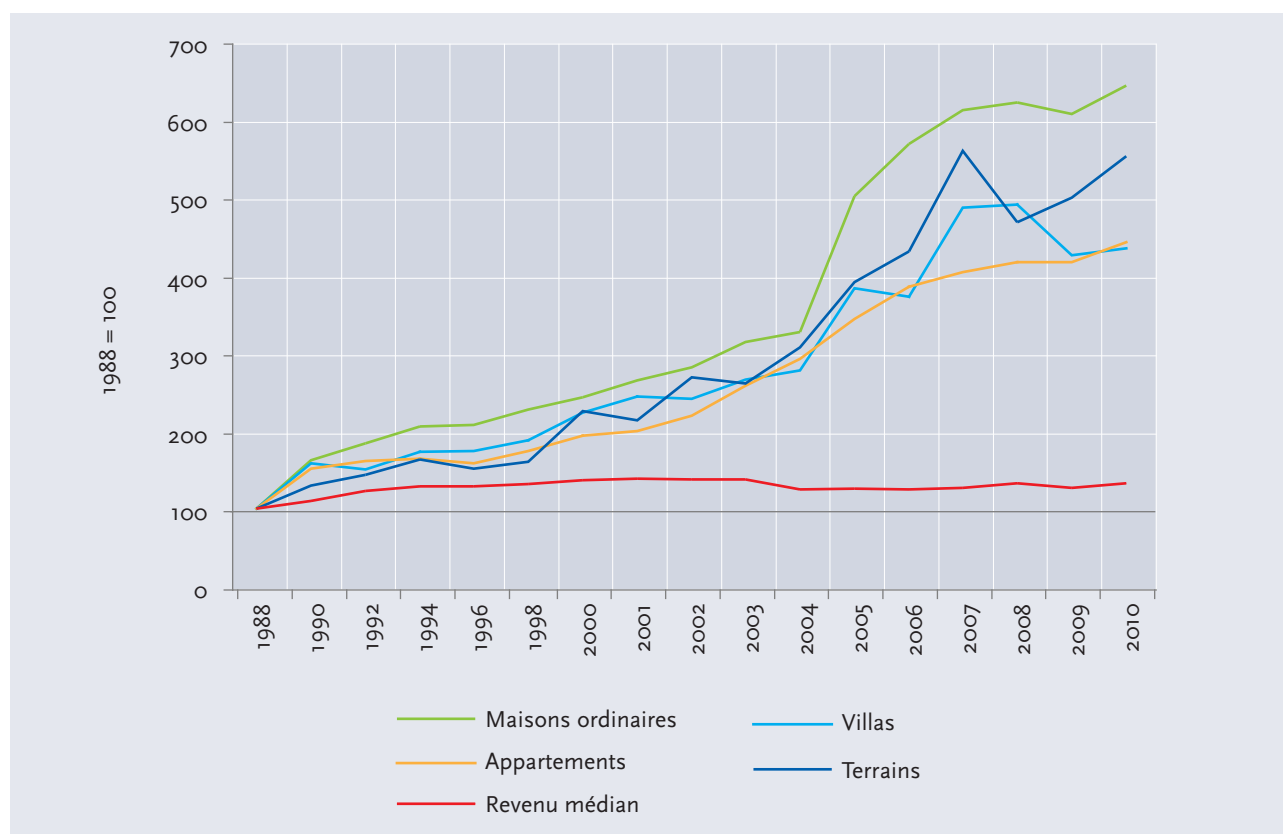
D'après Vandermotten C. (2007), les ménages qui s'installent en banlieue tout en continuant à travailler à Bruxelles sont des ménages à statut socio-professionnel « moyen » : leur niveau d'études est le plus souvent de l'ordre du secondaire supérieur ou du supérieur non universitaire. Les travailleurs très qualifiés (diplôme universitaire ou plus) ont quant à eux des revenus suffisamment élevés pour pouvoir se procurer un logement correspondant à leurs attentes sur le territoire de la Région. Et le phénomène tend à s'intensifier car les prix de vente immobiliers ont augmenté de 115 % entre 2001 et 2007 (pour les appartements) et de 178 % pour les maisons (contre respectivement + 105 % et + 116 % en moyenne nationale).

Les loyers sont également en forte croissance : d'après l'Observatoire des Loyers 2010, les loyers augmentent plus vite que l'indice santé, et la part du marché locatif accessible à chaque décile de revenu chute encore entre 2008 et 2010. Jusqu'au huitième décile de revenu la population se trouve actuellement en situation précaire face au marché locatif (en consacrant au maximum 30 % du revenu du ménage au loyer, même le huitième décile n'accède pas à la moitié du parc locatif).

Un élément important est évidemment que les revenus augmentent moins vite que ces loyers et que ces prix immobiliers. Le graphique 31 montre bien l'absence de parallélisme entre la croissance des prix de vente de maisons, villas, appartements et terrains et l'évolution du

revenu médian. L'Observatoire des loyers⁵⁵ nous apprend par ailleurs qu'entre 1998 et 2008 le loyer médian a augmenté de 43 % cependant que le revenu médian diminuait pour ensuite retrouver son niveau de 1998.

GRAPHIQUE 31 : Évolution des prix de vente médians de l'immobilier et du revenu médian en Région bruxelloise (1988-2008) en indice 1988 = 100



Source : SPF Économie, DGSIE - calculs CERB

Le phénomène d'exode urbain des ménages à revenus moyens supérieurs est assez courant dans d'autres villes. Cependant, certains types de villes échappent à cela. Il est intéressant de comprendre pourquoi.

Brueckner, Thisse et Zenou (1999) posent la question suivante : « Pourquoi le centre de Paris est-il riche et le centre de Detroit est-il pauvre ? ». Leur réponse se base sur la théorie des aménités. Ils partent du constat que l'exode urbain des ménages aisés constitue une force naturelle car étant de gros consommateurs d'espace-logement, ils cherchent un faible prix au mètre carré. Seule la présence d'aménités de qualité en ville peut inverser cette tendance naturelle car la valeur marginale de ces aménités augmente très rapidement avec les revenus.

Ils distinguent trois types d'aménités. Premièrement, les aménités naturelles telles que les collines, une rivière, la côte. Deuxièmement, les aménités historiques telles que le patrimoine, l'architecture, les parcs et toute infrastructure urbaine du passé qui accroît l'esthétique du lieu où vivent les citoyens. Enfin, les aménités endogènes dont le niveau dépend des conditions économiques de l'endroit. Les aménités endogènes peuvent être fournies par le secteur privé (restaurants, théâtres...) ou par le secteur public (transports publics, piscine...). Notons que les aménités historiques ne sont pas totalement exogènes car leur entretien et leur rénovation dépendent de choix politiques. De nombreuses capitales européennes ressemblent à Paris, avec un centre relativement riche et des banlieues pauvres.

55 Observatoire de l'habitat de la Région de Bruxelles-Capitale (2011).

Bruxelles, par contre, ressemble aux villes américaines où les centres sont désertés par les ménages aisés. Les

aménités n'y seraient pas suffisantes pour compenser la tendance à l'exode urbain des classes aisées.

5.2 Les enquêtes relatives à l'exode urbain de Bruxelles

Une deuxième approche pour répondre à la question des attentes de la classe moyenne supérieure se base sur les enquêtes⁵⁶ réalisées par Hermia *et al.* (2007) en 2002⁵⁷ auprès de 346 ménages ayant migré de Bruxelles vers la province du Brabant wallon entre 1993 et 1998 et par Janssens R. (2007) auprès de 1 657 personnes habitant Bruxelles ou habitant en Région flamande et faisant la navette vers Bruxelles.

• Motifs de départ de Bruxelles

Si une grande variété de motifs de départ de Bruxelles est évoquée dans l'enquête menée par Hermia *et al.* (2007), deux tendances se dessinent : l'accès à la propriété est importante pour plus du quart des migrants et près de 80 % des individus mentionnent l'environnement comme un des motifs de leur départ. Par environnement, il s'agit plus précisément, d'une part, de la pollution (bruit, circulation routière, émissions de gaz polluants, manque de verdure) et de dégradation urbaine, et d'autre part, de caractéristiques liées aux sentiments d'insécurité, d'anonymat ou encore

L'enquête de Hermia *et al.* (2007) vise à connaître les motivations des migrants vers le Brabant wallon avant leur déménagement, ainsi que la perception de leur situation après celui-ci.

L'enquête de Janssens R. (2007) se penche sur les facteurs d'attraction de Bruxelles et sur les motifs de départ de Bruxelles ou de non-migration vers Bruxelles.

d'oppression due à la densité démographique et, parfois, par la présence jugée excessive d'étrangers.

On retrouve plusieurs de ces motifs tels quels dans l'enquête de Janssens R. (2007) interrogeant les néerlandophones ayant quitté Bruxelles. Les principaux facteurs évoqués sont le cycle de vie (la famille s'agrandit, désir de maison avec jardin dans un environnement vert, prix immobiliers), le désir de propriété, le retour vers la région des parents et, plus bas dans le classement, le souhait d'habiter dans un environnement néerlandophone.

• Motifs de choix du Brabant wallon

Dans l'enquête d'Hermia *et al.* (2007), les motifs environnementaux sont prédominants pour expliquer le choix du Brabant wallon et sont évoqués par 92 % des migrants. Le type de logements disponibles en Brabant wallon n'est un critère déterminant que pour une faible part des migrants.

En croisant les données liées au choix de départ et au choix du Brabant wallon, Hermia *et al.* (2007) voient ressortir quatre groupes : les ménages qui pour des raisons liées au cycle de vie retournent dans leur région ou auprès de leur famille ou cherchent un logement en adéquation avec

la taille de leur famille, les ménages voulant améliorer leur environnement de vie, les ménages pour qui l'accès à la propriété n'était pas possible en Région bruxelloise et pour qui la migration permet de passer du statut de locataire à celui de propriétaire et le dernier groupe qui est plus hétérogène.

Une grande partie des migrants rejette donc Bruxelles pour son environnement ou ses prix d'acquisition immobilière. Une part, de l'ordre de 20 %, effectue une sorte de retour aux sources lié au cycle de vie et n'est pas le public visé prioritairement par des mesures pouvant limiter l'exode urbain.

⁵⁶ Hermia J-P. *et al.* (2007) et Janssens R. (2007).

⁵⁷ Cette enquête date quelque peu, mais nous faisons l'hypothèse que les réponses qu'elle peut apporter n'ont pas changé fondamentalement en 10 ans.

• Les atouts et points faibles des zones périurbaines

Le nouveau quartier des migrants est avant tout apprécié pour son calme et son environnement convivial (relation de bon voisinage, animation et vie locale...), ainsi que pour son environnement géographique (espace, espaces verts, campagne, ruralité).

Les principaux points faibles évoqués sont l'éloignement et le manque d'accessibilité routière et en transports publics. Viennent ensuite les commerces trop éloignés, l'insécurité routière, le manque de convivialité (mentalité villageoise),

le bruit, le sentiment d'être loin de tout et de vivre dans une situation d'isolement.

Il est remarquable que malgré cette série de points faibles, plus de 80 % des sondés déclarent ne jamais (70,9 %) ou rarement (10,7 %) envisager de déménager à nouveau. Et cela est d'autant plus vrai que les raisons du déménagement sont liées au logement ou à l'accès à la propriété. Mentionnons toutefois qu'un retour vers la capitale est envisagé par 15 % des ménages interrogés.

• Les atouts et points faibles de Bruxelles

Vivre en ville procure surtout l'avantage de la proximité des commerces, du centre ou du lieu de travail. Les transports publics sont beaucoup cités comme atout.

Les points faibles revenant le plus souvent dans les réponses sont le bruit, la pollution et l'insécurité.

Notons pour finir que 58 % à 62 % des migrants interrogés par Hermia *et al.* (2007) travaillent toujours en Région bruxelloise et que plus de 10 000 élèves⁵⁸ des écoles bruxelloises n'habitent pas dans la Région. L'ancrage des migrants avec la ville reste donc important.

On retrouve dans l'enquête de Janssens R. (2007) les principaux atouts de Bruxelles cités par les migrants vers le Brabant wallon. S'y ajoutent le charme de Bruxelles (non défini dans le rapport de l'enquête), l'environnement

multiculturel et l'environnement multilingue.

Notons que ce sont surtout les jeunes de niveau d'éducation élevé à très élevé qui désirent habiter le centre-ville et valorisent l'animation culturelle et l'environnement cosmopolite.

Trois éléments se dégagent de ces enquêtes relatives aux attentes des migrants et/ou navetteurs vivant en périphérie bruxelloise : la question du logement qui rend la périphérie attrayante, la question de la distance au lieu de travail que l'on cherche malgré tout à minimiser et la question des aménités, évaluées de manière variable selon les individus et le cycle de vie. À cela s'ajoute la question de l'usage du néerlandais dans la ville, qui compte pour certains néerlandophones interrogés.

58 Voir Taymans M. *et al* (2009).

6. Analyse et pistes de réflexion sur les mesures existantes d'attraction et de maintien de la classe moyenne

6.1 Les mesures d'attraction et de maintien de la classe moyenne

Certaines politiques mises en œuvre au sein de la Région pourraient avoir un effet, direct ou non, annoncé ou non, sur le maintien de la classe moyenne à Bruxelles.

Elles peuvent être réparties en trois groupes :

- 1 la production de nouveaux logements et équipements urbains, à travers différents canaux :
 - a) les contrats de quartier et les contrats de quartiers durables (programmes de revitalisation initiés par la Région de Bruxelles-Capitale, menés dans différents quartiers fragilisés⁵⁹ en partenariat avec les communes) ;
 - b) le Fonds du Logement (octroi de crédits hypothécaires, construction et rénovation de logements qu'il vend ensuite) ;
 - c) la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB) (production de logements pour des ménages à revenus moyens dans des quartiers caractérisés par un déficit en construction résidentielle) ;
 - d) le « Plan Logement » (production de 5 000 logements sociaux et moyens en partenariat avec différents partenaires publics (SLRB, SDRB, SRIB, SISP, communes, etc.)) ;
- 2 l'aide à l'acquisition/rénovation, qui prend la forme de réductions d'impôt lors de l'achat d'un premier logement, de prêts hypothécaires à des taux inférieurs à ceux du marché, de prêts complémentaires pour les jeunes, de crédits performance énergétique, diverses primes à la rénovation, un prêt vert social (isolation).
- 3 l'aide à la location via les logements sociaux de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), l'allocation de déménagement-installation et Intervention dans le loyer (ADIL), l'allocation loyer, l'aide locative du Fonds du Logement, l'Agence Immobilière Sociale à Bruxelles (AISB) ou encore les logements communaux à loyers encadrés.

6.2 L'adéquation des mesures existantes avec les caractéristiques ou attentes de la classe moyenne

Il nous semble intéressant de mettre en perspective les mesures existantes par rapport à deux aspects : leur

adéquation en termes de classes de revenu visées et leur adéquation en termes de contenu ou d'objet des mesures.

• L'adéquation en termes de revenus

Le tableau 9 permet de comparer les revenus de la classe moyenne avec les seuils de revenus pour accéder aux différentes aides liées au logement.

La comparaison n'est pas directe puisque nous utilisons des statistiques de revenus par déclaration pour définir la

classe moyenne tandis que les conditions d'accès aux aides de la Région ou des communes sont exprimées en termes de revenu du ménage, en prenant toujours en compte le nombre de personnes à charge et en différenciant parfois les plafonds selon l'existence d'un ou deux revenus.

⁵⁹ Plus précisément dans la zone EDRLR « Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation ».

Néanmoins, les ordres de grandeurs nous paraissent suffisants pour tirer certaines conclusions.

Pour rappel, le revenu belge médian est égal à 20 142 euros et les revenus de la classe moyenne belge en 2008 sont situés entre 15 107 euros et 30 213 euros de Revenu Total Net Imposable⁶⁰ (RTNI) par déclaration. C'est la plupart du temps ce RTNI, indiqué sur l'avertissement-extrait de rôle, qui sert de preuve aux organismes publics fournissant les aides. Pour l'année 2011, ce sont généralement les revenus de l'année 2008 qui comptent⁶¹ soit les mêmes que ceux qui ont permis d'établir les statistiques du chapitre 3.

De la comparaison des revenus de la classe moyenne et des divers plafonds repris dans le tableau 9, il ressort que les ménages de la partie inférieure de la classe moyenne, ceux

dont les revenus se situent sous le revenu médian, peuvent pratiquement accéder à toutes les aides répertoriées, y compris les aides a priori réservées aux ménages défavorisés (logement social, ADIL, allocation loyer, AISB). Les ménages de la classe moyenne dont les revenus se situent au-dessus du revenu médian peuvent encore accéder à la plupart des aides, surtout s'ils ont des personnes à charge, sauf dans certains cas s'il s'agit d'isolés (logements conventionnés et communaux « Contrats de quartier »). Certaines aides bénéficient à des ménages dont les revenus dépassent ceux de la classe moyenne telle que définie statistiquement (logements conventionnés SDRB, logements communaux à loyer encadré, prêts et logements du Fonds du Logement, prêt complémentaire pour les jeunes et primes « énergie » et « rénovation »).

60 Pour rappel, il s'agit de la somme des revenus avant impôt, diminuée des dépenses déductibles et non compris les allocations sociales, allocations familiales et autres allocations pour maladie-invalidité.

61 Ainsi par exemple, à la SLRB et à la SDRB, ce sont les revenus de l'antépénultième année précédant la signature du contrat qui sont pris en compte, soit, pour l'année 2011, 2011 - 3 = 2008.

TABLEAU 9 : Synthèse des plafonds de revenus selon les mesures d'aide au logement

Type d'aide	Plafonds (en euros)
Logements conventionnés des 'Contrats de quartier'	23 100 pour un isolé 30 987 pour un ménage à deux revenus + 2 500/personne à charge
Logements conventionnés SDRB	55 740 pour un ménage sans personne à charge 60 941 avec une personne à charge 63 543 avec deux personnes à charge + 2 602/personne à charge supplémentaire
Logements communaux à loyer encadré	30 318 pour un isolé et 38 500 pour un ménage à 2 revenus + 2 887/enfant à charge + 5 775/personne handicapée
Logements communaux 'Contrats de quartier'	21 075 pour un isolé et 29 088 pour un ménage à 2 revenus + 1 603/enfant à charge + 3 103/personne handicapée
Prêts et logements Fonds du Logement	40 000 pour un ménage sans personne à charge 50 000 si les demandeurs ont moins de 35 ans + 5 000/personne à charge
Prêt complémentaire pour les jeunes	50 000 pour un ménage sans personne à charge + 2 500/personne à charge
Primes énergie et rénovation « élevées »	30 000 pour un ménage sans personne à charge + 5 000 si < 35 ans + 5 000/personne à charge
Primes énergie et rénovation « moyennes »	Entre 30 000 et 60 000 pour un ménage sans personne à charge + 5 000 si < 35 ans + 5 000/personne à charge
Primes énergie et rénovation « faibles »	Au-dessus de 60 000 pour un ménage sans personne à charge + 5 000 si < 35 ans + 5 000/personne à charge
Logement social SLRB, Allocation loyer, Aide locative, Fonds du logement et AISB	19 965 pour un isolé et 25 352 pour un ménage à 2 revenus + 1 901/enfant à charge + 3 803/enfant handicapé à charge
ADIL	17 990 pour un isolé + 1 205/enfant à charge + 5 220/ cohabitant non à charge + 1 205/handicapé
Prêt vert social	30 000 pour un isolé et 60 000 pour un couple + 5 000/pers à charge + 5 000 si < 35 ans

Source: CERB

Cette analyse révèle que quand les pouvoirs publics conçoivent des aides pour les ménages défavorisés, ils touchent en réalité aussi une grande partie de la classe moyenne. En parallèle, et de façon cohérente avec ce qui précède, quand des aides sont

envisagées pour la classe moyenne ou les revenus moyens, elles s'adressent en fait à des publics plus aisés que la classe moyenne. Les primes « moyennes » pour les investissements économisant de l'énergie et pour la rénovation concernent

ainsi les revenus de 30 000 à 60 000 euros, soit uniquement des revenus au-dessus de la frontière supérieure de la classe moyenne.

On constate donc clairement que la classe moyenne des décideurs politiques se situe au-dessus de la classe moyenne telle que définie statistiquement sur la base des revenus fiscaux, et les revenus moyens évoqués sont supérieurs à la moyenne statistique des revenus, qui se situe à 26 722 euros par déclaration. En fait, la classe moyenne telle qu'elle est entendue par les décideurs politiques lorsqu'ils mettent en

œuvre des actions à son endroit correspond plutôt aux classes de revenus qui contribuent relativement le plus fiscalement en termes agrégés, comme nous l'avons montré à la section 3.3.

Étant donné ce constat, nous étudions l'adéquation du contenu des mesures de maintien et d'attraction de la classe moyenne dans la section suivante en considérant la classe moyenne statistique mais aussi la classe moyenne telle qu'elle ressort des actions menées en sa faveur dans les politiques publiques, que nous appelons « classe moyenne supérieure ».

• L'adéquation en termes de contenu

Notre analyse de l'adéquation des mesures existantes pour maintenir et attirer la classe moyenne en termes de contenu par rapport aux attentes de celle-ci commence par les points positifs et poursuit avec les lacunes, en gardant à l'esprit que ces politiques peuvent avoir d'autres objectifs que le maintien de la classe moyenne dans la Région.

a) Le logement est une bonne cible

Les seules aides identifiées clairement comme visant à encourager les revenus moyens à s'établir durablement en Région bruxelloise sont des aides au logement. Cibler le logement est certainement une bonne chose. Les difficultés pour se loger selon certains standards propres à la classe moyenne apparaissent en effet clairement comme un des moteurs de l'exode urbain.

b) L'attention portée aux plus jeunes est une bonne stratégie

Parmi ces aides, une majoration est souvent prévue pour les personnes de moins de 35 ans. Étant donné que les migrations les plus importantes concernent les ménages dans la trentaine, il convient de conserver cette stratégie mais peut-être de l'étendre jusque 40 ans au regard du recul de l'âge de la maternité observé ces dernières années et du constat, par le Monitoring des quartiers, que les jeunes adultes quittent la Capitale plus tard qu'avant.

c) Pour la classe moyenne supérieure, c'est l'acquisition qui compte

Les aides au logement se partagent entre l'aide à l'acquisition et l'aide à la location. Vu les attentes de la classe moyenne, l'aide à la location semble relativement superflue s'il s'agit de la maintenir ou de l'attirer. Si ces ménages sont locataires, ils risquent de quitter la Capitale quand ils ont l'occasion d'acheter. Willaert D. (2009) a bien montré que les locataires sont plus mobiles que les propriétaires.

d) La combinaison type de logement/cadre de vie accessible ne correspond pas aux attentes

Même lorsque c'est l'acquisition qui est encouragée, elle risque

de ne pas atteindre l'objectif de maintien ou d'attraction de la classe moyenne, surtout la classe moyenne supérieure.

Pour les prêts du Fonds du Logement, la valeur vénale de l'habitation achetée ne peut excéder 265 500 euros après travaux. En faisant l'hypothèse que les travaux se montent à 25 500 euros, voyons ce que le site de recherche Immoweb propose début novembre 2011 pour 240 000 euros :

- soit une maison entre 120 et 170 m² avec souvent 2, 3 et parfois 4 chambres, sans jardin pour la toute grande majorité. La plupart des maisons en vente se situent à Bruxelles, Laeken, Schaerbeek ou Anderlecht ;
- soit un appartement entre 90 et 110 m² souvent avec 2 et parfois 3 chambres, dans toutes les communes. Les appartements sont généralement de meilleur standing que les maisons au même prix.

Non seulement ces logements ne semblent pas beaucoup correspondre aux attentes des ménages de la classe moyenne supérieure, mais en plus ils se situent dans des communes où certains de ces ménages ne songent peut-être même pas à emménager. La comparaison se fait dans ce cas en réalité plus entre le Sud-Est de la Région bruxelloise (où les prix sont encore plus élevés) et la périphérie.

Pour le prêt complémentaire pour les jeunes, soit le public le plus important à cibler, la limite est fixée à une valeur vénale de 150 000 euros. Pour ce prix-là, le marché immobilier propose :

- soit un appartement avec une superficie variant entre 65 m² et 85 m² avec 1 ou 2 chambres ;
- soit un flat avec une chambre ;
- soit une et une seule maison à Saint-Josse d'une superficie de 97 m² avec une chambre.

Il est évident que nous sommes loin de ce que la périphérie a à proposer aux candidats à l'exode, attirés par un logement

spacieux, idéalement une maison avec jardin, même si ces biens ne sont pas parfaitement substituables car les aménités attachés à la ville ou aux zones périurbaines sont très différentes.

Sur Immoweb, pour 240 000 euros, on trouve :

- dans toutes les communes du Brabant flamand, des maisons et villas à 3 ou 4 façades, de 3-4 chambres et 150 à 200 m² et des appartements, duplex et penthouses de 1-2-3 chambres, de 95 à 120 m² ;
- dans toutes les communes du Brabant wallon, des maisons et villas à 3 ou 4 façades, de 3-4 chambres et 155 à 200 m² et des appartements, duplex et penthouses de 2-3 chambres, de 90 à 150 m².

Pour 150 000 euros, on trouve :

- dans toutes les communes du Brabant flamand, des maisons et villas à 2 ou 3 façades, de 2-3-4 chambres et 120 à 150 m² et des appartements de 1-2-3 chambres, de 75 à 120 m² ;
- dans toutes les communes du Brabant wallon, des maisons et villas à 3 ou 3 façades, de 2-3-4 chambres et 120 à 220 m² et des appartements, de 1-2-3 chambres, de 80 à 100 m².

Outre l'argument du logement, les classes moyennes et les ménages à revenu moyen avancent des motifs liés à la propreté, au sentiment de sécurité, à l'environnement (bruit, pollution, espaces verts) et à la convivialité pour justifier leur exode. Notons que les contrats de quartier vont dans le bon sens car certains de ces aspects sont explicitement mentionnés dans les objectifs à atteindre. Cependant, les quartiers visés par ces contrats présentent généralement un déficit au départ sur ces différents plans.

Quand les aides au logement sont renforcées, c'est dans les quartiers présentant en principe moins que d'autres les caractéristiques recherchées par les ménages migrants.

Comme le dit Bernard N. (2006) dans une analyse de la politique régionale en matière de logement moyen, « à lui seul, le logement moyen ne retiendra pas les classes moyennes à Bruxelles. Si d'autres initiatives ne sont pas prises en parallèle pour augmenter la qualité de vie, [...] d'environnement et de mobilité, il est à craindre que l'exurbanisation se poursuive, au grand dam des finances régionales et, plus fondamentalement, de la mixité sociale. »

6.3 Pistes de réflexion

Une série de suggestions peuvent être faites pour clôturer cette analyse de la classe moyenne et des mesures pour la maintenir ou l'attirer en Région bruxelloise, mais également pour augmenter son importance en tirant les plus défavorisés vers le haut.

1. Il semble important de continuer à cibler le logement comme mesure importante, mais en distinguant clairement les objectifs. D'une part le logement social pour les bas revenus, où le locatif peut prendre une part importante. D'autre part le logement pour la classe moyenne, où l'accent doit être mis sur l'aide à l'acquisition et où le type de logement doit être adapté aux attentes de ce public. Mettre l'accent sur des aménités de qualité (jardin, salle de fête, infrastructure sportive, etc.), réservées aux habitants de ces logements et finançables grâce aux économies d'échelle liées à la densité de population, peut compenser la plus petite taille des logements en ville et le manque d'accès à un jardin privé.
2. Il convient certainement de miser sur les aspects autres que le logement, tels que le bruit, la pollution, la congestion, la propreté ou la convivialité. Ces aspects bénéficient à tous

les ménages, quels que soient leurs revenus, et aident à maintenir la classe moyenne en ville. En ce qui concerne la convivialité, les maisons de quartier existantes sont peut-être trop connotées « social » aujourd'hui. Une offre complémentaire de lieux de convivialité, correspondant plus aux caractéristiques de la classe moyenne, serait la bienvenue.

3. Puisque l'environnement est un des premiers motifs cités pour expliquer l'exode urbain, accroître la présence de la nature en ville, via les maillages vert et bleu, la verdurisation des intérieurs d'îlots, le développement de jardins potagers collectifs et le soutien aux toitures végétalisées sont des politiques qui méritent d'être poursuivies et consolidées.
4. Pour autant, Bruxelles ne sera jamais un coin de campagne et il ne sera pas possible de retenir les ménages attirés par la ruralité. Par contre, pour les autres, il est souhaitable d'accentuer ce qui constitue des avantages indéniables de la ville en général, en profitant des économies d'échelle propres aux zones urbaines pour la fourniture de biens et services publics. Il s'agit de miser sur les aménités naturelles, historiques et endogènes.

Parmi les avantages de la ville, rappelons :

- La proximité et l'accessibilité des emplois, des commerces, des loisirs, des infrastructures médicales, culturelles et sportives.
 - La possibilité de vivre sans voiture grâce aux transports en commun et aux déplacements à pied et à vélo, assurant de ce fait l'autonomie des adolescents et jeunes adultes.
 - Le nombre, la diversité et la qualité des commerces.
 - Les espaces verts de qualité.
 - L'animation culturelle et le caractère cosmopolite.
 - Le patrimoine historique et l'architecture innovante.
 - Les économies d'énergies⁶².
5. Ces mesures doivent être complétées par une vision dynamique de la classe moyenne. Les revenus des Bruxellois ne sont pas figés dans le temps. Les jeunes Bruxellois à faibles revenus aujourd'hui sont de futurs quinquagénaires ou sexagénaires à revenus moyens voire élevés dans quelques années puisque les revenus ont tendance à augmenter avec l'âge. Il faut les garder en ville en ciblant l'offre de biens et services publics sur les besoins des jeunes ménages (crèches, écoles de qualité, lieux et loisirs pour les enfants, espaces publics adaptés, etc.). Par ailleurs, les revenus des Bruxellois peuvent s'élever s'ils quittent l'assistance sociale ou le chômage. En investissant dans l'apprentissage des langues nationales et dans la formation, non seulement le nombre de ménages à revenus moyens pourrait s'élever mais le nombre de ménages à faibles revenus pourrait diminuer.
6. À côté des suggestions par rapport à des mesures à prendre, il est aussi des suggestions sur les politiques publiques à éviter. Pour cela nous nous basons sur l'analyse de Dubois (2005) sur le rôle des politiques publiques dans l'éclatement urbain en Belgique. La Région bruxelloise n'a pas les compétences dans toutes les matières évoquées, mais elle pourrait, tant que faire se peut, influencer les décisions prises aux autres échelons quand elles encouragent ou facilitent la navette domicile-travail : fiscalité sur les modes de transports, investissements routiers ou ferroviaires, aménagement du territoire.
7. En d'autres termes, en parallèle aux mesures visant à

valoriser le choix de la ville, par une meilleure qualité de vie par exemple, la Région bruxelloise peut développer des moyens pour décourager le choix de loger en zone périurbaine tout en travaillant à Bruxelles. Quelques exemples sont le péage urbain comme à Londres, la réduction des places de stationnement comme à Paris ou encore les tarifs différenciés entre Bruxellois et non Bruxellois pour certains services publics comme cela existe déjà entre certaines communes bruxelloises (piscines, etc.). Ce type d'orientation aura toute son importance lors de la mise en service du RER qui, combiné à une réduction des moyens d'accès à la capitale en automobile, pourrait améliorer la qualité de vie en ville et faire revenir les ménages aisés en Région bruxelloise. En effet, pour les personnes gagnant des revenus confortables, le coût d'opportunité⁶³ du temps consacré aux trajets est plus élevé que celui des personnes bénéficiant de salaires modestes. C'est pourquoi dans les autres capitales européennes ces dernières vont plus facilement accepter de faire quotidiennement de longs trajets en transport en commun alors que les plus riches choisissent de s'établir à proximité du lieu de travail et des espaces de loisirs.

8. Enfin, dans l'inconscient collectif, l'idéal du pavillon individuel périurbain est assez présent. Dès lors, pour inverser cette tendance, une valorisation de l'image de la ville est une piste à creuser, via des campagnes de promotion par exemple. On trouve déjà ce genre de démarche en France⁶⁴.

Il est utile de garder en tête que des éléments exogènes viendront également modifier l'intensité de l'exode urbain à la baisse ou à la hausse. La tendance à l'exode urbain pourrait par exemple être réduite par la hausse probable du coût de l'énergie, la baisse des facilités en termes de voitures de société, la hausse du coût du logement en périphérie suite à la densification de ce territoire ou encore le « décret Inscriptions » qui freine les ménages qui auraient espéré vivre en périphérie tout en bénéficiant, pour leurs enfants, des écoles réputées présentes sur le territoire de la capitale. Dans la direction opposée, la tendance à l'exode urbain pourrait être accentuée par l'afflux continu de populations immigrées défavorisées car le coût des politiques d'accueil et d'intégration sera inévitablement reporté sur les classes plus favorisées qui pourraient être tentées d'y échapper.

62 Une étude effectuée aux États-Unis a montré que les New-Yorkais consommaient un tiers d'énergie en moins par habitant que leurs compatriotes non urbains. Ceci grâce à la moindre consommation de carburant pour les déplacements et d'énergie pour le chauffage (Glaeser, 2011).

63 Il s'agit de la valeur du temps perdu à ne pas travailler. Cette valeur est proportionnelle au salaire horaire.

64 www.habiter-en-ville.fr

Références bibliographiques

- Aristote (4^e siècle avant JC), La politique, Livre VI.
- Baldewijns K., Boeckx H., Casman M.-T., Deflandre D., Leysens G., Storms B., Van den Bosch K. et Van Thielen L. (2010), Minibudget, Quel est le revenu nécessaire pour une vie digne en Belgique ? KUL, ULg, UAntwerpen, Recherche financée par la Politique Scientifique Fédérale.
- Beckett A. (2010), « Is the British middle class an endangered species ? », The Guardian, www.guardian.co.uk, page consultée en août 2011.
- Bernard N. (2006), « Le logement moyen à Bruxelles : enjeux et perspectives », Comptes rendus du Cercle Royal Gaulois, Bruxelles, 2006, <http://www.ffue.org>, page consultée en août 2011.
- Bigot R. (2008), « Les classes moyennes sous pression », Cahiers de recherche, n°248, Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie, Paris.
- Booza J., Cutsinger J. et Galster G. (2006), « Where did they go ? The decline of middle-income neighborhoods in metropolitan America », Metropolitan Policy Program, The Brookings Institution, Washington D.C.
- Bosc S. (2008) « Les classes moyennes existent-elles ? », Alternatives Économiques, n°265, www.alternatives-economiques.fr, page consultée en août 2011.
- Bouzou N. (2011), Le chagrin de la classe moyenne, Éditions Lattès, France.
- Brück L. (2002), Dossier à destination des professeurs de l'enseignement secondaire. La périurbanisation en Belgique : comprendre le processus de l'étalement urbain, SEGEFA-LMG, Université de Liège.
- Brueckner J.K., Thisse J.-F. et Zenou Y. (1999), « Why is central Paris rich and downtown Detroit poor? An amenity-based theory », European Economic Review, 43, 91-107.
- Cassiers I. (2000), « Que nous est-il arrivé ? Un demi-siècle d'évolution de l'économie belge », direction du volume XXXIX, 1, Reflets et perspectives de la vie économique, De Boeck Université.
- Cassiers I. (2005), « De l'État providence à l'État social actif : quelles mutations sous-jacentes », Regards économiques, n°36.
- Charlot S., Hilal M. et Schmitt B. (2009), « La périurbanisation renforce-t-elle la ségrégation résidentielle urbaine en France ? », Espace populations sociétés, <http://eps.revues.org/index3556.html>, page consultée en août 2011.
- Chauvel L. (2006), Les classes moyennes à la dérive, Éditions Seuil, Paris.
- Conférence Permanente du Développement Territorial (2008), Atlas des dynamiques territoriales, Jambes.
- Conseil Supérieur des Finances (2010), Les variations de la clé de répartition de la part d'IPP attribuée aux Régions, Avis de la Section « Fiscalité et parafiscalité ».
- Debossere P., Eggerickx T., Van Heck E. et Wayens B. (2009) « États généraux de Bruxelles. La population bruxelloise : un éclairage démographique », Brussels Studies, Note de synthèse n°3, IRSIB.
- Defeyt P. (2010), « Évolution de l'inégalité de revenus avant et après impôts en Belgique : un commentaire critique des résultats publiés par l'INS », Institut pour un Développement durable.
- Defeyt P. (2009), « Le bleu de la classe moyenne : Statistiques et perceptions », www.etopia.be.
- Dubois O. et Halleux J.M. (2003), « Marchés immobiliers résidentiels et étalement urbain contraint. L'accessibilité au logement au sein des communes wallonnes de la région métropolitaine bruxelloise », Belgeo n°3, pp. 303-327.
- Dubois O. (2005), « Le rôle des politiques publiques dans l'éclatement urbain : l'exemple de la Belgique », Développement durable et territoires, Dossier 4 : La ville et l'enjeu du Développement Durable, en ligne.
- Dussart L. (2007), « Dégradation de la « Clé IPP » pour la Wallonie. Tentative d'interprétation au regard de l'évolution et de la composition du revenu imposable à l'impôt des personnes physiques », Discussion Papers, n° 0704, IWEPS.

- Frank R. (1999), *Luxury Fever : Why Money Fails to Satisfy in an Era of Excess*, Free Press Editions, New York.
- Glaeser E. (2011), *Triumph of the City*, The Penguin Press, New York.
- Hermia J.-P., Bahri A., Eggericks T. et Sanderson J.-P. (2007), « Migrations et stratégies résidentielles de citoyens en milieu périurbain : attentes et perceptions des migrants », *Territoire(s) Wallon(s)*, n°1, Conférence Permanente du Développement Territorial.
- Hulchanski D. (2010), *The Three Cities within Toronto : Income polarization among Toronto's neighbourhoods, 1970-2005*, Cities Centre, University of Toronto, Toronto.
- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2010), « La pauvreté à Bruxelles : constats et évolutions », *Baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale*, N°19, IBSA.
- Janssens R. (2007), *Nederlandstalige verhuizers van en naar Brussel. Een wetenschappelijk onderzoek naar de verhuisbewegingen van de Nederlandstalige bevolkingsgroep in en uit het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, Onderzoek in opdracht van de Vlaamse Gemeenschapscommissie*, Brussel: BRIO, via le site internet <http://www.briobrusseel.be>.
- Layard R. (2005), *Happiness*, Penguin Editions, New York.
- Lord S. , Cassiers T., Hermia J.-P., Eggerickx T., Kesteloot C., Gerber P. et Sohn C. (2011), « The impact of Migration on Spatial Dualisation in the Metropolitan Areas of Two European Capitals (Luxembourg and Brussels) », *Présentation à la Chaire Quételet, Université Catholique de Louvain*, Novembre 2011.
- Maron L. et Meulders D. (2008), « Les effets de la parenté sur l'emploi », *DULBEA Working Paper*, n°08-21.RS, Université Libre de Bruxelles.
- Observatoire de la Santé et du Social (2010), *Baromètre Social 2010*, Région de Bruxelles-Capitale.
- Observatoire de la Santé et du Social (2011), *Baromètre Social 2011*, Région de Bruxelles-Capitale.
- Observatoire de l'Habitat de la Région de Bruxelles-Capitale (2011), *Observatoire des loyers – Enquête 2010*, SLRB, Bruxelles.
- Pressman S. (2009), « Public Policies and the Middle Class throughout the World in the Mid 2000s », *Luxembourg Income Study Working Paper Series*, Working Paper n°517, July 2009.
- Pressman S. (2006), « The Decline of the Middle Class: An international Perspective » *Luxembourg Income Study Working Paper Series*, Working Paper n°280, October 2001 - revised March 2006.
- Rampell C. (2011), « Everyone is middle class, right? », *The New York Times*, www.nytimes.com, page consultée en août 2011.
- Région de Bruxelles-Capitale (2010), *Exposé général du budget 2011*, <http://www.bruxelles.irisnet.be/a-propos-de-la-region/accueil/3/1/le-budget-regional>
- Romainville A. (2010), « À qui profitent les politiques d'aide à l'acquisition de logements à Bruxelles ? », *Brussels Studies*, n°34, janvier 2010.
- Scott J. (2006), « Cities Shed Middle Class and Are Richer and Poorer for It », *New York Times*, July 23, 2006.
- Service d'Études et de Documentation (2004), *Mémento fiscal*, n°16, SPF Finances.
- SPP Intégration sociale (2011), *Note hélicoptère*, www.mi-is.be/be-fr/etudes-publications-et.../note-helicoptere
- Siegel F. (2011), « Who Lost the Middle Class ? », *City Journal*, 11 August 2011.
- Smith A. (2011), « We are losing the middle class », *Investopedia*, www.investopedia.com, page consultée en août 2011.
- Taymans M., Van Droogenbroeck N. et Verdonck M. (2009), *Étude comparative des communes flamandes, wallonnes et bruxelloises du point de vue institutionnel et financier – Cas de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi et Liège, pour le compte du Ministère de la Région bruxelloise*.
- Thurow L.C. (1984), « The Disappearance of the Middle-Class », *New York Times*, February 5, p. F3.
- Vandermotten C. et al (2007), « Objectivation des différences et importance comme critère de localisation », *Baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale - Dossier Fiscalité locale et régionale frappant les ménages*.
- Willaert D. (2009), « Verhuisbewegingen vanuit en naar de Vlaamse Rand rond Brussel », *Interface Demography Working Paper*, n° 2009-5, Vrije Universiteit Brussel.

- Willaert D. (2010), « De recente internationalisering van het Brussels gewest en de Vlaamse Rand », Interface Demography Working Paper, n°2010-2, Vrije Universiteit Brussel.
- Willaert D., Surkyn J. et Lesthaeghe R. (2000), Stadsvlucht, verstedelijking en interne migraties in Vlaanderen en België, Steunpunt Demografie, Vakgroep Sociaal Onderzoek (SOCO), Vrije Universiteit Brussel, Onderzoeksrapport t.a.v. de Vlaamse Gemeenschap (PBO 1997) en DWTC/NIS (Agora 1998)¹.
- <http://www.le-buzz-immobilier.com/2010/04/paris-la-capitale-qui-chasse-ses-classes-moyennes-au-profit-des-speculateurs-et-des-touristes-0030184>
- <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/immobilier/201012/19/01-4353830-paris-la-folie-immobiliere-chasse-les-classes-moyennes.php>
- <http://magimmo.seloger.com/a-la-une/marche-de-l-immobilier/les-classes-moyennes-sont-les-plus-mal-logees-t218569>
- http://www.paris.fr/viewPDFFileServlet?file_id=13629 « Les classes moyennes ont leur place dans Paris » 2007
- <http://www.inegalites.fr>

Liste des tableaux

TABLEAU 1 :	Évolution de la part de la classe moyenne entre 1980 et 2000 dans 11 pays (en %)	10
TABLEAU 2 :	Répartition des déclarations en Région de Bruxelles-Capitale (2008) – après neutralisation	15
TABLEAU 3 :	Évolution de la taille de la classe moyenne bruxelloise entre 1988 et 2008	27
TABLEAU 4 :	Évolution de la dimension de la classe moyenne 1988 – 1998 - 2008	29
TABLEAU 5 :	Évolution de la taille de classe moyenne et taux de chômage en Région bruxelloise (1988-2008)	33
TABLEAU 6 :	Analyse « shift-share » du rôle de la pyramide des âges sur la taille de la classe moyenne (1988-2008)	34
TABLEAU 7 :	Analyse « shift-share » du rôle de la modification de la structure des ménages fiscaux sur la taille de la classe moyenne (1988-2008)	36
TABLEAU 8 :	Revenu annuel moyen équivalent disponible suivant le niveau d'études du chef de ménage (2009)	39
TABLEAU 9 :	Synthèse des plafonds de revenus selon les mesures d'aide au logement	49

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1 :	Perception des Français par rapport à leur situation sur l'échelle sociale (2008)	4
GRAPHIQUE 2 :	Évolution de la classe moyenne dans quelques pays de l'OCDE en pourcentage des ménages (1981-2000)	11
GRAPHIQUE 3 :	Évolution des revenus français et des prix de l'immobilier en Île-de-France (1996 - 2008)	12
GRAPHIQUE 4 :	Évolution de la population de la ville de Toronto, par catégorie de revenus, en pourcentage des réponses au recensement (1970-2005)	13
GRAPHIQUE 5 :	Distribution des revenus annuels en Région bruxelloise en milliers d'euros (revenus 2008)	15
GRAPHIQUE 6 :	Distribution des revenus annuels en Région bruxelloise en milliers d'euros sur la base de l'échantillon SIRE (revenu total net imposable par ménage fiscal, 2010)	16
GRAPHIQUE 7 :	Revenu moyen par classe d'âge du chef de ménage en Région bruxelloise en euros (2008)	18

GRAPHIQUE 8 :	Catégories d'âge du chef de ménage par tranche de revenu en Région bruxelloise (2010)	19
GRAPHIQUE 9 :	Composition des revenus par tranche de revenu en Région bruxelloise (2008)	20
GRAPHIQUE 10 :	Nombre de personnes à charge par décile des déclarations d'isolés fiscaux en Région bruxelloise (2008)	22
GRAPHIQUE 11 :	Nombre de personnes à charge par décile des déclarations communes en Région bruxelloise (2008)	22
GRAPHIQUE 12 :	Nombre d'enfants par tranche de revenu en Région bruxelloise (2010)	23
GRAPHIQUE 13 :	Type de ménage et revenu équivalent moyen à Bruxelles (2009)	24
GRAPHIQUE 14 :	Distribution des déclarations par tranche de revenu en Région bruxelloise (2010)	25
GRAPHIQUE 15 :	Impôt d'État fédéral moyen par tranche de revenu en Région bruxelloise (2010)	25
GRAPHIQUE 16 :	Impôt d'État fédéral agrégé par tranche de revenu en Région bruxelloise (2010)	26
GRAPHIQUE 17 :	Distribution des revenus dans cinq entités belges (2008)	28
GRAPHIQUE 18 :	Évolution du rapport entre revenu médian et revenu moyen dans 6 entités belges (1990-2008)	29
GRAPHIQUE 19 :	Distribution des déclarations par tranche de revenu en Région flamande (2010)	30
GRAPHIQUE 20 :	Impôt d'État fédéral agrégé par tranche de revenu en Région flamande (2010)	31
GRAPHIQUE 21 :	Distribution des déclarations par tranche de revenu en Région wallonne (2010)	31
GRAPHIQUE 22 :	Impôt d'État fédéral agrégé par tranche de revenu en Région wallonne (2010)	32
GRAPHIQUE 23 :	Écart de part d'emploi au lieu de travail 1998-2008 (en points de pourcentage)	33
GRAPHIQUE 24 :	Évolution de la part relative des déclarations d'isolés dans le total des déclarations en Région bruxelloise (2000-2008)	35
GRAPHIQUE 25 :	Migrations internationales entrantes en Région bruxelloise selon la nationalité (2009)	37
GRAPHIQUE 26 :	Taux de chômage de la population âgée de 15 à 64 ans par nationalité en Région bruxelloise en 2009 (%)	38
GRAPHIQUE 27 :	Évolution de la répartition des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale par nationalité en Région bruxelloise (2002-2010)	38
GRAPHIQUE 28 :	Évolution du revenu médian par arrondissement de 1988 à 2008 (en indice 100 pour Bruxelles)	40
GRAPHIQUE 29 :	Évolution des bilans migratoires (en %) par classe d'âge de cinq ans entre 1991-1996 et 2001-2006	42
GRAPHIQUE 30 :	Revenu moyen par habitant et par commune en fonction de l'éloignement au centre de Bruxelles - Communes wallonnes, flamandes et bruxelloises de la Région métropolitaine de Bruxelles en euros (1999)	43
GRAPHIQUE 31 :	Évolution des prix de vente médians de l'immobilier et du revenu médian en Région bruxelloise (1988-2008) en indice 1988 = 100	44

Liste des cartes

CARTE 1 :	Prix moyen des maisons unifamiliales par commune en Belgique, 2003-2005	41
-----------	---	----

Annexe 1 : Comparaison des différentes sources de données disponibles

	Revenus fiscaux	Échantillon SIRE	Revenu disponible - Compte des ménages	Enquête sur le Budget des Ménages (EBM)	Enquête « Statistics on Income and Living Conditions » (SILC)
Source	SPF Économie Direction générale Statistique et Information économique – Niveau de vie	SPF Économie Direction générale Statistique et Information économique – Niveau de vie	Institut des Comptes Nationaux (ICN) – Banque Nationale de Belgique (BNB)	SPF Économie Direction générale Statistique et Information économique – Niveau de vie	SPF Économie Direction générale Statistique et Information économique – Niveau de vie
Variable principale	« Revenu total net imposable » (RTNI)	« Revenu total net imposable » (RTNI)	Revenu disponible	Revenu disponible	Revenu disponible
Base	- Déclarations fiscales - Revenus enrôlés - Etc.	- Déclarations fiscales - Revenus enrôlés	Comptes nationaux et régionaux basé sur le SEC95	Enquêtes auprès d'un panel représentatif de ménages	Enquêtes auprès d'un panel représentatif de ménages
Population/ Échantillon	Toutes les déclarations fiscales des revenus enrôlés (sauf les déclarations nulles)	Échantillon représentatif de 3 964 déclarations fiscales des revenus enrôlés (sauf les déclarations nulles)	Toute la population (approche des revenus de la comptabilité nationale)	À Bruxelles : 656 ménages (Flandre : 1 740, Wallonie : 1 203)	À Bruxelles : 1 000 ménages (Flandre : 3 000, Wallonie : 2 000)
Périodicité	Annuelle Exercice t – Revenus t-1	Annuelle Exercice t – Revenus t-1	Annuelle depuis 1995	Annuelle depuis 1999	Annuelle depuis 2004
Unité statistique	Déclarations fiscales, ménages fiscaux, habitants	Déclarations fiscales, ménages fiscaux, habitants	Population agrégée, habitants	Ménages privés : Un ménage comprend toutes les personnes apparentées ou non, habitant sous le même toit	Ménages privés : Un ménage comprend toutes les personnes apparentées ou non, habitant sous le même toit
Prise en compte de la taille réelle des ménages	Non	Non	Non	Les résultats par ménage sont recalculés par unité de consommation modifiée (échelle modifiée de l'OCDE) : - personne de référence = 1 - autres adultes et enfants de plus de 13 ans = 0,5 - enfants de - de 13 ans = 0,3	Les résultats par ménage sont recalculés par unité de consommation modifiée (échelle modifiée de l'OCDE) : - personne de référence = 1 - autres adultes et enfants de plus de 13 ans = 0,5 - enfants de moins de 13 ans = 0,3

Composantes	Le RTNI se compose de tous les revenus nets (càd après soustraction des dépenses déductibles). Il s'agit de la somme des revenus nets imposables globalement (= revenus imposables à un taux d'imposition progressif) et des revenus nets imposables distinctement (= revenus qui sont imposés à un taux d'imposition distinct, comme les arriérés, les pécules de vacances anticipés, l'impôt final sur l'épargne-pension). Le RTNI comprend : - les revenus professionnels (salaires, traitements, pensions, bénéfices, profits, revenus de remplacement) ; - les revenus des biens immobiliers (revenus locatifs et les revenus de logements (revenu cadastral) ; - les revenus des capitaux et des biens mobiliers (les dividendes, les intérêts,...) ; - les revenus divers (pensions alimentaires) ; diminué des dépenses déductibles (rentes alimentaires, dons, rémunérations à un employé de maison, dépenses de garde d'enfant, les intérêts d'emprunt hypothécaire,...).	Le revenu disponible comprend : Les revenus primaires (revenus salariés, indépendants, produits de la location, excédent d'exploitation (loyer fictif du logement occupé par le propriétaire), revenu du patrimoine) + Prestations sociales + Autres transferts - Impôts sur le revenu et le patrimoine - Cotisations sociales - Autres transferts	Le revenu disponible comprend : - les revenus de l'activité économique ; - les revenus du patrimoine comprenant un loyer fictif du logement occupé par le propriétaire ; - la sécurité sociale (pensions, indemnités pour incapacités de travail, autres allocations sociales, CPAS, bourses d'études,...) ; - les autres transferts de revenus (rentes alimentaires, assurances, syndicats, Lotto).	Le revenu disponible comprend : - les revenus de l'activité économique ; - les revenus du patrimoine (ne comprenant pas le loyer fictif du logement occupé par le propriétaire) ; - Les transferts sociaux.
---------------------------	---	---	--	--

Annexe 2 : Réforme de l'IPP

La comparaison dans le temps, sur la base des revenus fiscaux, est rendue difficile à cause d'une modification des pratiques administratives. Ceci explique un saut important observé dans le nombre de déclarations fiscales enrôlées, entre 2004 (revenus 2003) et 2005 (revenus 2004).

La réforme de l'impôt des personnes physiques a été mise en œuvre de façon progressive sur la période comprise de l'exercice d'imposition 2002 à 2005, soit les revenus des années 2001 à 2004. Le tableau suivant résume le calendrier d'application⁶⁵.

Calendrier d'application de la réforme

Année des revenus	2001	2002	2003	2004
I. Baisse de la pression fiscale sur les revenus du travail				
I.a. Crédit d'impôt sur les bas revenus de l'activité professionnelle		P	P	
I.b. Hausse des charges professionnelles forfaitaires des salariés		P		
I.c. Elargissement des tranches centrales du barème			P	
I.d. Suppression des taux marginaux supérieurs		P		
II. Neutralité à l'égard des modes de vie				
II.a. Aligement des quotités exonérées de base			P	
II.b. Individualisation des réductions d'impôt pour revenus de remplacement				
II.c. Généralisation de la taxation séparée aux revenus non-professionnels				
III. Meilleure prise en compte des enfants à charge				
III.a. Réductions d'impôt remboursables				
III.b. Hausse de la limite de ressources des isolés				
III.c. Quotité exonérée des isolés avec enfants à charge				
IV. Fiscalité plus écologique				
IV.a. Déduction des frais de déplacement				
IV.b. Dépenses d'économie d'énergie				

P = entrée en vigueur partielle - Grisé = entrée en vigueur complète

Les réductions d'impôt pour enfant à charge ainsi que le crédit d'impôt pour les bas revenus de l'activité professionnelle ont été rendus remboursables, ces deux mesures entrant pleinement en vigueur pour les revenus 2004.

Octroyer ces remboursements requiert un enrôlement qui n'était pas nécessaire systématiquement lorsqu'aucun impôt n'était dû et que rien ne devait être restitué. Cette généralisation de l'enrôlement a évidemment un impact plus important dans le bas de la distribution et pousse le revenu moyen par déclaration à la baisse.

D'autres facteurs, plus difficilement identifiables, ont contribué à la généralisation de l'enrôlement et ont des effets similaires. Ainsi par exemple, l'obtention de certains avantages sociaux, tels que l'accès au logement social, passe de plus en plus souvent par la présentation d'un document fiscal prouvant les revenus insuffisants. Ceci nécessite dès lors un enrôlement même lorsqu'aucun impôt n'est dû⁶⁶.

Afin de neutraliser les effets de ce changement de législation dans nos calculs nous avons adopté la méthodologie suivante.

La part des déclarations de moins de 5 000 euros en Région bruxelloise entre 1998 et 2003 était de 7,1 % en moyenne. En 2004, cette part est subitement passée à 11,1 %. L'écart entre ces deux pourcentages est considéré comme le fait de la nouvelle pratique fiscale et nous supprimons des calculs 20 432 déclarations de revenus 2004 (11,1 % - 7,1 % du nombre total en 2004). Sachant que toutes les déclarations retirées du calcul font partie des revenus faibles, nous recalculons les parts relatives des classes de revenu.

La comparaison avant et après neutralisation livre le résultat suivant : la taille de la classe moyenne en 2004 passe de 33,2 % à 36,3 %. La diminution de la classe moyenne poursuit donc la tendance observée jusqu'en 2003, mais elle est plus modérée que ce que ne laissent supposer les chiffres avant neutralisation.

65 Mémento fiscal (2004), p. 48.

66 Conseil Supérieur des Finances (Novembre 2010), p. 21.

La neutralisation de l'effet de la législation sur les chiffres de 2008 nous intéresse également, mais nécessite une hypothèse supplémentaire. La part des déclarations de moins de 5 000 euros était de 12,7 % en 2008. Nous supposons que le ratio 7,1 %/11,1 % (chiffres soulignés ci-avant) est resté le même en 2008 et devient 8,1 %/12,7 %.

Nous effectuons sur cette base le même calcul que celui décrit pour la neutralisation en 2004. Nous obtenons alors une part de la classe moyenne de 34,2 % au lieu de 32,6 % sans neutralisation. La neutralisation atténue le chiffre du déclin de la classe moyenne mais celui-ci reste significatif.

© 2012 Région de Bruxelles-Capitale – Tous droits réservés
E.R.: Christian Lamouline, Secrétaire général
Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale,
Boulevard du Jardin Botanique, 20 – 1035 Bruxelles

Éditions IRIS – D/2012/6374/228

